

Pages Mauriciennes vol. 4

Articles et interviews de Catherine Boudet dans MAURITIUS TIMES 2014-2021

Sélection d'articles et d'interviews de Catherine Boudet dans Mauritius Times 2014-2021

« **Dans les débats sur les amendements à l'IBA Act, il y a un discours qui est devenu viral** » (Interview), Mauritius Times du 03 décembre 2021.

« **Nous sommes dans une période de transition irréversible** », (Interview), Mauritius Times du 17 septembre 2021.

« **Les antivaccins sont des irresponsables, ou l'idéologie totalitaire de la vaccination obligatoire** », Mauritius Times du 06 août 2021.

« **Saignements menstruels post-vaccination, une vraie pharmacovigilance peut sauver des vies** », Mauritius Times du 09 juillet 2021.

« **Vaccination anti-covid. 'Consent form': quand le gouvernement abdique sa souveraineté sur la santé publique** », Mauritius Times du 02 juillet 2021.

« **Consultation paper de l'ICTA : Etat et société civile, partenaires obligés** », Mauritius Times du 04 juin 2021.

« **ICTA : on s'aventure là sur un terrain inconnu, un no man's land juridique** » (interview), Mauritius Times du 20 avril 2021.

« **Pétition de recall 'MorisPouTouDimoun' : Défier la loi pour revendiquer ses droits ?** », Mauritius Times du 04 septembre 2020.

« **Cadeaux électoraux : la difficile frontière entre compétition et corruption** », Mauritius Times du 17 octobre 2019.

« **Le pouvoir politique est confisqué par des cliques qui alternent au gouvernement selon une logique oligarchique** » (interview), Mauritius Times du 31 mai 2019.

« **Alvaro Sobrinho serait-il en train de se servir de Maurice comme centre de blanchiment ?** » (interview), Mauritius Times du 30 mars 2018.

« **Une rencontre en catimini alors que la presse est aux aguets... ?** » (interview), Mauritius Times du 27 août 2017.

« **L'achat de votes et le 'bribe' ont atteint des sommets records pendant les dernières élections** » (interview), Mauritius Times du 24 mars 2017.

« **Maurice est une société qui ne respecte pas les plus faibles** » (interview), Mauritius Times du 22 juillet 2016.

« **Réforme électorale, 2016 l'année du courage politique** », Mauritius Times du 15 janvier 2016.

« **Tous ceux qui auraient quelque chose à se reprocher pourront trouver les moyens de se protéger de la loi Bhadain** » (interview), Mauritius Times du 27 novembre 2015.

« **Tout ce cinéma autour des affaires de corruption alléguée est une insulte à la démocratie** » (interview), Mauritius Times du 07 août 2015.

« **Les symptômes d'un néo-patrimonialisme à la mauricienne** », Mauritius Times du 11 mars 2015.

« **Le leadership charismatique a encore de beaux jours devant lui** » (interview), Mauritius Times du 27 juin 2014.

Interview: Catherine Boudet, Directrice de communication et marketing - ICTA

"Dans les débats sur les amendements à l'IBA, il y a un discours qui est devenu viral avec beaucoup d'arguments victimaires, démagogiques voire inexacts"

La liberté d'expression est fondamentale dans toute démocratie. Par conséquent, quand des lois sont proposées au Parlement pour réguler le travail difficile des journalistes, des manifestations et des revendications fusent de toutes parts. Étant donné l'appel des manifestants à Maurice contre le projet d'amendement de l'*Independent Broadcasting Authority (IBA) Act*, voté mardi dernier, nous avons invité Dr Catherine Boudet, spécialiste en science politique, et directrice de communication et marketing de l'ICTA pour nous éclairer à ce propos. Pandémie oblige, cet entretien a eu lieu uniquement par e-mail.



Mauritius Times: En d'autres circonstances, on vous aurait très probablement vu prendre une position ferme contre le projet d'amendement de l'*Independent Broadcasting Authority (IBA) Act*, voté mardi dernier, ce qui a soulevé un tollé de la part de certains mouvements de la société civile et de l'opposition politique. Est-ce que vos convictions profondes restent les mêmes malgré votre nomination au poste de responsable du marketing et de la communication chez l'ICTA ?

Catherine Boudet : Est-ce qu'auparavant j'aurais pris position contre le projet d'amendement, probablement pas, non. Ceux qui me connaissent savent que je ne hurle pas avec les loups et je ne bêle pas avec les moutons. Dans les débats sur les amendements à l'IBA, il y a un discours qui est devenu viral avec beaucoup d'arguments victimaires, démagogiques voire inexacts. Donc sur cette base je ne pense pas que j'aurais aboyé avec la meute.

Ma méthodologie, étant de formation Sciences Po, a toujours été de prendre le contre-pied des discours dominants afin de favoriser la réflexion constructive. D'ailleurs, vous remarquerez que, dans mes analyses, j'ai toujours donné le pour et le contre ; je n'ai jamais monté de dossiers à charge, contrairement à ce qui se pratique ces jours-ci dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Et puisque vous parlez de mes convictions, elles restent invariables : je me situe toujours du point de vue de l'intérêt général. J'ai travaillé comme scientifique, journaliste et analyste politique pour la société civile aussi. Aujourd'hui, je suis honorée de travailler pour une institution mauricienne telle que l'Autorité régulatrice du secteur des technologies de l'information. C'est une suite logique dans mon parcours.

Cependant, vous parlez de «nomination». Or, il s'agissait d'un recrutement. Les entretiens de recrutement se sont tenus devant un panel de professionnels de différents secteurs, y compris des professionnels de la communication du secteur privé. Et je peux vous dire que les échanges avec les membres de ce panel étaient de très haut niveau.

Maintenant ce qui change, c'est qu'en entrant à l'ICTA, j'ai un devoir de réserve qui engage éthiquement ma personne. J'ai d'ailleurs déclaré officiellement que je ne pourrai plus être sollicitée pour des analyses en dehors de mes nouvelles attributions officielles. Et, si j'ai des critiques à formuler, je les formulerai en interne sans avoir à le faire par voie de presse. Mais surtout, je m'engage à représenter, et si nécessaire défendre, mon institution et mon équipe.

*** Nul ne conteste la nécessité de responsabiliser les internautes et les différents médias, mais venant dans le sillage des précédentes initiatives gouvernementales visant à amender la loi régissant l'ICTA ou celui par rapport au *'Cybersecurity & Cybercrime'*, il y a un fort soupçon que la démarche gouvernementale en vue d'amender l'*IBA Act* s'inscrit dans une logique politique. Celle-ci vise à neutraliser la force de frappe de certaines radios privées, et à privilégier la communication, sinon la propagande, gouvernementale relayée par la MBC. Comment réagissez-vous à cela ?**

> ‘Lorsque la société civile ou les médias refusent ou échouent à s'autoréguler, les autorités gouvernementales sont obligées de le faire...’

Ce n'est plus mon rôle de commenter le volet des stratégies politiques ou gouvernementales. Et puis, je pense qu'on n'a plus besoin de moi pour cela. Il y a suffisamment d'observateurs pour le faire.

Par contre, du point de vue de la gouvernance, il est bon de faire ressortir certains points légaux qui sont restés occultés dans la polémique. Que ce soit la *Cybersecurity and Cybercrime Act* votée le 19 novembre dernier, ou les amendements à l'*IBA Act* votés cette semaine, ils témoignent clairement d'un nouveau dynamisme législatif.

Ce sont des textes qui instaurent de nouvelles structures de gouvernance. Par exemple, la *Cybersecurity and Cybercrime Act*, en plus de la définition de nouvelles offenses pour répondre à l'évolution de la cybercriminalité, vise aussi à mettre en place des procédures et des structures de protection.

Quant aux amendements de l'*IBA Act*, beaucoup ont voulu les voir comme étant répressifs. Pourtant, d'un point de vue du Régulateur, l'introduction d'une pénalité administrative, au lieu de sanctions pénales ou civiles, va plutôt dans le bon sens.

De plus, les sanctions sont paramétrées selon des critères administratifs dans la section 29A: lorsque le *licensee* contrevient aux dispositions du texte de loi ou aux autres lois du pays, s'il a commis un crime financier, s'il ne remplit plus les critères requis, ou s'il n'est pas une personne *fit and proper* du concept juridique anglo-saxon reposant sur les qualifications, l'intégrité et la situation financière.

En outre, la pénalité administrative est assortie d'un dialogue entre les autorités et les radios: le *licensee* dispose d'un droit de réponse en cas de sanction [section 29(4)c], il peut faire appel de la décision de l'Autorité, après quoi cette dernière peut modifier sa décision si les arguments du *licensee* sont convaincants. Enfin, la décision de l'Autorité (IBA) est transparente puisqu'elle sera publiée dans la *Government's Gazette*. En clair, il y a donc de l'*accountability* des deux côtés.

> "L'amendement à l'*IBA Act* introduit l'obligation pour les radios de se doter d'un code d'éthique. Fallait-il attendre un amendement pour cela ? On sait très bien que, lorsque la société civile ou les médias refusent ou échouent à s'autoréguler, les autorités gouvernementales sont obligées de le faire pour éviter les dérives..."

• Suite en page 9

'La meilleure protection du journaliste, c'est sa déontologie professionnelle... A condition d'en avoir une'



• Suite de la page 8

*** Top FM semble être devenu le *black sheep* ou la brebis galeuse de l'actuel gouvernement. L'opposition soutient que l'objectif principal du Gouvernement viserait en premier lieu cette radio privée dont la licence d'opération arrive à terme dans les semaines à venir. Pourquoi serrer la vis alors que les lois existantes devraient suffire pour sanctionner tout écart ?**

D'une part, il faut préciser que Top FM n'est pas un *licensee* de l'ICTA. L'ICTA lui accorde des fréquences en tant que *licensee* de l'IBA mais n'est pas son régulateur.

D'autre part, ce n'est pas le rôle de l'ICTA en tant que Régulateur de débattre du contenu ou du bienfondé des lois ou des amendements, et donc par extension, ce n'est pas le mien non plus.

Par contre, il y a un constat à faire concernant l'émission de lundi 28 novembre dernier, organisée conjointement par Top FM et Radio Plus. C'est Me Dick Ng Sui Wa qui intervenait en tant que membre du conseil d'administration de l'IBA et *chairperson* de l'ICTA.

Or, ce débat qui précisément portait sur les amendements à l'*IBA Act*, s'est tenu au mépris de la déontologie journalistique. La répartition des temps de parole a été très inégalitaire entre les intervenants, traités de façon tout aussi inégalitaire par des journalistes qui étaient ouvertement parties prenantes.

Ainsi, un politicien a monopolisé le temps de parole. Il a parlé librement 36 minutes au total pour un débat d'une durée de 3 heures et 5 minutes. C'est autant que le *chairman* de l'ICTA (15 minutes) et l'*Attorney General* (23 minutes) réunis, qui en plus ont été constamment interrompus. En d'autres termes, les deux intervenants qui sont venus pour expliquer l'amendement au texte de loi n'ont bénéficié que de 20% du temps d'antenne.

Or, précisément, l'amendement à l'*IBA Act* introduit l'obligation pour les radios de se doter d'un code d'éthique. Fallait-il attendre un amendement pour cela? On sait très bien que, lorsque la société civile ou les médias refusent ou échouent à s'autoréguler, les autorités gouvernementales sont obligées de le faire pour éviter les dérives.

*** Le Premier ministre a raison de dire, lors de son 'summing up' des débats sur l'*IBA (Amendement) Bill*, que les amendements vont effectivement permettre à l'*IBA* « d'effectuer son mandat de manière plus efficace » au regard des nouvelles dispositions dont l'introduction des pénalités administratives, la création d'un *Independent Broadcasting Panel Review* avec trois membres nommés par le PM, le raccourcissement de la durée des licences à une année, la prise en compte des sanctions passées pour le renouvellement d'un permis, la divulgation des sources journalistiques... Mais il y a là tout un arsenal pour empêcher toute contestation radiophonique, n'est-ce pas ?**

Il est regrettable que ces acteurs de la société civile et leurs alliés politiciens s'appuient sur des coups bas, des déformations et des tricheries pour défendre leurs causes. Qui veut mener un combat honorable, utilise des armes honorables. Je citais tout à l'heure le plateau très inégalitaire de l'émission conjointe des deux radios Top FM et Radio Plus lundi soir.

Un argument déformé, répété en boucle, concerne l'amendement à l'*IBA Act*, la supposée violation du secret des sources journalistiques. Nulle part dans le texte, de façon explicite ou implicite, il n'est question de divulgation des sources journalistiques. L'introduction d'une pénalité administrative concerne les propriétaires de la radio et non les journalistes. Sans compter que, pour un journaliste radio, ses sources ne sont pas si secrètes que ça, puisqu'il doit les inviter sur un plateau…

De plus, un journaliste, un activiste, doivent pouvoir s'exprimer dans le respect de l'éthique et de la déontologie. Le fait que les amendements de l'*IBA Act* introduisent l'obligation pour les radios de se doter de code d'éthique est déjà un garde-fou important contre les dérives journalistiques et donc les risques de suspension ou de pénalité. Car la première et la meilleure protection du journaliste, c'est sa déontologie professionnelle… A condition d'en avoir une.

Parmi les arguments démagogiques utilisés, on avance l'idée que ce texte de loi viendrait museler les citoyens. C'est tout le contraire. Jusqu'à présent, l'auditeur n'avait pratiquement aucun recours lorsque ses droits sont lésés ou lorsqu'il est victime d'abus déontologique de la part des médias, en dehors des procédures juridiques longues et coûteuses. L'amendement de l'*IBA Act* augmente le pouvoir de recours des citoyens contre les radios s'ils se sentent lésés par certains propos diffusés.

*** En fin de compte, le Gouvernement n'est-il pas en train d'abuser de sa majorité parlementaire pour amender les lois du pays, en particulier celles concernant l'audiovisuel, les plateformes des réseaux sociaux, et cela en vue de sanctionner toute contestation et ainsi dominer le débat politique dans le pays?**

Il ne m'appartient plus de commenter les stratégies ou positions gouvernementales. Il est important de faire comprendre le point de vue de l'Autorité régulatrice. L'ICTA n'a pas de pouvoir législatif, ni exécutif. Ce n'est pas son rôle de faire les lois ni d'en débattre.

L'ICTA est une autorité régulatrice, ce qui signifie qu'elle est là non pas pour jouer le jeu des polémiques, mais pour veiller au bon fonctionnement du secteur des TIC et faire respecter des bases équitables et, si nécessaire, éclairer les termes du débat.

Et cela, c'est un rôle bien concret, au cœur des besoins des citoyens mauriciens. L'ICTA fait beaucoup de choses pour les citoyens, dont on n'est pas nécessairement conscient, par exemple, au niveau du *customer service* ou service client.

Il y a donc une distorsion, voire une injustice à vouloir présenter l'ICTA comme un père fouettard qui serait là pour brimer et fouetter les citoyens, les médias et la société civile. Ne nous y trompons pas, c'est un discours de dénigrement soigneusement entretenu par ceux qui, justement, n'ont peut-être pas intérêt à ce que s'exerce une régulation saine.

L'ICTA a la prérogative de la régulation et la société civile a la prérogative du débat critique. Chacun son rôle, chacun son champ d'action, chacun sa responsabilité. Il est important que les citoyens conçoivent bien cette distinction.

Il nous faut comprendre aussi le rôle et l'importance des institutions régulatrices dans un pays, et pourquoi la régulation est essentielle aussi bien dans l'intérêt de la société civile que du secteur des affaires économiques. Il nous faudra sans doute travailler à faire cette pédagogie pour assainir les bases de notre dialogue national sur les réseaux sociaux.

"Il nous faut comprendre aussi le rôle et l'importance des institutions régulatrices dans un pays, et pourquoi la régulation est essentielle aussi bien dans l'intérêt de la société civile que du secteur des affaires économiques. Il nous faudra sans doute travailler à faire cette pédagogie pour assainir les bases de notre dialogue..."

"Quant aux amendements de l'*IBA Act*, beaucoup ont voulu les voir comme étant répressifs. Pourtant, d'un point de vue du Régulateur, l'introduction d'une pénalité administrative, au lieu de sanctions pénales ou civiles, va plutôt dans le bon sens. De plus, les sanctions sont paramétrées selon des critères administratifs..."

"On avance l'idée que ce texte de loi viendrait museler les citoyens. C'est tout le contraire. Jusqu'à présent, l'auditeur n'avait pratiquement aucun recours lorsque ses droits sont lésés ou lorsqu'il est victime d'abus déontologique de la part des médias, en dehors des procédures juridiques longues et coûteuses. L'amendement de l'*IBA Act* augmente le pouvoir de recours des citoyens contre les radios s'ils se sentent lésés..."

66th Year -- No. 3713 Friday, September 17, 2021 www.mauritiustimes.com facebook.com/mauritius.times 18 Pages - ePaper

MAURITIUS TIMES

• *"The difference between a successful person and others is not a lack of strength, not a lack of knowledge, but rather a lack in will." -- Vince Lombardi*



Interview : Catherine Boudet, Sociologue

"Nous sommes dans une période de transition irréversible

Il va falloir nous préparer à intégrer dans l'analyse politique des comportements électoraux certaines données encore invisibles à l'œil nu"

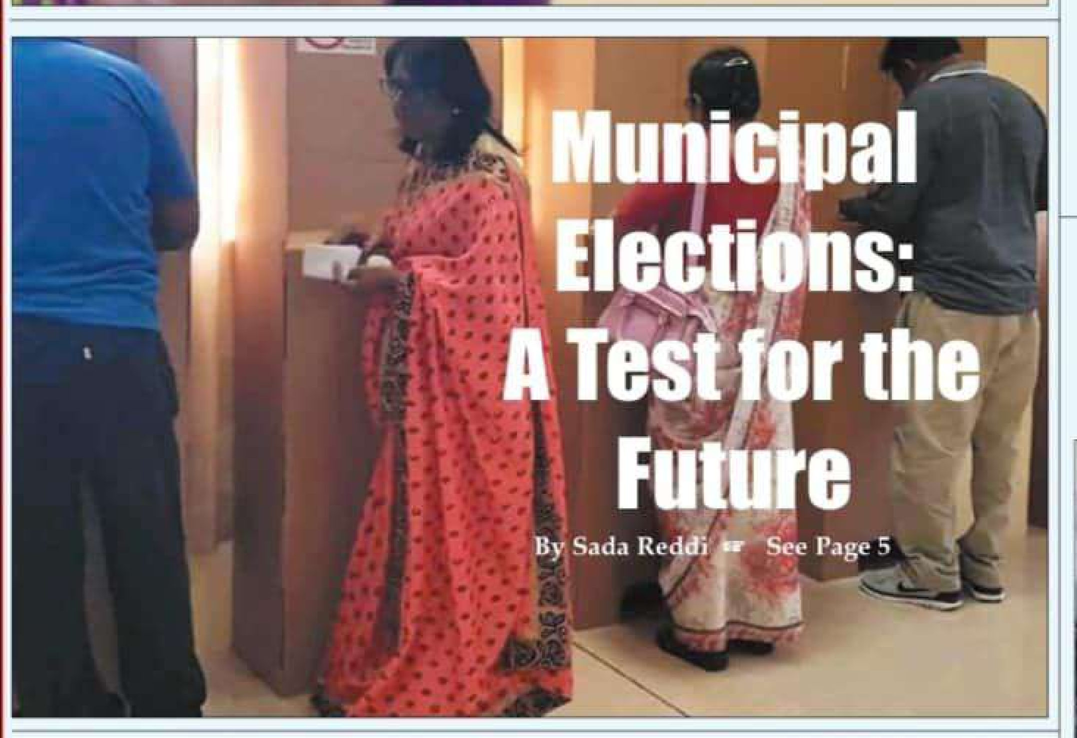
☞ Voir Page 8-9-10

Fake news, Patriotism and Spin doctoring



The test of patriotism must also be applied to government policies and style of governance. Is it patriotic to favour nepotism and appoint the coterie or the party faithful to key and cushy government posts

By Mrinal Roy ☞ See Page 3



Municipal Elections: A Test for the Future

By Sada Reddi ☞ See Page 5

Communication in Medicine and Healthcare



How do we cure, relieve or console without communicating?

By Dr R Neerunjun Gopee ☞ See Page 4

How will the Covid pandemic end?

Countries yet to experience major outbreaks will probably see big rises in cases, even if their vaccine programmes are successful

By Paul Hunter, Professor of Medicine, University of East Anglia ☞ See Page 2

Catherine Boudet, Sociologue

"Nous sommes dans une période de transition rréversible

Il va falloir nous préparer à intégrer dans l'analyse politique des comportements électoraux certaines données encore invisibles à l'œil nu"



Cette semaine, Catherine Boudet fait une lecture de ce qui apparaît dans la presse écrite, plus spécifiquement, elle décortique une dépêche de l'Agence France Presse. Elle jette un regard acerbe sur la trahison du principe de neutralité attendu des journalistes. Si chacun est libre d'accepter ou non le bien-fondé de ses propos, sa prise de position invite le citoyen ordinaire à adopter résolument une posture de défiance vis-à-vis de la circulation de l'information, et aussi un regard plus nuancé sur la profession du journalisme, dit neutre. De même, elle considère les informations circulant sur les réseaux sociaux, nous invitant à repenser les fonctions de ces espaces numériques modernes et de ce qui est véhiculé, faisant ou non l'objet d'un large consensus social...

Mauritius Times: Vous tapez fort sur l'Agence France Presse dans un post sur Facebook pour condamner une dépêche de cette agence par rapport à la situation de la Covid-19 dans le pays – «article localement téléguidé», écrivez-vous, «pour mieux poignarder 250,000 Mauriciens vivant de l'activité touristique...» Vous n'y allez pas de main morte. Pourquoi cette position ferme et vigoureuse?

Dr Catherine Boudet : Je tape fort sur l'Agence France Presse (AFP) qui a servi de cheval de Troie pour faire passer une dépêche aux agendas douteux et dangereux pour le pays. «L'île Maurice fait face à une explosion de Covid-19 qui interpelle à moins de trois semaines de la réouverture complète de ses frontières» proclame la fameuse dépêche AFP de ce mardi 14 septembre, postée dans la foulée sur le site de *l'express* qui avoue avoir sa main dans la rédaction.

Rédigée dans un mix de journalisme et de marketing viral, cette pseudo-dépêche de l'AFP brosse le portrait d'une île Maurice qui serait au bord de l'explosion épidémique. Et le texte est tellement exagéré qu'en le lisant, on a l'impression que la réouverture des frontières annonce une apocalypse covidienne. C'est clairement un article qui a été écrit pour torpiller la réouverture de Maurice.

Le contenu chaotique de cette dépêche ne correspond pas du tout au standard journalistique habituel de cette prestigieuse agence de presse internationale qu'est l'AFP. Par sa technique de rédaction et les mots utilisés, elle relève davantage de l'article de propagande que du journalisme d'information. Elle adopte des techniques de marketing viral pour jouer sur l'émotionnel des lecteurs : «situation grave», «quête traumatisante», «état alarmant» ... Les mots sont soigneusement choisis pour susciter la peur et l'inquiétude chez le lecteur et lui donner la pire perception possible de l'état sanitaire du pays.

Je suis toujours choquée qu'on puisse vouloir décrédibiliser son propre pays face aux puissances étrangères.

*** Vous faites allusion dans votre post au «jeu des pyromanes locaux» auquel l'AFP se prêterait pour lancer «une véritable bombe à fragmentation». Qui aurait intérêt à faire du mal au pays et à torpiller la destination mauricienne, selon vous?**

Ce n'est pas à moi de pointer du doigt des personnes. Moi, je montre comment opèrent les logiques du discours. Ma spécialité, c'est l'analyse des contenus et le décryptage des rhétoriques, qu'elles soient politiques, journalistiques ou scientifiques. Ensuite, chacun est libre de tirer ses propres conclusions ou interprétations.

J'ai montré que cette pseudo-dépêche AFP répondait davantage aux règles du marketing viral qu'à celles du journalisme. Une dépêche AFP a déjà- de par sa nature - un fort potentiel de viralité à l'étranger. Et quand les lecteurs sont des clients potentiels du tourisme mauricien, on voit très bien les dégâts que cela peut causer. C'est pour cela que j'ai qualifié cette pseudo-dépêche de bombe à fragmentation médiatique.

*** La dépêche de l'AFP soulève pourtant la question de la situation de la Covid à Maurice dans le sillage du nombre croissant de cas d'infections dans le pays, et surtout en prévision de la réouverture complète de nos frontières à partir du 1er octobre prochain. C'est une démarche journalistique tout à fait légitime, puisqu'il s'agit de poser des questions sur la capacité des structures de l'Etat à gérer la pandémie, non?**

La pandémie? Quelle pandémie? Une pandémie (du grec *pan* = tout et *demos* = peuple), c'est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population. La pseudo-dépêche de l'AFP met l'accent sur une explosion des cas de Covid qui ont été multipliés par cinq depuis la réouverture partielle des frontières en juillet, avec un peu plus de 12,000 cas.

Mais même en considérant que les chiffres officiels de la Covid pourraient bien être en deçà de la réalité, cela fait 1% de la population mauricienne qui a été contaminée depuis le début de la soi-disant «pandémie». 1% de la population contaminé sur un an et demi, peut-on appeler cela une pandémie? Il serait temps de replacer les choses dans une perspective plus juste.

Ce que ne fait pas cette fameuse dépêche de l'AFP... Qui ne pose pas non plus la question des capacités des services de l'Etat à gérer la situation sanitaire et à affronter la réouverture. Au contraire, elle part d'emblée dans une logique défaitiste pour montrer que le pays court à la catastrophe avec la réouverture.

• Suite en page 9

« Nous sommes dans une période de transition irréversible. Les schémas de vote habituels, de type «mathématiques ethniques» et/ou «vote castéiste», pourraient bien se retrouver minorés par de nouvelles variables émergentes. Même si le système électoral continue de déterminer la superstructure du jeu politique, il va falloir nous préparer à intégrer dans l'analyse politique des comportements électoraux certaines données nouvelles et même encore invisibles à l'œil nu...»

« Le meurtre de Kistnen et son enquête judiciaire sont une véritable boîte de Pandore. Le dernier épisode en date tourne autour de la question des falsifications du rapport d'autopsie. Est-ce vraiment une surprise, dans la mesure où on a l'habitude de falsifier beaucoup de choses, ici, à Maurice ? C'est juste que le rideau se lève sur des pratiques douteuses au sein de différents services de l'Etat, en vigueur depuis longtemps de façon cachée...»

'1% de la population contaminé sur un an et demi, peut-on appeler cela une pandémie ?

Il serait temps de replacer les choses dans une perspective plus juste'



« L'hospitalisation de Navin Ramgoolam en Inde pour cause de Covid, bien entendu c'est un «*game changer* » politique... Mais qui a toutes les probabilités de jouer en faveur du bloc gouvernemental. De facto, le PTr se retrouve dans l'obligation de préparer la succession de son leader, qui jusqu'ici a tout fait pour résister à cette évidence. C'est une période de test pour le PTr...»

• Suite de la page 8

D'ailleurs, elle commence avec une description qui reprend le narratif catastrophique utilisé par les médias internationaux à propos du variant Delta en Inde : hôpitaux saturés, respirateurs artificiels rares et cimetières pleins.

Ensuite, tout le reste de l'article sert à étayer ce scenario de départ. Et c'est fait non pas sur la base de faits ou d'interrogations de principe, mais en rapportant les appréciations négatives de différents acteurs qui expriment leurs peurs et leurs appréhensions. Il a ainsi recours à des techniques de grossissement des faits et d'amplification des émotions négatives, pour parler au lecteur sur un registre émotionnel... Ce que font tous les propagandistes qui veulent empêcher leurs lecteurs de se servir de leur intellect.

Et il pousse le vice jusqu'à conclure avec la projection d'un scenario catastrophe, agitant le spectre d'un stade «où nous devrons peut-être décider qui obtiendra de l'oxygène et qui devra mourir» ...

*** Par ailleurs, il y a une autre affaire qui continue à défrayer l'actualité : le meurtre de Soopramanien Kistnen et toute la controverse autour de l'autopsie du cadavre. C'est une véritable boite à surprises, parait-il. Au train où vont les choses, diriez-vous qu'il faut s'attendre à d'autres surprises – mauvaises ou même désagréables?**

Le meurtre de Kistnen et son enquête judiciaire sont une véritable boîte de Pandore. Le dernier épisode en date tourne autour de la question des falsifications du rapport d'autopsie. Est-ce vraiment une surprise, dans la mesure où on a l'habitude de falsifier beaucoup de choses, ici, à Maurice? C'est juste que le rideau se lève sur des pratiques douteuses au sein de différents services de l'Etat, en vigueur depuis longtemps de façon cachée et autour desquelles règne l'omerta avec une bonne dose d'hypocrisie.

On peut donc sûrement s'attendre à d'autres rebondissements, «surprises» ou révélations dans cette affaire, sur un mode «Mauriflix». Mais j'aurais tendance à dire que le meurtre lui-même a été fait dans cet objectif.

On est surpris ou on fait semblant de l'être, si on regarde les choses par le petit bout de la lorgnette et dans la direction qu'on a bien voulu nous indiquer... Pourtant, quand on examine les détails du meurtre de Kistnen, c'est une évidence qu'il ne relevait pas d'un banal banditisme mais qu'il a été perpétré par des professionnels avec un modus operandi bien précis. C'est un modus operandi que l'on retrouve dans les pays où opèrent les grands cartels.

Soyons logiques. Si on veut faire disparaître un témoin gênant, on n'expose pas son corps carbonisé dans un champ de cannes par un jour de grand vent dans une zone où il pourra être découvert rapidement. On voulait donc que le corps de Kistnen soit vu. Si on part de ce postulat, il fallait donc que certains éléments puissent être portés à la connaissance du public, tout en protégeant les protagonistes.

A partir de là, il y a tout un scenario qui se déroule au fur et à mesure que des pans de l'affaire se dévoilent... Ou plutôt au fur et à mesure que se dévoile l'étendue de ce qui a été caché... et risque fort de le rester.

*** Tous les scandales que nous avons connus depuis un bon bout de temps ne sont pas pour inquiéter le gouvernement, semble-t-il, au regard de l'absence d'une opposition forte en face du pouvoir politique en place, mais aussi de ce qui parait être l'indifférence de la grande majorité des Mauriciens. De toute évidence, l'opposition sur les réseaux sociaux dans le confort de son chez-soi ne suffit pas... Qu'en pensez-vous?**

En l'état actuel des choses, avec une confortable majorité au Parlement et une opposition morcelée, Pravind Jugnauth reste maître du jeu politique. Dans un système électoral où «the winner takes all», les recompositions actuelles du champ politique ne changent rien à cet état de fait.

La fragmentation de l'opposition parlementaire et extra-parlementaire joue même pour renforcer le bloc de la majorité dans sa position dominante, et ce, même si on a pu penser que le MSM au pouvoir était un peu en mode «village gaulois assiégé par les Romains», pour reprendre l'image de la bande dessinée bien connue.

Pourtant, on ne peut pas dire que l'opposition parlementaire soit faible ou molle. C'est même le contraire ; ils sont très actifs, en tout cas dans leur prise de parole. Avant 2019, l'opposition parlementaire avait généralement pour habitude de ménager la chèvre et le chou dans l'espoir d'être à nouveau en alliance avec le parti au pouvoir. Mais depuis qu'ils ont perdu tout espoir d'alliance avec le MSM, ils sont devenus très virulents et n'hésitent pas à sortir dossier sur dossier.

« On ne peut pas dire que l'opposition parlementaire soit faible ou molle. C'est même le contraire ; ils sont très actifs, en tout cas dans leur prise de parole. Avant 2019, l'opposition parlementaire avait généralement pour habitude de ménager la chèvre et le chou dans l'espoir d'être à nouveau en alliance avec le parti au pouvoir. Mais depuis qu'ils ont perdu tout espoir d'alliance avec le MSM, ils sont devenus très virulents...»

On a donc enfin une vraie opposition dans le pays. Et surtout, même s'ils sont divisés dans leur guerre d'égos, on peut remarquer qu'ils peuvent travailler de façon concertée pour sortir ces dossiers. Ils fonctionnent de concert avec leur presse d'opposition et avec des opposants extra-parlementaires comme les Avengers, et même Bruneau Laurette qui s'est (logiquement) politisé dans le processus.

Cette opposition semble avoir fait le choix d'être très «vocale» dans sa fonction de dénonciation, en s'appuyant sur les réseaux sociaux pour gagner à la fois en visibilité et en «*nuisance value*». Mais elle agit aussi, en s'appuyant sur des techniques de «*lawfare*», c'est-à-dire de politisation de dossiers judiciaires. C'est notamment la ligne éditoriale des Avengers, qui fait leur succès auprès des Mauriciens.

Mais, pour le moment comme on l'a dit, le gouvernement n'a aucune raison d'être ébranlé par les actions de l'opposition tant qu'il dispose de sa confortable majorité parlementaire et tant que le *lawfare* de l'opposition ne réussit à faire tomber aucune tête.

*** L'état de santé de Navin Ramgoolam n'est pas pour arranger les choses non plus pour l'opposition. Voyez-vous une recomposition du champ politique et même au sein de l'opposition dans les semaines ou mois à venir, quel que soit le cas de figure?**

Les recompositions du champ politique qui ont commencé l'an dernier du côté de l'opposition sont très intéressantes et n'ont pas fini leur processus de gestation. De toute façon, ce processus de gestation ne trouvera son aboutissement qu'à l'approche des échéances électorales.

Ce qui est particulièrement intéressant actuellement, c'est qu'il s'est créé depuis l'épisode du Wakashio une zone de collaboration entre l'opposition parlementaire classique, composée du Parti Travailliste, du PMSD et du MMM, et des entités de l'opposition extra-parlementaires (Reform Party, *Rezistans ek Alternativ*, 100% Citoyens, Avengers, *Linion Sitwayin Morisien* de Bruneau Laurette).

• Suite en page 10

'Pravind Jugnauth reste maître du jeu politique.

Les recompositions actuelles du champ politique ne changent rien à cet état de fait'

« On ne peut pas dire que l'opposition parlementaire soit faible ou molle. C'est même le contraire ; ils sont très actifs, en tout cas dans leur prise de parole. Avant 2019, l'opposition parlementaire avait généralement pour habitude de ménager la chèvre et le chou dans l'espoir d'être à nouveau en alliance avec le parti au pouvoir. Mais depuis qu'ils ont perdu tout espoir d'alliance avec le MSM, ils sont devenus très virulents...»



• Suite de la page 9

Et cela, ce n'est pas nouveau. Ce beau monde a été rejoint en février dernier par le démissionnaire du MSM Nando Bodha qui, entre-temps, a lui aussi créé son propre parti.

Mais cette coopération n'est pas si surprenante dans la mesure où les membres des principales entités extra-parlementaires, Avengers ou le Reform Party, sont des personnels politiques qui ont également siégé au Parlement, que ce soit Rama Valayden, Sanjeev Teeluckdharry ou Roshi Bhadain. Donc leur socialisation politique d'origine favorisait de facto leur rapprochement avec l'opposition parlementaire.

Dans ce paysage d'opposition très mouvant et divers, une seule alliance a été formalisée en mai dernier entre les quatre «dinosaures» que sont Xavier-Luc Duval (PMSD), Paul Bérenger (MMM), Nando Bodha (ex-MSM) et Roshi Bhadain (Reform Party). Baptisée Alliance de l'Espoir, elle ne semble être à ce stade qu'une entente entre leaders et donc, à ce titre, vulnérable à toute guerre d'égos potentielle. Sans compter qu'elle a déjà créé des susceptibilités au sein même de l'appareil des partis impliqués.

Donc, il est fort possible qu'il y ait encore des circulations de personnel politique à venir, comme, par exemple, la récente démission groupée dans la régionale numéro 6 du MMM.

Quant à l'hospitalisation de Navin Ramgoolam en Inde pour cause de Covid, bien entendu c'est un *«game changer»* politique... Mais qui a toutes les probabilités de jouer en faveur du bloc gouvernemental. De facto, le PTr se retrouve dans l'obligation de préparer la succession de son leader, qui jusqu'ici a tout fait pour résister à cette évidence. C'est une période de test pour le Parti Travailliste, que l'on sait monolithique et solidement organisé.

Mais les guerres intestines qui risquent de se jouer vont temporairement le fragiliser et ce d'autant que l'hospitalisation du leader sera longue. De plus, les différentes options successorales iront de pair avec différentes options d'alliances, ce qui ne peut que brouiller encore plus l'échiquier politique de l'opposition.

*** Recomposition aussi pour une lutte à trois et dictée par le rapport de forces sur l'échiquier politique présentement...?**

Au vu de tout ce que nous venons de décrire, champ politique en pleine recomposition, opposition fragmentée mais coopérative, alliance formalisée mais instable, nous ne pouvons même pas dire s'il y aura une lutte à trois aux prochaines élections législatives. Nous ne savons même pas quand se tiendront les prochaines élections municipales, mais même la configuration des élections municipales ne sera pas nécessairement décisive pour les élections générales.

« Quand on examine les détails du meurtre de Kistnen, c'est une évidence qu'il ne relevait pas d'un banal banditisme mais qu'il a été perpétré par des professionnels avec un modus operandi bien précis. C'est un modus operandi que l'on retrouve dans les pays où opèrent les grands cartels...»

Ce qui reste certain, c'est que le champ politique mauricien se polarise toujours fortement autour de la notion du plus fort. Les critères d'identification de ce «plus fort» reposent sur des données concrètes mais aussi beaucoup sur des éléments psychologiques. C'est ce «plus fort» perçu comme tel par les partis, les médias et l'électorat qui va polariser le schéma des alliances à l'approche des élections.

A mon avis, le principal tendon d'Achille du gouvernement, c'est la politique de vaccination obligatoire. Du fait que nous ne connaissons pas les effets secondaires à long terme des vaccins anti-Covid, nous ne pouvons pas estimer les dégâts potentiels sur la santé publique à moyenne échéance. Si c'est le cas, la vaccination pourrait bien devenir une variable politique, même si, pour le moment, il n'y a aucun clivage politique autour de la vaccination. La vaccination obligatoire comporte, à mon avis, un risque politique pour le MSM.

De toute façon, sur le plan politique, nous sommes dans une période de transition irréversible. Les schémas de vote habituels, de type «mathématiques ethniques» et/ou «vote castéiste», pourraient bien se retrouver minorés par de nouvelles variables émergentes. Même si le système électoral continue de déterminer la superstructure du jeu politique, il va falloir nous préparer à intégrer dans l'analyse politique des comportements électoraux certaines données nouvelles et même encore invisibles à l'œil nu pour le moment. J'ai cité la vaccination mais il y en aura d'autres.



" Les antivaccins sont des irresponsables "

ou l'idéologie totalitaire de la vaccination obligatoire et la diabolisation des voix de la raison



Dr Catherine Boudet, Analyste politique

" Revendiquer le droit de ne pas se faire vacciner en pleine pandémie, c'est comme revendiquer le droit de rouler en sens inverse sur une autoroute. C'est aussi stupide, aussi idiot. " " Les antivaccins se retrouvent dans un axe très francophone qui regroupe les disciples du professeur Raoult et toutes sortes d'adeptes de complots et de conspirations. "… A Maurice et ailleurs, un langage de plus en plus accusateur et dénigrant se déploie envers ceux qui refusent la vaccination obligatoire. Y compris dans la bouche du Président Macron, pour lequel refuser de se faire vacciner *" ce n'est pas ça la liberté, ça s'appelle l'irresponsabilité, l'égoïsme "*. Et les citoyens opposés à l'obligation vaccinale se retrouvent étiquetés de façon caricaturale comme " antivaccins " ou " antivax ". C'est ce genre de procédés qu'emploient les idéologies totalitaires pour dénigrer et abattre ceux qui les dérangent.

L'idéologie, comme l'a définie le politologue Raymond Boudon, c'est un système de pensées et de jugements construit pour justifier une situation, dans le but de pousser les gens vers une action… Ici, en l'occurrence, c'est la vaccination par tous les moyens, y compris la tromperie (distribution de cadeaux), le chantage (au 'pass' sanitaire et à la perte de salaire) et la coercition (obligations par décret ministériel ou pressions pour faire passer des lois en procédures accélérées).

Caricaturer les whistleblowers

La caractéristique de l'idéologie justement, c'est de construire un argumentaire en s'appuyant de façon sélective sur des arguments pseudo-scientifiques, en les déformant à sa convenance pour imposer sa vision du monde. Et c'est ce que fait l'idéologie vaccinale quand elle s'efforce d'écarter, de dégrader et de faire taire les voix de scientifiques qui, à travers le monde, tirent la sonnette d'alarme sur les risques de la vaccination anti-Covid et des thérapies géniques qu'elle contient.

Sur un mode de simplification de la pensée, les whistleblowers scientifiques sont tout bonnement taggés d'" antivaccins " ou, plus caricatural encore, d'" antivax " : la sanction pour avoir émis des questionnements sur les effets des vaccins anti-Covid et des doutes sur le bienfondé de la vaccination obligatoire. Cette diabolisation des whistleblowers fait partie de la panoplie traditionnelle des discours totalitaires, lesquels édifient un ennemi pour mieux l'abattre, à la sauce stalinienne.

Pourquoi accuser les " antivax " de diffuser de fausses rumeurs quand ils soulèvent des questionnements et émettent des hypothèses scientifiques pour signaler les possibles dangers d'une vaccination de masse ? Et puis, pourquoi le terme de " vax " d'abord ? On parle de vaccination, d'une pratique médicale, c'est quelque chose de sérieux, pourquoi cette banalisation d'un geste médical par ceux qui, précisément, prônent son obligation ?

C'est que, comme l'a montré le sociologue Pierre-André Taguieff, toute idéologie appelle une contre-idéologie. Quand les partisans de la vaccination obligatoire caricaturent les whistleblowers en " antivax ", ils transforment le discours scientifique en une vaste campagne de propagande. Ils tentent au passage de faire diversion sur les véritables enjeux sanitaires en installant un (faux) débat dont ils ont truqué, au préalable, les prémisses grâce à l'étiquetage de ceux qu'ils ont identifiés comme les opposants de leur plan global. Voilà comment le simplisme manichéen du " provax vs. antivax " participe de la fabrique du consentement au vaccin obligatoire.

Transformer le discours scientifique en propagande

C'est bien la preuve que nous sommes en présence d'un discours idéologique, absolument pas démocratique, absolument pas scientifique, absolument pas thérapeutique, absolument pas citoyen, mais bien totalitaire, sur la vaccination qu'ils prétendent imposer comme une obligation et une fatalité.

Mais la question de la vaccination est trop grave et a trop d'implications humaines pour qu'on la transforme en objet de polémique. Ce jeu de la polémique et de la diabolisation est une stratégie pernicieuse qui nous dévie des vrais questionnements.

Il y a des voix de scientifiques qui se sont élevées, et des études médicales qui le démontrent : les " vaccins " actuels contre la Covid basés sur de la thérapie génique peuvent endommager le système immunitaire des vaccinés, conduire à des co-infections virales plus graves, et même induire la formation de variants. C'est une hypothèse démontrée scientifiquement, qui est liée au phénomène d'échappement immunitaire. Citons trois références parmi les différentes voix sur la question :



1. " Antibody-dependent enhancement and SARS-CoV-2 vaccines and therapies ", Nature Microbiology n°5, 09 September 2020 [https://www.nature.com/articles/s41-564-020-00789-5]

2. " Open letter to all authorities, scientists and experts around the world ", par Dr Geert Vanden Bossche, virologue et expert en vaccins, 13 mai 2021 [https://-www.geertvandenbossche.org/post/open-call]

3. " SARS-CoV-2 mass vaccination: Urgent questions on vaccine safety that demand answers from international health agencies, regulatory authorities, governments and vaccine developers ", Roxana Bruno et. al, 13 mai 2021 [https://www.sci-enceopen.com/document?vid=2e541e0b-64fd-4a3f-bf5b-735425cfd39d]

Et une hypothèse scientifique, en matière de santé publique, cela s'appelle un risque potentiel. L'honnêteté intellectuelle et l'éthique scientifique réclament que l'on prête attention à ces voix des spécialistes éclairés. Seuls des idéologues ou des défenseurs d'agendas cachés peuvent balayer d'un revers de main de telles hypothèses en les traitant de complots et de rumeurs.

Une omerta sur les chiffres réels d'accidents post-vaccination

D'autant que dernièrement, nous avons pu voir à Maurice sur les réseaux sociaux - par exemple, grâce à Buzz.tv venue suppléer l'information là où règne une omerta médiatique et politique sur la question -, une multiplication de témoignages sur des accidents post-vaccination, parfois fatals. Même si lors de la PNQ du 27 juillet dernier, le ministre de la Santé a concédé seulement 1,153 cas officiels d'effets indésirables, et aucun décès.

De toute façon, pourquoi s'apitoyer sur ces personnes qui se retrouvent handicapées suite à la vaccination ? Puisque cela forme partie des " risques " qui doivent être assumés individuellement par ceux qui ont signé le 'consent form' pour cela, et que, de toute façon, ces risques resteraient toujours minimes par rapport au grand " bénéfice " général de la vaccination, décrété cyniquement par l'OMS.

Mais parlons donc en termes de bien commun, puisque c'est la préoccupation essentielle des " provax " obligatoires. Eh bien que voit-on ? Depuis la rentrée scolaire, pas moins de 10 écoles ont dû fermer pour cause de contaminations alors même qu'une régulation ministérielle a rendu obligatoire la vaccination des personnels avant la rentrée. Et on ne pourra pas dire que ce sont les non-vaccinés qui contaminent les autres, puisque les personnels non-vaccinés doivent fournir un test PCR négatif, et que les parents non-vaccinés sont interdits d'accès.

Et que dire des dortoirs d'usines, où tous les travailleurs sont vaccinés mais qui sont devenus des 'clusters' depuis la vaccination ? Une certaine propagande a voulu nous faire croire que les non-vaccinés risquaient de contaminer les vaccinés, mais voilà les faits : les dortoirs de travailleurs étrangers, pourtant tous vaccinés, sont placés sous cordon sanitaire de la Special Mobile Force pour les empêcher de propager la Covid-19 dans la communauté. Selon les dernières statistiques du ministère de la Santé, au 23 juillet 2021, sur les derniers 2,479 cas positifs, 52% étaient… vaccinés.

Alors, quand va-t-on cesser de pratiquer la dissonance cognitive pour enfin se poser les bonnes questions ? C'est-à-dire, celles du rapport entre la courbe des contaminations et celle de la campagne de vaccination massive et les avertissements des virologues quant aux effets secondaires de la vaccination ? Il se pourrait que l'on découvre bientôt que, dans cette affaire, les anti-vaccins ne sont peut-être pas les plus irresponsables… Espérons que, lorsque l'autruche sortira la tête du sable, il ne sera pas trop tard.

Saignements menstruels post-vaccination:

Une vraie pharmacovigilance peut sauver des vies

Des études montrent que des saignements menstruels anormaux suite à la vaccination peuvent mettre en danger la vie des femmes. Pourtant, ils sont banalisés par les autorités médicales. Cela démontre l'importance d'une pharmacovigilance à visage humain, avec un véritable suivi médical des personnes vaccinées... En amont et en aval de la vaccination.



Catherine Boudet

Les témoignages se multiplient: des femmes se plaignant de douleurs au ventre, de retards de leurs menstruations et de saignements anormaux suite à la vaccination anti-Covid. A tel point que la presse s'est fait écho de ces cris d'alerte.

Pourtant, les autorités sanitaires se sont empressées de minimiser le problème. Dans *Inside News* du 28 juin, le Dr Catherine Gaud, épidémiologiste consultante au ministère de la Santé, confirme que le phénomène a été rapporté, en effet, à Maurice *"mais qu'il ne s'agit toutefois pas d'un effet secondaire, décrit et connu, du vaccin"* ('Covid-19 et vaccination: perturbation du cycle menstruel - les précisions de la Dr Catherine Gaud', *Inside News* du 28 juin 2021).

Dans *l'express* du 9 juin, elle allait même jusqu'à déclarer qu'*"à l'heure actuelle il est prouvé que le vaccin ne fait rien aux femmes qui veulent avoir des enfants". Se montrant même catégorique sur le fait que, selon elle "à ce jour, aucun vaccin, n'a d'effet particulier sur la fertilité, ou l'allaitement, comme voudrait le faire croire les rumeurs et 'fake news' en circulation"*. ('Covid-19 - vaccins : quels effets sur les règles ?', *l'express* du 9 juin 2021.)

Pourtant, des publications médicales internationales spécialisées tirent la sonnette d'alarme sur les saignements menstruels post-vaccination. En particulier le *British Medical Journal* qui a publié le 18 avril dernier, l'article d'un chercheur en Pharmacie intitulé 'Covid-19 post-vaccine menorrhagia, metrorrhagia or postmenopausal bleeding and potential risk of vaccine-induced thrombocytopenia in women'.

Son auteur, Hamid Merchant, de l'université anglaise de Huddersfield, spécifie que beaucoup de femmes à travers le monde se sont plaintes de dérèglements menstruels et même d'hémorragies vaginales après avoir reçu un vaccin contre la Covid-19. *"Certaines expérimentent des saignements menstruels intenses (ménorragie), d'autres des saignements avant leurs périodes ou des saignements fréquents (métrorrhagie/-polyménorrhée), tandis que d'autres encore se sont plaintes de saignements post-ménopause"*, poursuit l'auteur.



Les saignements ne sont pas anodins

Hamid Merchant anticipe en outre que le nombre réel de femmes touchées par ce problème dans le monde pourrait être *"bien plus élevé que le nombre de cas rapportés dans les systèmes de pharmacovigilance, du fait que de nombreuses femmes dans des contextes culturels différents peuvent se sentir mal à l'aise d'en parler "*.

L'auteur souhaite alerter la communauté scientifique sur le fait que ces pertes importantes et inhabituelles de sang menstruel peuvent entraîner d'autres effets secondaires chez les femmes affectées: anémies sévères, thrombocytopénies (baisse du nombre de plaquettes dans le sang), caillots sanguins et même hémorragies.

En outre, ces saignements menstruels anormaux peuvent constituer des signes avant-coureurs de "thrombocytopénie prothrombotique" chez certaines de ces femmes vaccinées, c'est-à-dire des troubles de la coagulation sanguine qui peuvent occasionner des caillots et avoir des conséquences fatales dans certains cas. D'ailleurs, diverses agences médicales notamment l'*European Medical Agency* (EMA) et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ont émis des avertissements officiels à destination des praticiens sur le fait que la vaccination anti-Covid peut induire des thrombocytopénies prothrombotiques, et ce, pas seulement chez les femmes.

En ce qui concerne les troubles menstruels post-vaccination anti-Covid-19, ils seraient très probablement liés à des antécédents médicaux chez les femmes touchées, signale Hamid Merchant dans un autre article du 24 mars 2021 dans le *Journal of Pharmaceutical Policy and Practice*, "Covid vaccines and thrombotic events: EMA issued warning to patients and health care professionals". Par ailleurs, le risque d'accidents sanguins post-vaccination serait plus élevé chez les femmes qui utilisent des contraceptifs oraux.

Une prise en charge rapide peut sauver des vies

Le chercheur en pharmacie incite les autorités régulatrices et les agences de santé publique à ne pas négliger ces incidences, à les rapporter et à les prendre en charge le plus rapidement possible, car, dit-il, *"une prévention rapide peut contribuer à sauver des vies"*.

Comparativement, à Maurice, le son de cloche émanant des autorités compétentes est à la banalisation. Se voulant rassurante, le Dr Gaud déclare dans *Inside News* à propos de ces troubles menstruels post-vaccination, que *" cela n'a aucune conséquence particulière "*.

Quant au représentant de l'OMS, le Dr Laurent Musango, interrogé par *l'express*, il se borne à observer que *" pour l'instant, par rapport à nos données existantes, rien n'est lié à la menstruation des femmes "*. Il donne la garantie que *"si c'est quelque chose qui n'a pas été constaté dans les essais cliniques, ce sera pris en considération"*. Rien sur la prise en charge de ces femmes, de leurs symptômes, de leurs souffrances et de leurs peurs. La pharmacovigilance de la vaccination anti-Covid se résumerait-elle à remonter les données cliniques mauriciennes aux fabricants de vaccins et aux organisations internationales? Et qu'advient-il de ces femmes souffrantes, congédiées sans plus de considération?

Le fait est donc que des symptômes liés à la vaccination, tels que les troubles menstruels, qui n'avaient pas été détectés durant les essais cliniques, apparaissent dans la campagne vaccinale. C'est un phénomène gênant qui vient quelque peu remettre en question le discours officiel de l'OMS qui veut présenter la campagne de vaccination comme une équation bienfaits/risques penchant en faveur des bienfaits. Ce qui n'est toutefois pas une bonne raison pour justifier une politique de l'autruche en matière de suivi des symptômes des vaccinés.

Pour une pharmacovigilance à visage humain

Pour l'heure, le principal souci des autorités face aux accidents de vaccination semble être d'établir le lien, ou plutôt l'absence de lien, entre le vaccin et les accidents post-vaccination. Ainsi, dans le cas du jeune sportif qui s'est retrouvé partiellement paralysé du visage suite à sa première dose de vaccin, *"s'il s'avère que c'est à cause du vaccin, nous allons communiquer"* s'est borné à répondre le ministère de la Santé interrogé dans *l'express* du 4 juillet 2021.

Le bilan des divers accidents post-vaccination soulève l'importance d'une pharmacovigilance à visage humain. Une pharmacovigilance dont la préoccupation centrale ne serait pas juste de dédouaner les autorités et les fabricants par rapport aux effets cliniques, mais aussi d'établir un suivi médical des vaccinés, pour leur propre sécurité. On ne peut pas balayer d'un revers de main les effets secondaires chez les personnes vaccinées sous le prétexte qu'ils sont rares ou qu'ils ne sont pas apparus dans les essais cliniques:

"Les signes précoces d'effets secondaires, même rares, détectés dans la pharmacovigilance ne doivent pas être écartés juste sur la base du fait qu'ils sont rares au regard des statistiques. Au contraire, ils nécessitent de procéder à des investigations scientifiques et des corrélations cliniques approfondies afin de pouvoir établir un possible lien de causalité ", martèle Hamid Merchant.

De toute évidence, une pharmacovigilance doit s'exercer en aval pour le suivi des personnes vaccinées. Mais elle doit aussi s'effectuer en amont, afin de prévenir les risques d'accidents de vaccination. Au lieu de pousser coûte que coûte les personnes à se faire vacciner pour remplir des quotas, même quand elles ont un historique médical à risque. Il en va de la santé publique.



Catherine Boudet
Docteur en Analyse politique

Vaccination Anti-Covid

'Consent form': quand le gouvernement abdique sa souveraineté sur la santé publique

Le *'consent form'* pour la vaccination anti-Covid fait assumer tous les risques aux seuls vaccinés. Ce faisant, les autorités sanitaires s'enlèvent les moyens d'une pharmacovigilance transparente et préventive sur les effets de la vaccination massive.

Sur le principe, l'idée de faire signer un formulaire de consentement aux vaccinés partait d'une sage décision. Surtout qu'il s'agissait de reconnaître la spécificité de la vaccination contre la Covid-19, encore au stade expérimental mais considérée comme urgente dans les circonstances liées à la pandémie. En raison de la rapidité de la mise sur le marché des vaccins, liée à cette urgence sanitaire, la vaccination anti-Covid comporte un certain nombre de risques. Le *'consent form'* du ministère de la Santé reconnaît ces spécificités :

«Le ministère de la Santé et du Bien-Être a rendu le vaccin contre la Covid-19 disponible suivant les approbations réglementaires de son usage en vigueur aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Inde et dans d'autres pays, du fait que les circonstances justifient son utilisation dans un cas d'urgence comme la pandémie de Covid-19».

Le *'consent form'* admet aussi l'existence des risques venant du fait que l'homologation des vaccins anti-Covid n'a pas complété les procédures habituelles appliquées en temps normal. Le ministère reconnaît qu'il rend la vaccination anti-Covid disponible *«sur la base de la totalité des preuves scientifiques existantes actuellement disponibles, qui montrent que les bénéfices connus et potentiels des vaccins surpassent les risques connus et potentiels».*

Des risques passés sous silence

Calqué sur l'argumentaire officiel de l'OMS, ce discours établit une balance bienfaits/risques de la vaccination à un instant T donné (*«for the time being»*), en vertu *«des preuves scientifiques existantes actuellement disponibles»*. Prendre la précaution de reconnaître que cette balance bienfaits/risques est établie à un instant T, c'est aussi admettre implicitement qu'elle peut être amenée à se modifier ultérieurement (y compris en faveur d'une potentielle aggravation des risques); notamment avec l'avancée de la campagne de vaccination elle-même.

D'ailleurs, cette dernière s'assimile à une phase d'essai grandeur nature. De ce fait, un certain nombre de données pourraient faire pencher la balance du côté d'une aggravation des risques ou des effets secondaires:

- des risques connus à court ou moyen terme, mais sous-estimés ou passés sous silence, comme ceux que fait peser la vaccination anti-Covid sur le système immunitaire. Les vaccins peuvent augmenter le risque de contracter la Covid-19 mais aussi des co-infections virales multiples, en raison du mécanisme d'ADE (Antibody Dependent Enhancement, en français : Facilitation de l'infection par des anticorps). Ce n'est nullement un délire complotiste, mais un fait documenté par des études médicale, en particulier, cet article, publié le 9 septembre 2020 dans la très sérieuse revue *Nature Microbiology*, intitulé «Antibody-dependent enhancement and SARS-CoV-2 vaccines and therapies» ;

- des risques inconnus à long terme, notamment decancer… car l'OMS aurait jugé inutile de demander aux fabricants des tests sur la carcérogénicité de leurs vaccins anti-Covid… Pour prendre l'exemple du vaccin Sinopharm qui est actuellement administré à Maurice, le *'consent form'* explique qu'il est fabriqué à base d'un antigène de Sars-Cov-2 inactivé. En omettant de préciser que cet antigène est inactivé avec du beta-propiolactone… Une substance reconnue comme cancérigène pour l'humain (risque documenté par plusieurs études notamment dans le *British Journal of Cancer*).

N'envisageant le problème qu'à échelle individuelle, le *'consent form'* fait assumer tous les risques au seul vacciné. Ce dernier doit reconnaître en le signant que *«comme résultat de la vaccination certains risques sont impliqués»* qui peuvent l'exposer à des blessures et même à la mort. Le candidat à la vaccination accepte ainsi qu'il *«l'exécute volontairement»* (étrange formule pour un document médical, et étrange façon de concevoir un consentement à la vaccination). Et il reconnaît assumer «*volontairement*» tous ces risques liés à l'administration du vaccin, y compris la mort.



Pic - BBC

Il apparaît que le *'consent form'* est un document contractuel, quand il fait dire au vacciné qu'il *«renonce à toute poursuite contre l'État mauricien, le Global Health Partnership aussi connu comme GAVI Alliance, les producteurs de vaccins ou leurs agents et préposés (…) je les décharge pour toujours de toutes poursuites »*.

Le document va encore plus loin, en stipulant que le vacciné s'engage même à indemniser toutes ces parties si elles venaient à être poursuivies pour des dommages résultant de la vaccination.

Un document contractuel d'un cynisme extraordinaire

On est loin du *'consent form'* sud-africain qui informe le patient que *«des mesures appropriées seront prises pour prévenir, prendre en charge et soigner les effets indésirables de ce vaccin sur [s]a personne»*. Ce genre de précaution vise non seulement à protéger le patient, mais permet aussi aux autorités sanitaires d'assortir la vaccination d'une pharmacovigilance véritablement tournée vers le suivi et la protection des populations. Dans ce cas, cela favorise un 'monitoring' permettant d'anticiper à échelle nationale des possibles effets secondaires de la campagne de vaccination.

Rien de tout cela à Maurice, où le *'consent form'* signé par les Mauriciens n'est donc finalement qu'un document contractuel dénué de toute humanité, visant à protéger complètement et de façon unilatérale les fabricants de vaccins, les pays fournisseurs et le GAVI. Ce serait donc paradoxalement un document d'un cynisme et d'un mépris extraordinaires, alors qu'il était question au départ de protéger la population d'une pandémie et de ses dangers.

Une telle posture s'inscrit totalement à l'encontre de la politique gouvernementale menée jusqu'à présent par le premier Ministre Pravind Jugnauth, et ce, alors que le Premier ministre lui-même vient de rappeler à l'occasion du 12 mars 2021 que la santé de sa population est une priorité pour lui.

Le premier mandat de Pravind Jugnauth avait pourtant été marqué par l'introduction de véritables politiques publiques pour le pays. La politique sociale de son gouvernement s'était attachée à protéger la population et en particulier les catégories de citoyens les plus vulnérables, on l'a vu notamment avec l'augmentation de la pension vieillesse et l'introduction du salaire minimum. C'est également sous le gouvernement MSM que la gestion du risque a été introduite dans le pays, avec la mise sur pied en 2016 d'un *National Disaster Risk Reduction and Management Committee* pour prévenir et mitiger les risques de catastrophes naturelles.

La notion de gestion du risque n'est visiblement pas conçue de la même manière en ce qui concerne la santé publique. Le *'consent form'* vaccinal, faisant porter au seul patient les effets secondaires potentiellement nocifs du vaccin, parcellise et relègue au niveau individuel les risques inhérents à la vaccination. Pire, il dédouane totalement le GAVI, les fabricants de vaccins et les pays fournisseurs de toute responsabilité dans cette prise de risque.

Une manière pour les autorités sanitaires de se voiler la face car, en répondant prioritairement au souci de se dédouaner de toute poursuite, ce formulaire hypothèque la possibilité d'une pharmacovigilance transparente et cohérente. En condamnant le vacciné à subir seul ses effets secondaires, le *'consent form'* freine la remontée d'informations libres et volontaires sur la santé du patient, et surtout leur corrélation au vaccin.

● **Suite en page 12**

The Coronavirus Delta Variant Threat - More Contagious and Deadly

● Cont. from page 4

The country cannot take any risks with such a deadly variant of coronavirus and put the hotel and frontliners of the hospitality sector as well as the vulnerable elderly and people at large at risk. It would be disastrous if the Delta variant were to enter the country.

Every precaution must therefore be taken to prevent the delta variant from entering the country. This means very carefully choosing the countries air flights to Mauritius will be allowed from and more importantly which Delta variant free countries whose nationals would be allowed to come. The prudent and sensible action to take would be to ban tourists and travellers from all Delta variant infected countries. The government cannot water down or botch such crucial decisions.

Preventing mayhem

We should remember that despite months having elapsed since the start of the second wave of infection in Mauritius, we still do not know how it all started. It is obvious that, as was the case for the 2020 Covid-19 outbreak, the virus was imported into the country through an incoming traveller. Rodrigues remains Covid-free because every precaution is taken to limit travel to the island and prevent the spread of the virus to Rodrigues.

The facts are telling. Despite all the robust and costly measures in place in terms of contact tracing, thousands of daily PCR tests, quarantine and sanitary and social distancing measures since early March, the authorities have as yet been unable to stem the spread of the second wave of Covid-19 infection as new cases continue to be detected almost daily in the community. Under such circumstances, the more contagious and deadly Delta variant would wreak havoc and cause socio-economic and health mayhem if it were to enter the country. The authorities must therefore take every action necessary to prevent this.

Mrinal Roy

Vaccination Anti-Covid

● Suite de la page 9

La pharmacovigilance se résume alors à remonter des données nationales aux fournisseurs de vaccins et aux organisations internationales. Comment dans ces conditions, estimer l'impact réel de la vaccination sur la santé publique, et surtout le risque d'émergence de pathologies à grande échelle?

Le contraire d'une politique de gestion des risques

Pourtant, avec l'ambition d'une vaccination de masse, la gestion du risque à échelle collective, en termes de santé publique, s'impose comme une nécessité d'importance nationale. Or, c'est tout le contraire d'une politique de gestion des risques qui est mis en place avec ce *'consent form'*. En politique publique, la gestion des risques vise à identifier et évaluer les risques liés aux activités humaines ou naturelles, ainsi que les publics exposés, ce qui permet aux autorités de contrôler et, si possible, de réduire la probabilité des évènements redoutés, leur impact éventuel, mais aussi et surtout la prise en charge des dommages éventuels.

Pourquoi, en matière de santé publique, la notion de risque a-t-elle été évaluée en faveur des entités internationales que sont le GAVI, les pays fournisseurs et les fabricants de vaccins, sans considération pour la protection des citoyens mauriciens? Si demain, ou après-demain, la recherche médicale et les faits montrent une surmortalité vaccinale, ou encore une augmentation de certaines pathologies découlant de la vaccination de masse de la population mauricienne, à qui reviendra la charge de gérer le fardeau ainsi occasionné sur la santé publique (et sur les finances publiques)?

Une facture qui pourrait s'alourdir encore, alors que des *'regulations'* ministérielles viennent instaurer l'obligation vaccinale de catégories de personnels comme les soignants et les enseignants (une vaccination devenue «volontaire sous la contrainte», où le consentement est donc vicié). En fin de compte, c'est le gouvernement lui-même qui risque d'être le plus pénalisé par les effets secondaires de ce *'consent form'* et d'une politique de (non-)gestion du risque vaccinal. Le GM viendrait-il d'abdiquer sa souveraineté en matière de santé publique? Et si, au contraire, la pandémie de Covid-19 était l'occasion d'instaurer une véritable politique de pharmacovigilance pour Maurice, dans laquelle l'État et la société seraient partenaires pour le bien commun?

Catherine Boudet

PROGRAMME DES COURSES

9è journée dimanche 4 juillet 2021

1 THE ALEXEI CUP

990 m - Valeur [0-20] - 12h15

1 Arctic Flyer	SPN	6-5-5-7/3	60	K.Kalychurun	2
2 Crushing Force	JMH	0-0-1/8-5	60	G.D.Aucharuz	5
3 Secret Circle	SJ	0-0-0-9-6	60	T.Juglall	7
4 What A Kid	RG	7-N-5-5/2	60	J.Allyhosain	4
5 Dunzie	CD	2-2-2/5-4	59.5(-4)	M.Sonaram	6
6 Million Dollar Man	CR	nouveau	58.5(-4)	N.S.Batchameah	1
7 Mauritius	SH	nouveau	58	I.Santana	3

2 THE WILD AMBER CUP

1600 m - Valeur Benchmark 36 - 12h50

1 Edge of The Sun	AS	7-2-6/4-10	61	S.Rama	9
2 Eight Cities	VA	1-9-9-9/7	61	B.Fayd'herbe	1
3 Ernie	JMH	7-7-7/6-4	61(-3)	A.Roy	7
4 Paddingtons Luck	GR	2-7-2/1-8	61	N.Teeha	5
5 Bound By Duty	RM	5-1-1/6-2	60.5	P.C.Orffer	4
6 Power Tower	RG	7-1-2-3/1	60.5	J.Allyhosain	8
7 Yankeedoodledandy	G	4-9-11-8/3	60.5	S.Donohoe	3
8 Itdawnedonme	SH	2-8-5/2-10	60	I.Santana	10
9 G I Joe	PM	0-0-0-1-3	59	R.Oliver	6
10 Perfect Pursuit	SN	1-6-5/5-6	57	G.D.Aucharuz	2

3 THE AMERICA CHALLENGE CUP

1450 m - Valeur Benchmark 41 - 13h25

1 Bold Phoenix	SJ	1-3-1-1/4	60	R.Joorawon	2
2 Promissory	VA	3-1-3/6-7	60	B.Fayd'herbe	4
3 Clouded Hill	JMH	0-9-9/8-7	59.5(-3)	A.Roy	1
4 Taking Silk	GR	nouveau	59.5	N.Teeha	5
5 Uncle Frank	SPN	1-4-1-3-4/	58.5	K.Kalychurun	3
6 Silver Heritage	RM	2-2-1-1/4	58	P.C.Orffer	7
7 Varside	SH	4-2-3/2-2	58	I.Santana	6

4 THE PIERRE NOEL CUP

990 m - Valeur Benchmark 46 - 14h00

1 Bold Horizon	AS	nouveau	61	S.Rama	9
2 Zo Lucky	SJ	nouveau	60.5	R.Boutanive	10
3 Soul Connection	SPN	nouveau	60	G.D.Aucharuz	11
4 Tripod	CR	3-6-8-3/5	59.5(-4)	N.S.Batchameah	7
5 Nevil Mu	GR	nouveau	59	N.Teeha	3
6 Dark Force	RM	2-6-1-1/8	58.5	P.C.Orffer	4
7 Mac 'N Scar	SH	6-7-3-8/3	58	I.Santana	1
8 Ninotto	RG	3-5-2-5/3	57.5	J.Allyhosain	5
9 Harmonica	JMH	7-3-7-5/7	57	R.Joorawon	8
10 Captain Garett	GR	6-R-2/1-1	56.5	B.Sooful	6
11 El Patron	SN	1-2-3-N-1	54	T.Juglall	2

5 THE SERVO WORLD CLASS LUBRICANT CUP

1500 m - Valeur Benchmark 61 - 14h35

1 Trippi's Express	RG	2-3-1-3/2	62(-4)	N.S.Batchameah	8
2 Haylor	SJ	N-5-1/9-8	61(-3)	A.Roy	6
3 Ideal Secret	RM	2-4-1/3-6	61	S.Rama	11
4 Triple Fate Line	SH	4-5-4-R/1	60.5	I.Santana	1
5 Spring Man	RM	3-1-7-1-4/	59.5	P.C.Orffer	10
6 Tower Of Wisdom	GR	3-3-N-6/4	59.5	N.Teeha	2
7 Stream Ahead	CD	5-3-1-N/6	59(-4)	M.Sonaram	9
8 Creation	SPN	nouveau	58	G.D.Aucharuz	5
9 Northern Spy	SJ	1-1-5-1-1/	58	J.Allyhosain	7
10 Pop Icon	SPN	0-0-0-7-R	56.5	K.Kalychurun	4
11 Big Mistake	PM	6-8-3-7/7	55	R.Oliver	3

6 THE INDIANOIL BARBE CUP 2021

1600 m - Valeur P. d'Age [60+] G.1 - 15h10

1 Twist Of Fate	VA	0-0-0-1-4	58	B.Fayd'herbe	7
2 Undercover Agent	RM	4-1-4-3/5	58	P.C.Orffer	2
3 Alyaasaat	GR	2-1-1-2/1	58	N.Teeha	4
4 Alshibaa	RM	3/3-1-2-1/	58	R.Joorawon	9
5 Patrol Officer	GR	1-1-1-1/3	58	J.Allyhosain	12
6 Marshall Foch	GR	0-0-0-0-10	58	B.Bhaugeerothee	1
7 Opera Royal	SH	4-5-2-5/5	58	I.Santana	3
8 The Dazzler	SN	5-2-4-1/6	58	G.D.Aucharuz	8
9 Iditarod Trail	GR	1-1-2-7/6	58	B.Sooful	6
10 Marauding	G	2-1-1-6/2	58	S.Donohoe	11
11 Stopalltheclocks	CD	0-0-0-7-7	58	M.Sonaram	10
12 Special Blend[EA]	SPN	0-0-0-0-9	58	------------	5

7 THE INDIANOIL BRINGING ENERGY TO LIFE CUP

1450 m - Valeur Benchmark 41 - 15h45

1 Lighthearted	P	0-2-7-8/8	60	O.Sola	4
2 St Vladimir	CR	nouveau	60(-4)	N.S.Batchameah	5
3 Swagger Jagger	PM	0-0-0-2-7	59.5	R.Oliver	1
4 Captain Gone Wild	SH	1-5-4-5/3	59	I.Santana	6
5 High Voltage	AS	0-0-0-0-R	58	S.Rama	7
6 Savvy	SJ	0-6-7/9-6	58	T.Juglall	3
7 The Byzantine	JMH	5-6/R-4-8	58	J.Allyhosain	2

8 THE EXPERTISE PLATE

1450 m - Valeur Benchmark 31 - 16h20

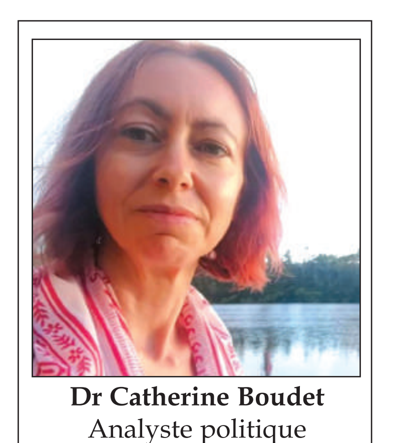
1 Mr Hardy	CR	2-8-3-5/2	60(-4)	N.S.Batchameah	8
2 Desert Illusion	SN	0-0-0-4-1	59.5	G.D.Aucharuz	7
3 Jals Tiger	GR	1-3-3/2-5	59.5	N.Teeha	10
4 Winter Guard	AS	0-0-0-2-1	59.5	S.Rama	2
5 Ladder Man	P	3-7-4-7/8	59	O.Sola	11
6 River Thames	SJ	1-7-8/2-6	59	J.Allyhosain	6
7 Wordbuster	VA	6-2-8-2/8	59	B.Fayd'herbe	9
8 Nikhils Inn	PM	0-0-0-3-2	58.5	R.Oliver	5
9 Straight	JMH	2-2-4/6-1	58.5	B.Sooful	1
10 Adamo	SH	6-5/8/7-4	57.5	I.Santana	4
11 Oxford Blue	CD	0-0-0-7-4	57.5(-4)	M.Sonaram	3

SELECTIONS

1. Dunzie, What A Kid, Arctic Flyer
2. G I Joe, Power Tower, Yankeedoodledandy
3. Uncle Frank, Silver Heritage, Promissory
4. Ninotto, Tripod, Captain Garett
5. Trippi's Express, Spring Man, Triple Fate Line
6. Alyaasaat, Patrol Officer, Marauding
7. Captain Gone Wild, Lighthearted, High Voltage
8. Nikhils Inn, Winter Guard, Straight

Consultation Paper de l'ICTA : Etat et société civile, partenaires obligés

Comment peut-on se battre pour la défense des droits et des libertés civiques, avec des méthodes qui relèvent elles-mêmes de l'oppression et de la répression?



Dr Catherine Boudet
Analyste politique

"A jeter à la poubelle", les mots violents et les propos agressifs n'ont pas manqué pour attaquer le document de consultation de l'ICTA sur la régulation des réseaux sociaux. Deux semaines encore après la date buttoir pour les retours de la consultation populaire, le déluge d'attaques verbales ne tarit pas. Mais pourquoi cet acharnement prolongé, massif et répété contre un document consultatif, outil de démocratie participative?

Le 14 avril dernier, l'ICTA avait soumis à l'avis du public un 'Consultation Paper' sur un projet d'amendement à l'*Information and Communication Technologies Act (ICTA)*, en vue de *"réguler l'utilisation et de solutionner le problème d'abus et de mésusage des réseaux sociaux à Maurice"*. Cette démarche partait du constat selon lequel l'outil légal ne suffit plus pour lutter contre les cyber-contenus socialement dangereux. Ceux-ci se servent des zones grises technologiques de la communication mondialisée pour frapper. Mais il faut aussi mettre en place des moyens techniques pour permettre un meilleur exercice de la justice en ce qui concerne les réseaux sociaux.

L'intention de l'instance régulatrice était visiblement de proposer des solutions au législateur, en cherchant à intervenir en amont contre les dérives. Mais avec la nécessité de renforcer la capacité d'intervention de l'Etat, se posent aussi des questions non seulement légales, mais aussi techniques et éthiques, et c'est ce que ce 'Consultation Paper' de l'ICTA cherchait à prendre en considération, en incluant l'ensemble des *'stakeholders'*, y compris les citoyens, à la démarche.

Une démarche de démocratie participative

A ce stade donc, l'initiative de l'ICTA n'était en aucun cas un projet de loi, mais un exercice de consultation, qui relevait pleinement de la démocratie participative. Celle-ci peut être définie comme *"l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision"* (définition de toupie.org).

Social media abuse - Pic - lawinsport.com

Avec une série de 9 questions posées au public, le document consultatif fournissait à chacun le droit et l'opportunité d'apporter son avis citoyen et/ou technique sur les propositions de l'ICTA, y compris de s'y opposer.

Une telle démarche consultative et consensuelle pour une réflexion collective sur la question de la régulation des réseaux sociaux présentait trois avantages majeurs:

(1) Permettre la participation du public, déjà demandeur de démocratie participative, c'était déjà un pas important pour permettre une meilleure conscientisation - consci entisation essentielle pour lutter contre la cybercriminalité;

(2) Permettre de recueillir les apports techniques, légaux et éthiques de la part des 'stakeholders' pour éclairer tous les aspects du problème posé à la fois par les abus et par les remèdes proposés;

(3) Accueillir des propositions et solutions alternatives.

Tout démocrate se serait félicité d'unetelle démarche, inclusive et participative. Pourtant, le 'Consultation Paper' de l'ICTA a subi un pilonnage, intensif, répétitif et systématique depuis sa publication le 14 avril dernier, jusque bien après la clôture de la consultation populaire, le 21 mai.

Malgré cela, la consultation a enregistré une bonne participation, avec plus de 2,000 réponses, ce qui démontre qu'une bonne partie de la société civile s'est approprié l'exercice et a adhéré à la démarche.

Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain

> **"Demander de "jeter à la poubelle" le document consultatif, c'était aussi par la même occasion, vouloir jeter à la poubelle le processus démocratique proposé par l'ICTA. En prétendant dénoncer dans la démarche de l'ICTA une volonté de bâillonner les citoyens sur les réseaux sociaux, les pétitionnaires ont pratiqué eux-mêmes à son encontre ce qu'ils lui reprochaient: une façon de bâillonner l'instance régulatrice..."**

Pourtant, parallèlement, l'offensive était lancée par l'opposition parlementaire qui appelait à *"jeter à la poubelle auquel il appartient"* le 'Consultation Paper', et des pétitions venant de la société civile ont circulé pour demander son retrait pur et simple.

La première, initiée sur une plateforme change.org par des membres de la société civile et de la diaspora, et qui aurait recueilli plus de 10,000 signatures en moins de 24 heures, appelait à *"rejeter fermement la proposition de l'ICTA d'amender la ICT Act"*.

L'autre pétition venant du parti alternatif *Rezistans ek Alternativ* (REA) demandait elle aussi le *"retrait immédiat"* du document consultatif jugé liberticide. La démarche de REA était appuyée par une liste d'organisations syndicales et citoyennes et de membres de la société civile. S'alignant sur la revendication du Leader de l'Opposition, *Rezistans ek Alternativ* et ses alliés devaient même aller plus loin… en réclamant dans la foulée la démission des membres du board de l'ICTA, trouvés coupables par ce tribunal politico-populaire improvisé d'avoir validé le fameux document consultatif dont la place serait dans une poubelle.

En confondant, dans leur cri viscéral de révolte, la démarche de l'instance régulatrice et le contenu de son document, les rédacteurs et signataires de ces pétitions se sont-ils rendu compte qu'ils étaient en train de jeter le bébé avec l'eau du bain? Car dénoncer et s'opposer à des contenus, c'est une chose. Mais appeler à la suppression de la démarche consultative proposant ces contenus, c'en est une autre.

Une démarche dégagiste

Demander de "jeter à la poubelle" le document consultatif, c'était aussi par la même occasion, vouloir jeter à la poubelle le processus démocratique proposé par l'ICTA. En prétendant dénoncer dans la démarche de l'ICTA une volonté de bâillonner les citoyens sur les réseaux sociaux, les pétitionnaires ont pratiqué eux-mêmes à son encontre ce qu'ils lui reprochaient: une façon de bâillonner l'instance régulatrice.

Cette attitude dégagiste s'éloigne de la tradition citoyenne de défense des droits et des libertés, pour entrer dans une logique de combat politique cherchant à déstabiliser l'adversaire. Par un curieux 'koustik' ou renversement de situation, la pétition, outil classique d'expression démocratique, s'est retrouvée à être utilisée comme un outil de contre-démocratie visant à court-circuiter l'exercice de démocratie participative.

C'est ainsi que la démarche politico-citoyenne, en rejetant le processus démocratique proposé par l'ICTA, se retrouve en contradiction avec ses propres revendications d'une meilleure sensibilisation du public. Car comment peut-on se battre pour la défense des droits et des libertés civiques, avec des méthodes qui relèvent elles-mêmes de l'oppression et de la répression? Quel crédit accorder à des organisations civiles qui rejettent l'exercice de la démocratie participative?

Prolonger la consultation populaire

La procédure consultative initiée par l'ICTA en vue d'amender la loi n'est pas incompatible avec la revendication de *"mise en place d'une consultation nationale sur le cadre légal existant, ouverte aux propositions des citoyens, associations, syndicats et autres"* demandée par *Rezistans ek Alternativ* et ses partenaires. Bien au contraire, elle en est même le 'stepping stone'.

Il serait malsain que la réflexion collective sur l'usage des réseaux sociaux et sur les solutions à apporter pour leur régulation se transforme en une guerre entre la société civile et l'Etat, dont le nouveau territoire de conquête serait le cyberespace. Si l'Etat et l'ICTA ont tendu la main vers la société civile et aux citoyens sur la question, il est important de veiller à assurer des fondements sains au processus, au lieu de tenter de dynamiter le 'level playing field'.

66th Year – No. 3670 Tuesday, April 20, 2021 www.mauritiustimes.com facebook.com/mauritius.times 18 Pages - ePaper

MAURITIUS TIMES

• *There are three essentials to leadership: humility, clarity and courage. -Fuchan Yuan*

Interview: Catherine Boudet - Politologue



ICTA: " On s'aventure là sur un terrain inconnu, dans un no man's land juridique "

☞ Voir Pages 7-8-9



Cricket and colonialism - Legacy, resistance and nationalism entwined

By Jan Arden ☞ See Page 4

Showdown at Natanz - Iran's Centrifuges Spin



By Anil Madan ☞ See Page 3

The secret to Taiwan's Covid success



There were two main ingredients to Taiwan's Covid victory, researchers have found

By Patricia Fitzpatrick
Full Professor of Epidemiology & Biomedical Statistics, University College Dublin ☞ See Page 2



Catherine Boudet - Politologue

ICTA: "On s'aventure là sur un terrain inconnu, dans un *no man's land* juridique"

Avec Catherine Boudet, politologue, nous abordons une question affectant de plus en plus toutes les sociétés aujourd'hui, à savoir la place de l'éthique et de la morale en politique. En effet, les autorités régulatrices mauriciennes ont beaucoup à faire pour circonscrire les transgressions à la norme établie, notamment la violence engendrée par la *cancel culture* sur internet. Notre invitée nous livre les résultats de ses longs mois d'observation de ce phénomène localement. Elle nous invite à réfléchir et à contribuer à ce débat complexe en même temps que les autorités concernées. Y a-t-il des principes à ne pas dépasser, que l'on appartienne à la classe politique ou citoyenne? Y a-t-il des valeurs à promouvoir afin que chacun respecte des limites implicites ou explicites?

Mauritius Times: Vous avez fait une sortie sur différentes plateformes, sur votre blog et dans la presse, à propos des attaques et des lynchages verbaux que l'on retrouve massivement sur les réseaux sociaux ces derniers temps. Selon vous, ceux-ci font partie d'une cancel culture locale qui consiste à menacer et à injurier des personnes cibles pour essayer de les faire taire. Parlez-nous de cette *cancel culture*, de ses origines et ses méthodes.

Catherine Boudet: Le terme de *cancel culture* nous vient des Etats-Unis. C'est sans surprise puisque les Américains sont toujours en avance dans la théorisation et la conceptualisation. Il y a beaucoup de littérature sur Internet concernant ce phénomène à l'étranger, ses différents aspects et ses modes opératoires. A Maurice, pour le moment, cela existe déjà. Mais personne ne l'avait encore conceptualisé dans ses modes opératoires locaux.

La *cancel culture* que je choisirai de traduire par «culture de la suppression» parmi les différentes traductions possibles, est un phénomène typique de l'ère des réseaux sociaux. En résumé, il s'agit de *cancel*, c'est-à-dire de supprimer symboliquement une personne, en particulier une personnalité publique. En fait, c'est une version moderne des bûchers de sorcières du Moyen-âge. Au lieu de supprimer physiquement la personne, on le fait symboliquement par les mots sur le réseau social.

> **"Ce *consultation paper* n'équivaut évidemment pas à un référendum sur la question, surtout que cet amendement pose un grand risque de violation des libertés et de la vie privée. Cet amendement propose de permettre à l'Etat d'accéder aux contenus des internautes en amont et de juger, en amont de toute procédure juridique, de leur caractère éventuellement répréhensible et dangereux..."**

Pour cela, il y a toute une panoplie de techniques. Ce qui m'a intéressée en tant que politologue, c'est de constater que nous sommes en présence d'une *cancel culture* locale qui prend des formes particulières.

La *cancel culture* telle qu'elle est pratiquée ici, cherche à déshonorer une personne dans le débat public afin d'inciter à la haine contre cette personne. L'objectif est toujours de chercher à détruire la réputation de la personne ciblée afin de mettre dans la tête du public que ses idées, ses paroles ou ses actions n'ont aucune valeur, qu'elle ne mérite que le mépris ou la haine. La personne est ciblée parce que ce qu'elle dit ou représente dérange la vision que tentent d'imposer les *cancellists*.

Il y a, donc, deux aspects importants dans cette chasse aux sorcières : la haine et la norme. La haine devient un outil privilégié pour tenter d'imposer une norme. En supprimant la personne du débat, on tente de supprimer le débat d'idées.

*** Est-ce un phénomène récent à Maurice?**

Le phénomène a commencé à prendre de l'ampleur à Maurice depuis les dernières élections générales, mais je ne l'avais pas encore identifié en tant que tel à ce moment-là. Il a quand même fallu plusieurs mois d'observation sur les réseaux sociaux, pour identifier, analyser, comprendre et expliquer le phénomène.

L'observation est venue d'abord du fait que j'en ai été moi-même la cible à partir de la campagne électorale de 2019 suite à mes analyses politiques. J'en avais été extrêmement surprise d'ailleurs, surtout je ne fais pas de politique partisane. J'étais également surprise des pseudo-arguments utilisés, très inventifs, violents, injurieux, voire même mensongers.

J'ai constaté que les stratégies étaient les mêmes concernant d'autres personnes ; j'ai aussi constaté qu'il y avait des ciblages organisés. A partir de là, je me suis mise à étudier en détail le phénomène et je me suis même mise à faire des tests sur Facebook pour vérifier mes hypothèses. Ma démarche a donc été celle qu'on appelle en anthropologie, l'observation participante, un peu comme chez Levi Strauss ou Marcel Mauss.

> **"Si l'Etat se propose de décrypter les contenus digitaux des citoyens, ce sera au tour des citoyens de décrypter ce *consultation paper*. On s'aventure là sur un terrain inconnu, dans un *no man's land* juridique, alors autant que l'Etat et la société civile s'y aventurent ensemble afin que l'un n'y plante..."**

Donc j'ai pu constater qu'il y a une *cancel culture* mauricienne qui s'exprime de façon spécifique et qui est en rapport avec une recomposition du champ politique mauricien dans le sillage des dernières élections générales. Et, c'est en fait une technique de guérilla politique sur les réseaux sociaux.

*** Qui ont été les cibles de cette *cancel culture* sur le plan local ces derniers temps? Et quelle opinion faites-vous des mesures prises par ceux ciblés en vue de protéger leur réputation?**

On remarque que les principales cibles de cette guérilla politique, qu'est la *cancel culture*, ont surtout été de jeunes politiciens du bord gouvernemental. Parmi eux, deux cibles de choix ont été Tania Diolle d'abord, puis Oliver Thomas. Deux critères en ont fait des victimes sacrificielles pour les *cancellists*. D'une part, il y a leur jeunesse donc leur fort potentiel politique ; d'autre part, il y a le fait qu'ils portaient l'étiquette de «transfuge» ou d'«opportuniste» ayant rejoint récemment le camp gouvernemental, autrement dit le fait qu'ils représentaient un capital politique qui avait échappé à l'opposition parlementaire ou extra-parlementaire.

Après son entrée au Parlement dans la majorité gouvernementale, Tania Diolle a subi une campagne de lapidation intense, régulière et répétée pendant plus de six mois, à la fois dans les medias et sur les réseaux sociaux. Ensuite, à partir d'août 2020, cette campagne de lynchage a été transférée sur Oliver Thomas quand il a rejoint le parti au pouvoir.

Face à ces attaques de la *cancel culture*, chacun a adopté une stratégie différente. Tania Diolle a choisi de les ignorer et de continuer son travail de PPS sur le terrain, tandis qu'Oliver Thomas a adopté la technique des judokas en confrontant ses détracteurs sur les réseaux sociaux. Dans les deux cas, on remarque que les deux cibles ont fait peu de cas de leur réputation justement, c'est ce qui leur a permis de ne pas tomber dans le piège de la *cancel culture*.

La dernière cible en date, c'est Joanna Bérenger la semaine dernière, pourtant député de l'opposition, qui a été visée par un post Facebook extrêmement violent et sexiste relevant de la *cancel culture* venant des mêmes quartiers. Ce qui montre bien que les cibles de cette guérilla politique virtuelle sont mouvantes en fonction des enjeux et, surtout, en fonction de conceptions relativement instables de la notion d'ennemi politique.

☛ Suite en page 8

'Si l'Etat se propose de décrypter les contenus digitaux des citoyens, ce sera au tour des citoyens de décrypter le *consultation paper* de l'ICTA'



"Les petits jeux de pouvoir au sein de l'hémicycle – évitement d'un côté, provocation de l'autre – ne datent pas d'hier. Mais ils ont pris une ampleur inédite depuis la diffusion en direct à la télévision et sur les médias en ligne. Le jeu parlementaire est ainsi devenu un véritable théâtre qui, par effet de vases communicants, crée un impact émotionnel fort sur la population spectatrice..."

☛ Suite de la page 7

*** Quelles mesures devrions-nous prendre pour nous protéger? Comment devrions-nous réagir à ce phénomène?**

Les pratiquants de la *cancel culture* ne s'attaquent pas qu'aux politiciens. Ils choisissent des boucs émissaires au gré des circonstances. Les *cancellists* cherchent à imposer un ordre établi. Dès lors qu'une personne dit ou représente quelque chose qui dérange cet ordre, elle peut devenir leur cible.

Ainsi, le 7 avril dernier, c'est Anishta Seesurrun, connue pour son implication dans le travail social et *les socioculturels*, qui a été ciblée parce qu'elle allait participer à un débat en ligne avec l'un des Avengers de l'opposition, Me Rama Valayden.

Il est difficile de préconiser des mesures spécifiques contre la *cancel culture*. Le premier réflexe est de se tourner vers la CyberCrime Unit pour porter plainte, car ces attaques, de par leur violence, leur caractère insultant, diffamatoire et calomnieux relèvent de la cybercriminalité. Cela dit, la CyberCrime Unit est débordée et leur action est limitée en raison de l'usage intensif de *fake profiles* par les *cancellists*, surtout que ces derniers, tels des prédateurs, marchent en meute pour mieux s'exciter et se soutenir les uns les autres quand ils s'acharnent sur leur proie.

Personnellement, je crois davantage dans l'importance et l'efficacité de la sensibilisation ou l'*awareness*. C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai commencé ma campagne *#SayNoToCancelCulture* en février dernier, avec une déposition suivie d'une conférence de presse. J'aurais pu faire cette déposition bien avant, vu le nombre d'attaques injurieuses des *cancellists* envers ma personne depuis novembre 2019. Mais ma démarche n'était pas à but personnel.

Et puis la finalité n'était pas la déposition puisque la portée des actions de la CyberCrime reste limitée. L'important pour moi, à mon niveau, était d'arriver d'abord à analyser le phénomène pour être ensuite en me-sure de l'expliquer, afin d'aider les victimes à se défendre et surtout de sensibiliser l'opinion publique.

*** Après l'affaire impliquant Pierre Noël, l'*Agricultural Development Manager* d'Alteo Ltd, et sa "blague" controversée dans une vidéo qui avait circulé sur les réseaux sociaux, ce qui lui avait valu une convocation au CCID, voilà Aruna Gangoosing qui répond d'une accusation provisoire de *Breach of ICTA* suite à ses propos tenus sur Facebook. Arnaud Lagesse, CEO d'IBL Ltd, considère que ces propos sont "insultants envers la population" et il a déposé une plainte. Quelle analyse faites-vous de ces deux cas?**

Ces deux cas que vous citez ne relèvent pas de la *cancel culture*.

1. Dans le cas de Pierre Noël, il s'agissait d'une blague à relent communal, qui était faite dans une sphère privée, et qu'un *leak* a fait atterrir dans le domaine public, à l'insu d'ailleurs de l'intéressé. Il a dû répondre de ses propos devant le CCID et il a présenté des excuses publiques. Mais il n'y avait pas une intention de nuire à la base de ses propos, qui d'ailleurs faisaient bien rigoler le public présent.

   Le problème posé ici c'est plutôt le décalage qui peut exister entre les normes sociales et les normes en vigueur à l'intérieur des groupes ethniques. Certaines blagues et jugements à teneur raciste ou communaliste envers les autres groupes ethniques circulent dans des cercles privés, mais évidemment ces mêmes propos exposés dans l'espace public deviennent inacceptables. Pierre Noël a fait l'amère expérience de ce décalage.

2. Concernant Aruna Gangoosing, c'est encore différent. Elle a choisi volontairement et délibérément l'exposition sur les réseaux sociaux pour pousser des coups de gueule. Et son concept a eu du succès : elle dit tout haut et avec une certaine verve ce que beaucoup pensent tout bas, surtout qu'elle dénonce différentes choses, que ce soit des lenteurs administratives, des aberrations politiques ou des injustices.

Le problème, c'est qu'en plus de commettre des *breaches of ICTA* à répétition, ce qui lui a valu plusieurs arrestations, il y a une grande violence dans ses propos... amplifiés par le caractère viral et répétitif des vidéos.

Au final, son cas est emblématique d'une étape importante que traverse actuellement la démocratie mauricienne, une phase de transition impulsée par les réseaux sociaux. On est passé rapidement d'une période postindépendance où les élites politiques et économiques décidaient tout d'un commun accord et où la population avait finalement très peu voix au chapitre, à un début de modernité politique où les réseaux sociaux permettent l'émergence d'une démocratie délibérative.

La parole des citoyens est ainsi soudainement libérée. Du coup, les revendications explosent... tout comme les façons de les exprimer. Quand on passe d'un extrême à l'autre, c'est encore difficile de trouver un juste équilibre. Il faudra certainement du temps avant que l'exercice de la parole citoyenne trouve une certaine modération d'expression.

"La *cancel culture* telle qu'elle est pratiquée ici, cherche à déshonorer une personne dans le débat public afin d'inciter à la haine contre cette personne. L'objectif est toujours de chercher à détruire la réputation de la personne ciblée afin de mettre dans la tête du public que ses idées, ses paroles ou ses actions n'ont aucune valeur, qu'elle ne mérite que le mépris ou la haine..."

*** Mais il n'y a pas que sur les réseaux sociaux que le bât blesse, au Parlement aussi, non? Il y a quand même des décisions inacceptables, comme le refus d'octroyer le WAP aux parlementaires de l'Opposition, la disproportion des sanctions du Speaker contre Arvin Boolell, Paul Bérenger et Rajesh Bhagwan dans le sillage de l'incident survenu au Parlement récemment...**

La *cancel culture* locale a un lien de parenté certain avec la violence politique. La violence qui s'exprime sur les réseaux sociaux fonctionne en vases communicants.

D'une part, avec la violence virtuelle qui est pratiquée sur les réseaux sociaux à l'extérieur, d'autre part avec la violence physique qui existe dans le tissu social local, et enfin, avec la violence structurelle qui s'exerce à partir des instances politiques de l'Etat.

Vous en citez certains exemples récents qui interviennent comme des biais dans le fonctionnement de la démocratie parlementaire, comme le refus initial d'accorder des WAP et l'application de sanctions disproportionnées envers les députés de l'opposition. (Il faut noter que l'interdiction du WAP pour les députés de l'opposition sera finalement levée cette semaine après un bras de fer juridique).

Tout cela alimente des sentiments d'injustice, de colère et d'impuissance chez les citoyens qui vont trouver leur exutoire sur les réseaux sociaux.

De plus, les petits jeux de pouvoir au sein de l'hémicycle – évitement d'un côté, provocation de l'autre – ne datent pas d'hier. Mais ils ont pris une ampleur inédite depuis la diffusion en direct à la télévision et sur les médias en ligne. Le jeu parlementaire est ainsi devenu un véritable théâtre qui, par effet de vases communicants, crée un impact émotionnel fort sur la population spectatrice.

☛ Suite en page 9

Cancel Culture: 'une version moderne des bûchers de sorcières du Moyen-âge'

☛ Suite de la page 8

Ajoutez à cela les stratégies politiciennes qui se greffent dessus, puisque les réseaux sociaux sont devenus une annexe du Parlement pour les députés et surtout ceux de l'opposition.

Il ne faut pas oublier que les premiers à faire usage de mots stigmatisants, y compris racistes et sexistes, ont été les politiciens eux-mêmes dans le cadre de leurs stratégies de déstabilisation de l'adversaire et de conquête d'électorat. Les adeptes de la *cancel culture* n'ont fait que reprendre et raffiner ces pratiques politiciennes de la violence verbale et psychologique. Ils tirent un capital politique des sentiments de colère et frustration des citoyens en canalisant et en redirigeant la haine comme nous l'avons expliqué tout à l'heure, avec des agendas bien précis.

"La démarche de l'ICTA dans son *consultation paper* part du constat selon lequel l'outil légal ne suffit plus, et qu'il faut aussi des moyens techniques pour l'exercice de la justice en ce qui concerne les réseaux sociaux. L'ICTA cherche donc à mettre en place un cadre régulateur et opérationnel, en plus du cadre juridique traditionnel..."

*** Un *Consultation Paper* circule sur un projet d'amendement de *The Information and Communication Technologies Act 2001* en vue de *"regulating the use and addressing the abuse and misuse of Social Media in Mauritius"*. Parmi les incidents rapportés au *Mauritian Cybercrime Online Reporting System* (MAUCORS) durant la période janvier 2020-janvier 2021, il y a eu parmi d'autres 379 cas *de Offensive Contents*. Pensez-vous que la situation est suffisamment inquiétante pour que l'Etat décide de renforcer le dispositif légal?**

La situation est certes inquiétante car la prolifération des dérives sur les réseaux sociaux contribue à rendre le contexte sociopolitique particulièrement inflammable, par effet de vases communicants. Parmi les *offensive contents* (qui ne sont qu'une petite partie de la cybercriminalité), on retrouve pêle-mêle: contenus à caractère sexuel et pédophile, diffamation et calomnies, incitations à la violence, à la haine raciale et à la haine tout court, et même, je rajouterai, incitation à la sédition.

Dans tous ces contenus à fort potentiel destructeur,

1. il y a une violence sociale qui s'exprime liée à la con flictualité des relations sociales et interethniques dans le pays, amplifiée par les réseaux sociaux ;
2. ensuite, il y a un certain nombre de perversions à l'œuvre, notamment sexuelles, qui y trouvent un terrain privilégié ;
3. troisièmement, on trouve également des formes de mécontentement, de frustration et de colère venant des citoyens, qui sont légitimes mais s'expriment souvent de façon débridée avec le recours aux propos agressifs voire haineux ;
4. enfin, quatrième facteur, c'est la guérilla politique menée sur les réseaux sociaux par les partis politiques eux-mêmes ou par des groupuscules à vocation politique et qui sont les pratiquants d'une



"Le problème posé ici c'est plutôt le décalage qui peut exister entre les normes sociales et les normes en vigueur à l'intérieur des groupes ethniques. Certaines blagues et jugements à teneur raciste ou communaliste envers les autres groupes ethniques circulent dans des cercles privés, mais évidemment ces mêmes propos exposés dans l'espace public deviennent inacceptables. Pierre Noël a fait l'amère expérience de ce décalage..."

cancel culture massive, organisée avec des moyens financiers et des stratégies bien définies.

Donc, face à cette situation complexe et hors de contrôle, les actions de l'Etat, via ses institutions telles que la Cyber Crime Unit, l'ICTA et le MAUCORS trouvent leurs limites pas seulement légales, mais aussi techniques, d'où effectivement l'initiative de l'ICTA de procéder à une consultation populaire en vue d'amender la loi.

*** L'intention du Gouvernement est clairement d'imposer des limites à ne pas franchir. Mais il faut veiller à ce que la protection contre les *Offensive Contents* et *Hate Speech* soit soigneusement mise en balance avec le droit fondamental à la liberté d'expression et nos valeurs démocratiques, n'est-ce pas? Exercice délicat, non?**

Exercice d'autant plus délicat que les éléments qui pèsent dans la balance ne sont plus seulement la liberté d'expression vs la protection contre les abus. Désormais la technologie mondialisée s'est invitée comme limite importante à l'action légale de l'Etat.

Du coup, la démarche de l'ICTA dans son *consultation paper* part du constat selon lequel l'outil légal ne suffit plus, et qu'il faut aussi des moyens techniques pour l'exercice de la justice en ce qui concerne les réseaux sociaux.

L'ICTA cherche donc à mettre en place un cadre régulateur et opérationnel, en plus du cadre juridique traditionnel. L'intention du législateur ici, plus que de poser des limites, est de chercher à intervenir en amont contre les dérives, et pour cela à renforcer la capacité d'intervention de l'Etat.

Du coup, cela pose aussi des questions non seulement légales et techniques, mais également éthiques, et c'est ce que ce *consultation paper* de l'ICTA cherche à prendre en considération.

A ce stade, l'exercice se veut une démarche consultative, avant tout dans le but affiché de dissiper à l'avance les perceptions selon lesquelles l'amendement serait de nature répressive. L'ICTA a certainement tiré des enseignements par rapport à l'introduction en 2018 de l'amendement précédent sur la notion d'*annoyance*. C'était un outil législatif qui visait à renforcer la protection des victimes et à permettre aux autorités d'agir plus vite, mais qui a fait grincer beaucoup de dents en raison de son caractère subjectif, ce qui ouvrait la porte à des répressions de nature politique.

Cette fois, l'approche consultative adoptée par l'ICTA s'inscrit dans une démarche de démocratie délibérative en entendant associer le public et les *stakeholders* à l'élaboration de l'amendement. Cette philosophie consensuelle présente un double bénéfice. D'une part, cette participation du public, déjà demandeur de démocratie délibérative, devrait permettre une meilleure conscientisation, essentielle pour lutter contre la cybercriminalité et la *cancel culture*.

D'autre part, des apports techniques, légaux et éthiques de la part des *stakeholders* seront très utiles pour éclairer tous les aspects du problème posé à la fois par les abus et par le remède proposé.

Reste à savoir si cette philosophie consensuelle se poursuivra lors des étapes ultérieures de l'élaboration de l'amendement, d'autant que ce *consultation paper* n'équivaut évidemment pas à un référendum sur la question, surtout que cet amendement pose un grand risque de violation des libertés et de la vie privée. Cet amendement propose de permettre à l'Etat d'accéder aux contenus des internautes en amont et de juger, en amont de toute procédure juridique, de leur caractère éventuellement répréhensible et dangereux.

"On est passé rapidement d'une période postindépendance où les élites politiques et économiques décidaient tout d'un commun accord et où la population avait finalement très peu voix au chapitre, à un début de modernité politique où les réseaux sociaux permettent l'émergence d'une démocratie délibérative..."

Si l'Etat se propose de décrypter les contenus digitaux des citoyens, ce sera au tour des citoyens de décrypter ce *consultation paper*. On s'aventure là sur un terrain inconnu, dans un *no man's land* juridique, alors autant que l'Etat et la société civile s'y aventurent ensemble afin que l'un n'y plante pas son drapeau de conquête au détriment de l'autre.

Pétition de recall 'MorisPouTouDimoun' : Défier la loi pour revendiquer ses droits ?



Dr Catherine Boudet
Analyste politique

Peut-être sans même s'en rendre compte, les pétitionnaires du 'recall' se retrouvent ainsi à détourner un mécanisme démocratique à des fins anti-démocratiques

La pétition 'MorisPouTouDimoun' qui circule suite à la marche du 29 août dernier est une demande de "recall" contre la personne du Premier ministre, adressée au Président de la République mauricienne. Elle exige la démission de Pravind Jugnauth de son poste de Premier ministre au motif que les droits constitutionnels des citoyens mauriciens à la vie, à la liberté, à la sécurité et à la protection de la loi auraient été bafoués par la catastrophe du Wakashio et une mauvaise gestion gouvernementale.

Mais les pétitionnaires savent-ils bien à quoi ils s'engagent en signant cette pétition? Car, comme nous allons le voir, la pétition 'MorisPouTouDimoun' comporte plusieurs infractions pénales et pousserait ainsi les signataires à défier la loi.

Perversion du principe de démocratie directe

Le 'recall' est un mécanisme qui relève de la démocratie directe et est prévu dans certains systèmes électoraux notamment aux Etats-Unis. En vertu de ce procédé, un responsable élu peut être démis de sa charge, en cours de mandat, par une pétition citoyenne. L'objectif est donc d'améliorer le principe de 'checks and balances' démocratique en introduisant de nouveaux mécanismes par lesquels les citoyens peuvent disposer de plus de contrôle sur les agissements de leurs élus.

La pétition de 'recall' MorisPouTouDimoun est une grande première dans la vie politique mauricienne car une telle procédure n'existe pas dans la Constitution. Elle représente donc une innovation démocratique dans le paysage politique mauricien, inspirée d'exemples tirés de l'étranger. Pourtant, telle qu'elle est formulée, elle constitue un détournement du principe de démocratie directe, pour en faire un outil de dictature indirecte.

Tribunal populaire

Dans le cas de cette pétition lancée samedi dernier, il s'agit d'exiger un 'recall' du Premier ministre au motif qu'il se serait rendu coupable d'une violation des droits constitutionnels des citoyens. Le texte de la pétition s'appuie sur la section 28 de la Constitution pour demander au Président Pradeep Roopun, en vertu de son rôle de gardien de la Constitution : (1) de dissoudre le Parlement, (2) de demander la démission du Premier ministre, et (3) de convoquer de nouvelles élections.

Or, c'est le Judiciaire, et lui seul, qui est habilité à se prononcer sur une violation des droits constitutionnels. En demandant le renvoi du Premier ministre sur un chef d'accusation non traduit en justice, les pétitionnaires agissent comme un tribunal populaire qui viendrait se substituer aux cours de justice de la République.

> **"La pétition de 'recall' MorisPouTouDimoun est une grande première dans la vie politique mauricienne car une telle procédure n'existe pas dans la Constitution. Elle représente donc une innovation démocratique dans le paysage politique mauricien, inspirée d'exemples tirés de l'étranger. Pourtant, telle qu'elle est formulée, elle constitue un détournement du principe de démocratie directe, pour en faire un outil de dictature indirecte..."**

Pressions sur le Président de la République

Les pétitionnaires se plaignent que leur droit constitutionnel à bénéficier de la protection de la loi a été bafoué. Dans leur logique, cela justifierait qu'ils bafouent à leur tour les droits constitutionnels de leur Premier ministre en lui déniant la présomption d'innocence et le droit à être jugé par une cour de justice républicaine.



Désobéissance civile - Photo - i.ytimg.com

De plus, en faisant pression sur le Président de la République, Pradeep Roopun, pour l'obliger à 'recall' le Premier ministre, les pétitionnaires enfreignent la section 50 du code pénal, en vertu de laquelle nul n'a le droit d'exercer une pression sur le Président de la République... Une offense qui est passible de servitude pénale à vie.

Le Parlement visé

En signant cette pétition de 'recall', les citoyens sont donc incités à commettre un acte qui les mettrait en infraction à la loi et pourrait les exposer à des poursuites judiciaires. En effet, la démarche de cette pétition pourrait relever de la sédition, au titre de l'article 283 du code pénal. La sédition est le fait d'inciter à la haine contre une section de la population ou contre les autorités, et d'encourager la population à se soulever contre les institutions de l'Etat que sont l'exécutif et le judiciaire.

De plus, les pétitionnaires s'attaquent également au législatif, en demandant la dissolution du Parlement. La pétition va donc bien au-delà du concept de 'recall' qui s'applique à des titulaires individuels de charges d'Etat pour des responsabilités individuelles. En revendiquant par la pression la révocation du Parlement, les pétitionnaires font porter à tous les parlementaires indistinctement les conséquences d'une faute imputée aux membres du Gouvernement. Une posture qui s'apparente au coup d'Etat, ni plus ni moins.

Infractions à la loi

Peut-être sans le savoir, les personnes qui font circuler ce texte de pétition sont également en train de s'exposer elles-mêmes dangereusement à des poursuites pénales. Car selon la section 59 du code pénal "Exposingcitizen to reprisal", quiconque expose les citoyens à des représailles de l'Etat est passible de prison.

En résumé, cette pétition de 'recall' constitue une violation des principes fondamentaux de la Démocratie et une infraction aux lois de la République :

- en se substituant aux institutions républicaines pour agir comme un tribunal populaire
- en faisant pression sur le Président de la République (section 50 du code pénal)
- en court-circuitant le judiciaire
- en incitant à la haine contre le Premier ministre et le gouvernement (section 283 du code pénal)
- en exposant les citoyens à des représailles (section 59 du code pénal)

Perversion du concept de désobéissance civile

Des voix se sont élevées pour légitimer la pétition de 'recall' au nom de la désobéissance civile. Ce concept de désobéissance civile, forgé par l'anarchiste Henry Thaureau en 1849 et repris par Martin Luther King ou Mahatma Gandhi, consiste à refuser d'obéir à une loi républicaine que l'on trouve injuste et illégitime. Cette résistance à l'application de la loi injuste est motivée d'un point de vue philosophique par le droit légitime à la révolte contre les injustices. Elle a pour objectif de chercher à infléchir la position des autorités pour amener des changements institutionnels ou légaux dans un sens de plus de justice et de démocratie.

Mais dans le cas de la pétition 'MorisPouTouDimoun', il ne s'agit pas de défier des lois injustes pour amener plus de démocratie, il s'agit en fait de contourner les lois pour tenter d'imposer une action anti-démocratique dans ses fondements comme dans ses procédés.

Peut-être sans même s'en rendre compte, les pétitionnaires du 'recall' se retrouvent ainsi à détourner un mécanisme démocratique à des fins anti-démocratiques, incitant dans la foulée les citoyens signataires à renier leur idéal de justice.

Cadeaux électoraux : la difficile frontière entre compétition et corruption

La promesse électorale reste une pratique acceptée dans la culture politique du fait d'un électorat demandeur et d'un cadre légal relativement souple

Catherine Boudet

Alors que la dissolution du Parlement et la date des élections générales ont été rendues officielles dans la même journée du dimanche 6 octobre 2019, le Premier ministre, lui, n'avait pas attendu pour abattre son joker électoral. *"Mo pou doublé zot pension et li pou passe à Rs 13,500 lors de mo prochain mandat"*, avait-il déclaré moins d'une semaine avant, au centre Swami Vivekananda, le 1er octobre lors d'un rassemblement marquant la Journée mondiale des personnes âgées.

Cette annonce de campagne anticipée a suscité la polémique sur la question de savoir si elle constituait un 'bribe' électoral ou *vote-buying*. Ce débat pose en toile de fond le problème suivant : savoir où se place le curseur entre compétition électorale et clientélisme politique. L'enjeu est central.

En effet, dans toute démocratie, les campagnes électorales sont un moment crucial de la vie de la nation, du fait que les élections constituent le mécanisme de sélection des leaders politiques. Les campagnes électorales mettent en scène la compétition entre élites politiques. Celles-ci doivent convaincre la population de leur capacité à gouverner et à satisfaire ses besoins ou ses demandes. Etroitement liées à ce principe de compétition électorale, les campagnes ont vu se développer dans pratiquement tous les pays du monde un faisceau de stratégies (plus ou moins réglementées par des législations) allant des promesses électorales à l'achat pur et simple des votes.

Le "bribe" électoral, violation du principe concurrentiel

Mais, si la promesse électorale fait partie de la compétition politique et fait appel à la capacité de discernement de l'électorat, le 'bribe' électoral, lui, est considéré comme une violation du principe concurrentiel et comme une confiscation de la liberté de vote. Pourtant, entre les deux, la frontière peut être mince. Et elle peut être vite brouillée par les pratiques de clientélisme électoral, lequel n'est pas une pratique à sens unique.

Le '*vote-buying*' peut se définir comme *"l'octroi de bénéfices matériels d'ordre privé en échange de soutien politique*", selon la définition désormais classique de la sociologue israélienne Eva Etzioni-Halevy. Ce qui caractérise le '*vote-buying*', c'est donc le fait qu'il bénéficie à un individu ou à un groupe d'intérêt (par opposition à des catégories universelles de citoyens) et qu'il constitue un traitement spécial envers cette ou ces personnes, ce qui va à l'encontre du principe d'égalité des chances, fondement de la démocratie.

Le cadre légal mauricien s'inscrit dans le même esprit. Le *Representation of People's Act* section 64 "Bribery and treating" reconnaît comme acte de corruption tout don, prêt ou promesse de don, financier ou matériel (y compris nourriture, boisson ou divertissement) ainsi que l'octroi d'un travail ou d'une position en vue d'influencer le vote d'une personne. Il n'envisage donc que la relation inter-personnelle. De même que l'article 65 "Undue influence" ne prend en considération que les tentatives d'influence physiques ou morales violentes par des individus sur d'autres individus dans le cadre électoral.

Dans cette perspective, il n'y a donc pas 'bribe' électoral à strictement parler dans l'annonce de l'augmentation de la pension à Rs 13,500 à l'horizon 2024, avec alignement prévu du salaire minimum, dans la mesure où

(1) c'est une catégorie universelle de citoyens qui est concernée (les retraités) et non un groupe d'intérêt, et

(2) il ne s'agit pas de faveurs particularistes mais de mesures sociales relevant des politiques publiques.

Dans le catalogue des cadeaux électoraux depuis l'indépendance, la caractéristique commune était aussi de cibler des catégories universelles de citoyens : fonctionnaires, étudiants ou retraités. Ainsi, la gratuité de l'école secondaire par SSR en 1976, la promesse par SAJ en 1995 d'une majoration de 15% pour les fonctionnaires, la gratuité du transport pour les étudiants par Navin Ramgoolam en 2005, et en 2014 la pension vieillesse à Rs 5,000 octroyée par SAJ.

Ces cadeaux électoraux ne tombent donc pas eux non plus sous le coup du 'bribe' électoral *stricto sensu*. On ne peut pas en dire autant de l'annonce par le Parti Travailliste de la création de 7,000 à 21,000 emplois aux élections de 1982. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le même registre que le cas d'Ashok Jugnauth, épinglé sous l'article 64 du *Representation of People's Act* aux élections de 2005. Pour ce dernier, le jugement du *Privy Council* avait confirmé la présence d'actes de favoritisme envers des groupes spécifiques à des fins d'influence électorale: d'une part les électeurs musulmans de sa circonscription avec la promesse d'attribution de fonds gouvernementaux pour un agrandissement de la section musulmane du cimetière local ; et d'autre part, des exercices de recrutement à quelques jours du scrutin pour trois groupes de travailleurs (*general workers, hospital servants* et *health care assistants*), sous l'égide du ministère de la Santé dont il avait alors le portefeuille.

Si l'annonce récente du doublement de la pension à horizon 2024 et les autres promesses électorales, dans la tradition où elle s'inscrit, ne sont pas condamnables en termes de *vote-buying*, il n'en demeure pas moins qu'elles relèvent indéniablement du clientélisme politique. Le clientélisme politique étant entendu comme un échange de faveurs, avantages matériels ou financiers, en échange d'un soutien politique, en direction de certaines catégories de population identifiées comme cibles électorales.



"La promesse électorale reste donc une pratique acceptée dans la culture politique du fait d'un électorat demandeur et d'un cadre légal relativement souple. Néanmoins, les récents débats enflammés sur les réseaux sociaux autour de la pension à Rs 13,500 montrent que cette conception des choses est graduellement en train de changer à Maurice, et ce, même si on est encore loin des législations de pays comme les Philippines qui sont allés jusqu'à criminaliser la pratique du cadeau électoral... "

Clientélisme et vote confisqué

La caractéristique de la relation clientéliste (échange faveurs/votes) entre un 'candidat-patron' et des 'clients-électeurs' est d'être particulariste et de nature fortement affective. Si elle est rarement considérée comme illégale, elle constitue toutefois une entorse au fonctionnement démocratique dans la mesure où il oriente le vote du citoyen. On parle alors de "vote confisqué" selon les termes du politologue français Bertrand Badie, car l'électeur se retrouve en position de dépendance, son choix de vote étant alors fondé (le plus souvent à son insu) plus sur des considérations d'intérêt personnel que sur des bases (supposément) rationnelles.

Autre élément qui inscrit le cadeau électoral dans une logique de confiscation du vote, c'est le délai entre la promesse faite et la récompense promise. La récompense promise étant conditionnée par le vote, elle constitue une forme de chantage sur l'électorat visé, surtout quand cette promesse pouvait être réalisée en dehors des échéances électorales.

Mais pour que l'on puisse parler de corruption, encore faut-il voir quelles sont la lecture et la réception de ces promesses électorales et autres cadeaux électoraux par la population elle-même. Il est certes reconnu que les attentes d'une population ont la capacité d'alimenter, voire d'encourager, les pratiques de clientélisme électoral. Comme le fait ressortir Eva Etzioni-Halevy, les politiques publiques et les offres électorales revêtent une connotation de clientélisme électoral lorsqu'elles sont conçues pour répondre aux desiderata de certains groupes.

Toutefois, pour parler de corruption, il faut que l'échange soit perçu en tant que tel. Le célèbre politologue américain, feu Samuel Huntington précisait qu'un acte n'est considéré comme corrompu que s'il dévie des normes en vigueur dans la population. En d'autres termes, pour qu'il y ait corruption, tout dépend de la perception populaire, du cadre de valeurs en vigueur dans la société et de la culture politique. Comme l'a montré un autre spécialiste américain de la question, Frederic Schaffer, le cadeau électoral peut être perçu par certaines populations d'électeurs, par exemple aux Philippines, comme un dû, voire une réparation, le vote étant comme pratiquement le seul moment où ils peuvent obtenir ce qu'ils veulent du gouvernement. Inversement, dans d'autres contextes, comme en milieu rural au Mexique, le cadeau électoral peut être vu comme un affront, une insulte à leur dignité par des populations qui le vivent comme une confiscation de leur liberté de choix politique.

A Maurice, depuis le premier gouvernement de l'Indépendance, le cadeau électoral avec son '*feel-good factor*' est devenu une tradition. Et l'électorat en était même venu à le considérer comme un dû au point qu'il a contribué à faire pencher la balance des urnes lors des deux derniers scrutins.

Vers une éthique de la promesse électorale

La promesse électorale reste donc une pratique acceptée dans la culture politique du fait d'un électorat demandeur et d'un cadre légal relativement souple. Néanmoins, les récents débats enflammés sur les réseaux sociaux autour de la pension à Rs 13,500 montrent que cette conception des choses est graduellement en train de changer à Maurice, et ce, même si on est encore loin des législations de pays comme les Philippines qui sont allés jusqu'à criminaliser la pratique du cadeau électoral.

Ainsi, aux Philippines l'article 261 du *Omnibus Election Code* déclare la promesse électorale envers le public comme illégale et répréhensible, déclarant coupable de délit

"toute personne qui donne, offre ou promet de l'argent ou des biens de valeur, donne ou promet des emplois ou positions, franchise ou prêt, public ou privé, ou effectue une dépense ou promesse de dépense envers toute personne, association corporation, entité ou communauté en vue d'inciter le public en général à voter pour ou contre un candidat (...)".

Dans le cadre mauricien, il est toutefois utile de rappeler que le Code de Conduite Electoral publié en 2010 par la *Electoral Supervisory Commission* stipule dans son article 3.2.g " Duty of Participants " que dans l'exercice de leur campagne électorale, les candidats devront s'abstenir *" d'avoir recours à des promesses électorales mensongères et irréalisables"*. A charge donc pour les candidats d'argumenter la faisabilité et la budgétisation de leurs promesses aux électeurs.

Devançant les cadres légaux, le débat public dessine graduellement les contours de la légitimité de l'offre politique à Maurice et d'une éthique de la promesse électorale.

Catherine Boudet est spécialisée dans l'étude des processus démocratiques à l'île Maurice. Docteur en Science Politique, elle a consacré sa thèse de doctorat ainsi qu'une série d'articles scientifiques et journalistiques aux dynamiques de la construction nationale mauricienne.

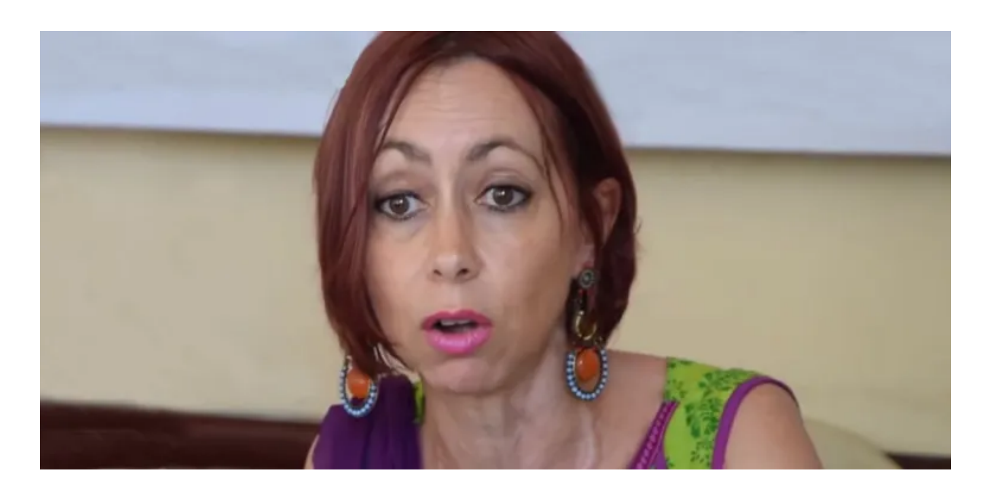


HOME | NEWS | EDITORIALS | INTERVIEWS | FEATURES ▼ | CONTACT US

‘Le pouvoir politique est confisqué par des cliques qui alternent au gouvernement selon une logique oligarchique de partage du pouvoir entre familles’

Mauritius Times | June 3, 2019 | Interviews | No Comments

Interview : Catherine Boudet



« Pravind Jugnauth parviendra-t-il à imposer son style à un électorat qui

Search Mauritius Times

Search the site

Subscribe by Email



Recent Posts

- Mauritius Times ePaper Friday 27 January 2023
- Torrential Rains and Climate Change
- “La descente va continuer, les dysfonctionnements vont perdurer…
- India and the BBC’s Intellectual Trash
- A New World (Dis)order
- Liability for Covid vaccine injuries in the face of windfall profits
- The St Brandon Affair
- Poem
- Should we move our loved one with dementia into a nursing home?

valorise un leadership autoritaire ? Ce sera difficile »

‘Ni le Gouvernement, ni les leaders politiques des partis ‘*mainstream*’ ne veulent prendre le risque d’une réforme électorale’

Dans le sillage des prochaines élections générales, nous avons invité Catherine Boudet, titulaire d’un doctorat en Science Politique, à nous éclairer sur le système politique mauricien, sachant que provision est faite dans le First Schedule [section 31(2)] de la Constitution de Maurice pour l’enregistrement des partis politiques en vue de leur participation aux élections. Existant sous la forme d’une association, et à condition de respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, un parti politique est autorisé à contracter une alliance avec un ou plusieurs autres partis politiques, et être enregistré comme un seul parti. Notre invitée analyse aussi la manière dont le Budget Speech est conçu depuis l’indépendance pour avoir un impact sur les citoyens.

Mauritius Times : Ce qui va retenir notre attention dans les jours à venir, c’est la présentation du budget. La relance de l’économie, la lutte contre les inégalités pour combattre la pauvreté, l’appauvrissement de la classe moyenne – autant de défis qui attendent Pravind Jugnauth. Mais il y a aussi le contexte politique avec l’approche des élections générales. Vous vous attendez à quoi, vous ?

Catherine Boudet : Dans un Etat mauricien héritier du *Welfare State*, les présentations d’un budget s’efforcent généralement de combiner les impératifs macro-économiques avec quelques mesures phares de nature sociale, voire clientéliste. C’est encore vrai dans le dernier budget avec l’introduction d’un cadeau fiscal (la ‘*Negative Income Tax*’).

Cette année, avec la perspective des élections générales « derrière la porte », cela paraît une évidence que cette tendance vers un budget-outil électoral sera encore accentuée. D’ailleurs, les discours premier-ministériels du Nouvel An et du Premier Mai, annonçant l’introduction de l’éducation universitaire gratuite et d’une police d’assurance pour les fonctionnaires, indiquaient déjà cette tendance. Le *Budget speech* constituera pratiquement un pré-programme.

Pour cette nouvelle édition, je pense qu’on verra aussi se consolider la tendance affichée dans les trois précédents budgets de Pravind Jugnauth en tant que ministre des Finances, à savoir la volonté affichée de créer un nouveau paradigme socio-économique qui combinerait une société plus inclusive et un ‘*shift*’ économique vers de nouveaux pôles de croissance, le tout s’appuyant sur le moteur des grands chantiers infrastructurels.

Et puis, ce qui est assez nouveau, c’est que le Premier ministre actuel a fait des consultations pré-budgétaires un exercice de dialogue social, voire de

- **Minister Mentor: The Lesson from Singapore**
- **Social welfare services are being cut across the world, but providing them is about more than just money**
- **New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone**

Archives

Select Month 

Categories

- About Mauritius Times
- Advertisement
- Agora / Opinion
- Agriculture
- Analyse
- Books and Literature
- Budget
- Business & Economy
- Business Essentials
- Caricatures
- Carnet Hebdo
- Civil Service
- Climate & Environment
- Climate Change
- Comment
- Constitution
- Corruption & Good Governance
- Couple
- COVID-19
- Culture
- Culture
- Culture/Religion
- Cybercriminalité
- Democracy
- Development
- Diaspora
- Diplomacy
- Down Memory Lane
- Drugs & Public Policy

'consensus-building'. Cette posture annonce une tentative d'anticipation de la demande électorale, ce qui constitue aussi une donnée intéressante.

*** Trouver un juste équilibre entre les objectifs politiques du Gouvernement et ses obligations économiques dans le contexte actuel ne sera pas chose facile, mais il y va de la crédibilité de l'actuel Gouvernement qui souffre d'un déficit de popularité en raison de nombreuses affaires qui ont jalonné son mandat jusqu'ici. Qu'en pensez-vous ?**

J'avais effectivement déclaré dans une interview à *Cinq-Plus* en décembre 2017 que Pravind Jugnauth en tant que Premier ministre souffrait d'un déficit de légitimité du fait notamment de sa nomination controversable (qui avait même été qualifiée de 'par l'imposte'). Ce n'est plus tellement vrai dernièrement, avec la double victoire de son affaire au Privy Council et celle du dossier Chagos devant l'ONU, ce qui a contribué à rebooster à la fois sa popularité (le fait d'être apprécié de la population) et sa légitimité (capacité à faire admettre son pouvoir). Mais, en effet, les nombreuses affaires judiciaires impliquant des ministres ou des parlementaires de l'alliance Lepep viennent plomber son bilan.

Cependant, il faut aussi prendre en compte la mentalité électorale qui prévaut à Maurice. La légitimité politique compte certainement dans le débat public et l'expression des opinions sur les réseaux sociaux. Mais elle ne pèse plus aussi lourd au moment du scrutin. Au moment de cocher le bulletin de vote, ce qui prend le dessus chez une majorité de citoyens, ce sont les considérations pratiques de « gains envisageables ».

En d'autres termes, ce qui va primer chez l'électeur qui se présente devant les urnes, c'est son économie ménagère et ce qu'il va pouvoir tirer de ses gouvernants en termes de ressources économiques et financières. C'est la raison pour laquelle les mesures phares et populistes ciblées telles que la pension à Rs5000 ou l'éducation gratuite ont toujours un impact psychologique important sur l'électorat.

En effet, même si le citoyen mauricien est très politisé et très conscientisé, beaucoup plus même que dans bien d'autres pays du monde, la psychologie du vote à Maurice fait que le '*feel-good factor'* du cadeau électoral revêt une grande importance. Depuis le premier gouvernement de l'Indépendance, le cadeau électoral est devenu une tradition et la population en est venue à considérer que c'est un dû.

*** Vous ne vous attendez donc pas à ce que l'actuel modèle économique basé sur le développement foncier, les 'Smart Cities', soit revu et corrigé ? Point de réforme en profondeur de l'économie. Ce serait plutôt électoraliste, 'faire la bouche doux' pour engranger le maximum de soutien donc ?**

Justement, l'objectif n'est pas uniquement d'engranger un maximum de soutiens électoraux. Il s'agit aussi de rechercher un maximum de nouvelles voies de sortie de l'ornière du déficit budgétaire, et ce, tout en répondant aux

critiques des organismes internationaux qui ont tiré la sonnette d’alarme sur l’accroissement dramatique de la fracture sociale.

Du coup, la recherche tous azimuts de nouvelles orientations économiques s’effectue au détriment de la cohérence programmatique. La juxtaposition d’orientations contradictoires dans les derniers budgets du Gouvernement Lepep laisse quand même planer un doute sur la viabilité de leur mise en œuvre.

Par exemple, il y a une contradiction fondamentale dans le Budget 2016/2017 avec le fait de vouloir développer à la fois une économie bleue (l’exploitation des ressources marines) et une économie verte (visant à réduire la facture des importations de pétrole et protéger l’environnement) en même temps que ce que j’appellerais une ‘économie ‘noire’ (le développement des ressources pétrolières et un *petroleum hub*).

De même, il y a une autre contradiction fondamentale dans le fait de promouvoir l’autosuffisance alimentaire tout en visant le développement des marchés d’exportation pour les produits agricoles, comme affiché depuis le Budget 2017-2018. Donc je pense que les rédacteurs du prochain budget gagneraient à rectifier ces incohérences contre-productives.

Mais au-delà de cela, il existe dans les trois précédents budgets de Pravind Jugnauth une ligne sociale. On le voit notamment avec des mesures fiscales et économiques pour réduire les disparités socio-économiques (par exemple l’introduction de la *Negative Income Tax* et d’un *Solidarity Levy* dans le budget 2017-2018).

Je pense qu’on peut assimiler cette posture de Pravind Jugnauth à une forme de social-démocratie, dans la mesure où elle s’appuie sur la pratique de la concertation avec les partenaires sociaux et économiques et le retour vers un certain interventionnisme de l’Etat pour la recherche de formes plus justes d’organisation sociale et de réformes dans différents secteurs, que ce soit l’accès à la santé, le service public, etc., (sauf le système électoral !)

*** En 2014, vous disiez que les prochaines élections générales (celles de décembre 2014) allaient être un *test case* intéressant concernant les nouvelles tendances électorales des Mauriciens. En particulier, cela permettrait de savoir s’ils continuaient à se penser en termes de communautés et aussi quelles étaient leurs attentes en termes de grands dossiers de société. Qu’en est-il des réponses à ces questions en 2019 ?**

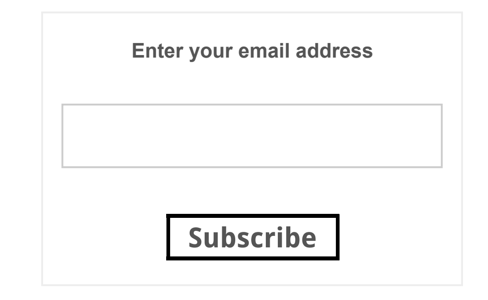
Je constate que les réponses à ces questions ont été données clairement dans le résultat des scrutins des législatives de décembre 2014 et de la partielle de décembre 2017. L’allégeance communautaire reste une constante de la politique mauricienne même si elle devient moins politiquement correcte. La récente polémique autour des propos du ministre Gayan concernant le crime d’honneur au Pakistan montre combien l’ethnicité reste un clivage extrêmement saillant du discours public à Maurice.

Quant aux sujets de société d’intérêt général, ils ont fait leur chemin dans la conscience collective, surtout ceux ayant trait à l’environnement. Et ces sujets

- Obituary
- Op-Ed
- Opinion
- Other Voices
- Poem
- Political Caricatures
- Politics
- Politics & Society
- Public Governance
- Public Health
- Public Infrastructure & Transport
- Readers Speak
- Recollections
- Reports & Publications
- Road Safety
- Science & Tech
- Science & Technology
- Slavery
- Social Media
- Society
- Spirituality
- Sports
- Sports & Good Governance
- Sugar Cane Industry
- Technology
- Terrorism
- The Conversation
- The Good News
- The Pandemic
- Titbits
- Trade Unionism
- Travel & Leisure
- Unite nationale
- Well-being
- Wellness
- World Affairs

de société commencent à avoir une portée politique, même si paradoxalement les partis alternatifs qui les ont amenés dans le débat public n’ont pas pu se frayer une route vers le Parlement.

Mais c’est très significatif que des partis *mainstream* s’emparent maintenant des thèmes environnementalistes ou sociétaux pour accroître leur assise au sein de l’électorat. On en a un exemple avec la dépénalisation du cannabis, un dossier amené initialement par des activistes sociaux comme Selven Govinden ou Jameel Peerally, et désormais repris dans le ‘*mainstream*’ par le Parti Travailliste.



*** Qu’il y ait une partielle ou non avant la fin du mandat de l’actuel Gouvernement, en l’absence d’une réforme en profondeur du système électoral le Premier ministre aura à faire voter un “mini-amendement” de la Constitution pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas décliner leur appartenance ethnique de se porter candidats. C’est dommage, n’est-ce pas, que les questions concernant le financement des partis politiques, la durée des mandats des responsables politiques, les questions d’ordre éthique, la démocratisation des partis, etc. n’aient pas été abordées dans le cadre d’une grande réforme ?**

Ni le Gouvernement, ni les leaders politiques des partis ‘*mainstream*’ ne veulent prendre le risque d’une réforme électorale. Ils n’ont pas le courage politique d’une refonte du système électoral qui risquerait d’ébranler leurs ressources de pouvoir. Les travaux du comité interministériel de 2016 sont passés à la trappe après la présentation en décembre dernier d’un projet de loi sur le financement des partis. C’était tellement inacceptable : on aurait dit qu’il avait été formulé expressément pour être rejeté…

En fait, c’est aussi le reflet de la mentalité au sens large de la société mauricienne, qui n’accepte le changement que s’il est dosé à l’intérieur des cadres existants. C’est aussi la raison pour laquelle les réformes ‘*piecemeal*’ ont plus de chance de réussir que des mesures révolutionnaires.

*** Avez-vous le sentiment que les élections de 2019-2020 vont sonner le glas d’un certain nombre de petits partis dont leur existence continue jusqu’ici a été assurée par des alliances avec les grands partis ?**

La vie partisane mauricienne est très dynamique, avec l’existence de plusieurs types de partis politiques et des cycles de création de nouveaux partis. On peut dresser une typologie de ces partis en fonction de leur positionnement intra ou extra-parlementaire. A côté des grands partis ‘*mainstream*’ représentés au Parlement, on trouve aussi des ‘petits partis’ qui peuvent être de deux catégories.

D’une part, des ‘petits partis’ d’origine intra-institutionnelle, fondés par des parlementaires et nés par dissidence du *‘mainstream’*.

D’autre part, on a une deuxième catégorie de petits partis, ce sont les partis extra-institutionnels qui se revendiquent comme alternatifs parce qu’ils disent vouloir amener le changement. Ces derniers ont pris naissance non pas par

dissidence de partis représentés au Parlement, mais à partir des revendications de la société.

D’autres partis alternatifs extra-parlementaires ont émergé de façon épisodique et se sont maintenus plus ou moins longtemps.

On constate que les petits partis doivent souvent leur survie à leurs alliances électorales. C’est le cas du « Mouvement Libérateur » d’Ivan Collendavelloo qui s’est retrouvé au Gouvernement grâce à son choix d’alliance gagnant dans les législatives de 2014. Les autres disparaissent, sauf lorsqu’ils ont une action de terrain et une vocation idéologique fortes, comme le « Mouvement Premier Mai », « Rezistans ek Alternativ » ou encore « Lalit ».

Ensuite, des brassages peuvent se produire entre le *‘mainstream’* et les partis de l’alternance. J’ai cité Sheila Bunwaree qui avait l’ambition d’une politique plus éthique et plus méritocratique et qui rejoint finalement la voie du *‘mainstream’* pour la réaliser. On a également le cas de Tania Diolle qui pour réaliser son ambition de faire de la politique autrement a choisi le MP, petit parti d’origine intra-institutionnelle.

Donc même si certains petits partis ont une durée de vie limitée, et que les prochaines élections peuvent augurer de la disparition de certains, ceci est compensé par de nouvelles créations et surtout par le brassage continu au sein du ‘*mainstream’* d’une part, et entre le ‘*mainstream’* et l’alternance, d’autre part.

*** Qu’en est-il des partis traditionnels ? Voyez-vous qu’ils sont, comme le soutiennent les politologues, en panne d’idées et que les Ramgoolam, Bérenger, et autres sont dépassés ? A long terme, quelle alternative existe-t-il à la politique menée par ces derniers?**

Les leaders actuels des partis ‘*mainstream*’ ont beau avoir certaines pratiques qui sont de plus en plus dépassées, force est de constater qu’ils ne sont pas tous en panne de ressources politiques ou d’idées. Un exemple – par excellence -, c’est la nouvelle stratégie dite « de rupture » de Navin Ramgoolam. Celle-ci consiste en la récupération de thématiques portées à l’origine par les partis alternatifs et les activistes sociaux – thématiques auxquelles il s’opposait quand il était au pouvoir, comme la légalisation du cannabis –, pour se refaire une virginité politique.

Je suis donc assez d’accord avec Jocelyn Chan Low qui balaie l’éventualité d’une « troisième force » pour amener le changement et qui affirme que « *dans le système actuel, le renouveau politique ne pourra se faire qu’à travers un renouvellement des partis traditionnels* ».

Mais j’y rajoute un élément. A mon avis, c’est dans le brassage très fertile qui s’opère entre ‘*mainstream’* et alternance, brassage en termes de personnes et d’idées, que peuvent naître les nouvelles tendances émergentes de la politique mauricienne. A titre d’exemple, une nouveauté que les partis alternatifs ont

réussi à amener en 2014, c’est l’importance d’un programme électoral, qui n’est désormais plus une simple formalité comme c’était le cas avant.

*** 2019-2020 constituera aussi un *test case* intéressant pour Pravind Jugnauth. Qu’est-ce qui pourrait l’empêcher de gagner un deuxième mandat, à votre avis ?**

Effectivement, les prochaines élections générales constitueront un test de validation pour Pravind Jugnauth. Les ‘macadams’ qui pourraient l’empêcher de réussir cet examen auprès de l’électorat mauricien sont de plusieurs ordres, notamment

Mais je retiens deux éléments qui me semblent les plus saillants dans le contexte politique.

En premier lieu, la question du leadership. Pravind Jugnauth, en tant que Premier ministre a fait le choix, en cohérence avec sa personnalité et sa politique, d’un leadership consensuel, privilégiant le dialogue social. Ce style de leadership est en rupture avec celui de ses prédécesseurs, que ce soit son père ou Navin Ramgoolam.

Pravind Jugnauth parviendra-t-il à imposer son style à un électorat qui valorise un leadership autoritaire ? Ce sera difficile d’autant qu’actuellement, c’est Navin Ramgoolam qui est en train de se positionner comme « pôle idéologique » de référence, avec son style théâtral et polémique, et malgré le caractère assez artificiel de ses nouvelles prises de position au regard de son propre bilan politique.

Autre élément saillant, ce sera la grande question des alliances. Pour l’heure, les partis *‘mainstream’* veulent plus ou moins faire croire qu’ils iront seuls aux élections. C’est parfaitement utopique au regard du système électoral actuel et du mode de répartition des sièges au Parlement. Ce sera donc intéressant de voir qui dégainera en premier sa proposition d’alliance. Pour cela, il faudra un déclencheur qui n’existe pas encore dans le contexte actuel. Et, cette fois-ci, le timing sera vraiment crucial.

Trop tôt, cela pourrait être perçu comme une trahison et entraîner une perte de crédibilité comparativement aux autres partis. Trop tard, cela entraînerait des difficultés encore plus grandes pour faire passer le marketing de l’alliance en direction de la base.

Il est donc fort probable qu’une lutte à quatre s’engage initialement entre les partis *‘mainstream’* puis, qu’en cours de route, les ralliements se fassent pêle-mêle y compris avec les petits partis qui eux, par contre, sont dans les ‘*starting blocks*’ pour les alliances parce que, comme vous l’avez souligné, il en va de leur survie politique.

*** Les autres affaires qui ont dominé le mandat du Gouvernement Lepep durant ces quatre dernières années nous rappellent des promesses non tenues par rapport à la bonne gouvernance, mais c’est également vrai**

que tous les gouvernements, peu importe leur couleur politique, se voient entacher par les mêmes allégations d’abus, de fraude ou de corruption, de copinage, de clientélisme et de favoritisme. C’est du pareil au même ?

Effectivement les gouvernements successifs ont été concernés par des abus liés au clientélisme, au favoritisme et au népotisme, et donc logiquement à la fraude et à la corruption aussi. Mais ce n’est pas du pareil au même.

D’abord, il ne faut pas se voiler la face, nous sommes dans un système de type néopatrimonial, correspondant tout à fait au modèle développé par Eisenstadt (et que l’on retrouve également dans les autres pays décolonisés d’Afrique), comme je l’ai déjà démontré dans des analyses et interviews précédentes.

La caractéristique de ce fonctionnement néopatrimonial, c’est que le pouvoir politique est confisqué par des cliques qui alternent au gouvernement selon une logique oligarchique de partage du pouvoir entre familles. Ces cliques détournent les rouages de l’Etat à leur profit et utilisent le développement économique à des fins d’enrichissement personnel mais aussi pour entretenir des réseaux de clientèle qui leur assurent une emprise sur la société.

Ce qui a changé avec l’arrivée du gouvernement de l’Alliance Lepep, c’est en premier lieu le mode opératoire d’appropriation du pouvoir. Là où l’appropriation se faisait auparavant en faveur des « petits copains » (ou petites copines), elle est désormais davantage orientée au bénéfice des membres du clan familial.

Mais surtout, ce qui a changé, ce sont les attitudes envers la corruption et la fraude. Il y a à peine cinq ans, la corruption était encore acceptée comme une fatalité et c’était les *whistle-blowers* qui étaient pointés du doigt. Maintenant, le public a pris conscience que la corruption est un danger pour la démocratie et qu’elle lèse le citoyen. Du coup, toute nouvelle affaire de corruption entraîne l’indignation publique, à tel point que la dénonciation est même devenue une stratégie politique parmi les adversaires politiques. Et, d’ailleurs, on peut même constater que ce sont les pratiquants d’avant qui sont les plus ardents dénonciateurs d’aujourd’hui.

La troisième donnée qui a changé, c’est l’engagement formel du Gouvernement Lepep à lutter contre la corruption. Certes, les réformes de la législation dans ce sens sont encore timides et incomplètes. La *Prevention of Corruption Act* ne contient toujours pas de définition du conflit d’intérêt ni de la corruption. Les partis politiques, les associations socio-culturelles ainsi que les candidats aux élections restent intouchables par la POCA et même par les nouvelles lois telles que la *Good Governance and Integrity Reporting Act* et la *Asset Recovery Act*. Quant à la *Declaration of Assets Act* qui vient d’être promulguée le mois dernier, elle oublie de faire la transparence à propos des avoirs que les politiciens seront tenus de déclarer.

Par contre, concernant les démissions successives au sein de l’Alliance Lepep liées à des démêlés judiciaires, si elles constituent une chaîne de scandales sans précédent, elles peuvent aussi être vues comme une tentative concrète

de nettoyer les écuries d’Augias, là où auparavant de tels agissements étaient laissés impunis et le scandale soigneusement étouffé.

Désormais, il n’est donc plus possible de banaliser la corruption comme c’était le cas auparavant, et ça c’est un changement important.

** Published in print edition on 31 May 2019*

Related Posts



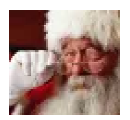
‘WE OURSELVES ARE A PEOPLE OF MIGRANTS. SOMETHING BECAME A “STICKING FACTOR” FOR US. SOMETHING NEW MIGHT BE OUT THERE’

No Comments | Dec 7, 2015



« LE TEMPS EST L’ALLIÉ ABSOLU DE RAMGOOLAM…

No Comments | May 4, 2012



“THE SIGNS ON YOUR FUTURE HORIZON ARE NOT VERY POSITIVE”

No Comments | Dec 23, 2022



“NOW IS THE TIME TO WALK THE TALK…

No Comments | Aug 7, 2015

Add a Comment



HOME | NEWS | EDITORIALS | INTERVIEWS | FEATURES ▼ | CONTACT US

« Alvaro Sobrinho serait-il en train de se servir de Maurice comme centre de blanchiment ? »

Mauritius Times | April 2, 2018 | Interviews | No Comments

Interview : Catherine Boudet —



'Est-ce que l'ICAC aura la liberté d'enquêter sur les responsabilités du PMO dans l'octroi de passe-droits à Sobrinho pour l'accès au VIP Lounge de l'aéroport ?'

Search Mauritius Times

Search the site 

Subscribe by Email

Subscribe

Recent Posts

- Mauritius Times ePaper Friday 27 January 2023
- Torrential Rains and Climate Change
- "La descente va continuer, les dysfonctionnements vont perdurer…
- India and the BBC's Intellectual Trash
- A New World (Dis)order
- Liability for Covid vaccine injuries in the face of windfall profits
- The St Brandon Affair
- Poem
- Should we move our loved one with dementia into a nursing home?

L'affaire Sobrinho – Présidence de la République – retient toujours l'attention cette semaine. L'opacité entourant l'homme d'affaires et ses liens avec les hautes sphères mauriciennes inquiètent et les citoyens ordinaires n'hésitent pas à exprimer leurs ressentis négatifs à ce propos. Catherine Boudet, analyste politique et journaliste et spécialiste dans l'étude des processus de nation-building et de changement démocratique, nous livre son point de vue sur certains points saillants de cette affaire.

Mauritius Times : Quelles leçons tirez-vous de la crise au sommet de l'Etat impliquant l'ancienne Présidente de la République et le Gouvernement – plus directement le Premier ministre –, et les circonstances ayant produit le dénouement de cette crise avec la démission de Ameenah Gurib-Fakim, vendredi dernier ?

Catherine Boudet : La démission d'Ameenah Gurib-Fakim du poste de Présidente de la République n'est, en aucun cas, une sortie de crise. Son départ volontaire lui a permis d'éviter un examen de la constitutionnalité de ses actes devant le Parlement et une motion de destitution déshonorante.

Mais du coup, aucune clarification n'est apportée à l'opinion publique. On ne fait qu'éteindre le feu à la va-vite et déplacer les problèmes. Les questions restent entières quant à la constitutionnalité de l'implication de l'ex-Présidente avec Alvaro Sobrinho et quant à sa tentative de *'bypass'* le Cabinet sur la mise en place d'une commission d'enquête.

Cet épisode a mis en lumière les contradictions et manquements du régime parlementaire mauricien concernant les attributions des deux branches de l'exécutif – Premier ministre et Président de la République – et les rapports entre eux.

Il montre aussi qu'il y a de grosses lacunes et contradictions dans la Constitution qui poussent à des interprétations parfois contradictoires elles-mêmes, sans qu'il n'y ait véritablement d'organe supra-étatique dédié pour statuer sur ces interprétations.

*** La commission d'enquête annoncée par le Premier ministre pour faire la lumière sur les motivations de l'ancienne Présidente à mettre sur pied cette commission d'enquête concernant l'affaire Sobrinho, contrairement aux dispositions constitutionnelles, et le rôle de certains conseillers dans ce qui est qualifié comme une tentative de « coup d'Etat constitutionnel » a créé la surprise. Mais c'est quand même invraisemblable qu'on en soit arrivé là, n'est-ce pas ?**

Je pense qu'il ne faut pas non plus exagérer ni pervertir le sens des mots. Qualifier de « coup d'Etat constitutionnel » la tentative d'Ameenah Gurib-Fakim d'instituer une commission d'enquête sans l'aval du cabinet, est à mon sens un abus de langage.

Un « coup d'Etat », c'est une tentative de prendre le pouvoir en renversant, voire en éliminant ceux qui sont dans les positions de pouvoir convoitées, et

- Minister Mentor: The Lesson from Singapore
- Social welfare services are being cut across the world, but providing them is about more than just money
- New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone

Archives

Select Month 

Categories

- About Mauritius Times
- Advertisement
- Agora / Opinion
- Agriculture
- Analyse
- Books and Literature
- Budget
- Business & Economy
- Business Essentials
- Caricatures
- Carnet Hebdo
- Civil Service
- Climate & Environment
- Climate Change
- Comment
- Constitution
- Corruption & Good Governance
- Couple
- COVID-19
- Culture
- Culture
- Culture/Religion
- Cybercriminalité
- Democracy
- Development
- Diaspora
- Diplomacy
- Down Memory Lane
- Drugs & Public Policy

ce, par des moyens violents. Un coup d'état « constitutionnel » serait l'usage ou le dévoiement de la Constitution à ces fins.

Certes, instaurer une commission d'enquête sur une affaire dans laquelle elle est impliquée au premier chef, qui n'aurait été redevable qu'à elle-même et dans laquelle elle aurait eu la capacité de soustraire les résultats à l'opinion publique, cela aurait été un scénario digne des républiques bananières.

Mais sur le point précis du rapport entre la Présidence et le Cabinet, rien ne dit que la tentative de l'ex-Présidente de mettre sur pied une commission d'enquête de son propre chef (« *in her own deliberate judgement* ») ait été contraire aux dispositions constitutionnelles.

En l'absence d'une cour constitutionnelle, ce serait à la Cour Suprême de statuer sur la compatibilité de la démarche avec la section 64 de la Constitution qui concerne l'exercice des fonctions présidentielles et en particulier dans quels cas il/elle doit agir en accord avec l'avis du Cabinet ou de son propre chef.

Le problème c'est que la Constitution contient dans le même temps une réserve à une telle démarche, puisque son article 64(5) spécifie que, même si le Président n'a pas agi en consultation comme il aurait dû le faire, aucune cour de justice ne peut le poursuivre.

Donc, avec une Constitution qui se contredit elle-même, ce n'est pas invraisemblable qu'on en soit arrivé là. Ce qui est invraisemblable c'est qu'il ait fallu attendre 50 ans d'indépendance pour commencer à se rendre compte que la crise politique est structurelle.

Ce qui est encore plus invraisemblable, c'est de constater que le législatif et l'exécutif ont fermé les yeux sur cet état de fait pendant 50 ans, alors qu'ils sont composés majoritairement de légistes. Il a fallu l'affaire Gurib-Fakim pour que cet état de fait apparaisse au grand jour.

*** Mme Gurib-Fakim est partie, et le Gouvernement annonce subséquemment la mise sur pied de sa commission d'enquête. Voyez-vous cela comme un règlement de comptes avec l'ancienne Présidente de la République, ou pensez-vous que la gravité de la faute était telle qu'il fallait bien situer les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire ?**

Il est évident que la situation demande des éclaircissements et qu'il reste important de situer les responsabilités dans l'affaire Alvaro Sobrinho impliquant l'ex-Présidente de la République. Il y a eu divers rebondissements, depuis la question inquiétante de l'implication de Mme Gurib-Fakim dans le conseil d'administration du *Planet Earth Institute* jusqu'à la révélation de l'épisode « *Platinum Card* ».

Il y a, en effet, deux points essentiels à éclaircir : d'une part, y a-t-il eu corruption et passe-droits contraires à la loi ; et d'autre part, quels sont les points d'anti-constitutionnalité dans l'implication de l'ex-Présidente avec Sobrinho et son PEI ?

Il y a un consensus large parmi les observateurs politiques et l'opinion publique sur le fait qu'il est crucial de situer les responsabilités de l'ex-Présidente, mais aussi celles au niveau de la classe politique et des institutions dans la venue d'Alvaro Sobrihno à Maurice.

– Y aurait-il eu octroi de passe-droits ?

– Alvaro Sobrinho serait-il en train de se servir de Maurice comme centre de blanchiment ?

– Qui serait complice localement du mécanisme international qu'il semblerait avoir mis en place à grande échelle ?

Ceci dit, se pose la question de la pertinence d'une commission d'enquête pour éclaircir ces questions. D'une part, une commission d'enquête n'est redevable qu'au Président, et rien dans le texte de loi ne garantit que les résultats de ses travaux seront portés à la connaissance du grand public.

Certains s'appuient sur l'article 64 de la Constitution pour dire que l'initiative de Ameenah Gurib-Fakim était anticonstitutionnelle mais la vérité, c'est qu'on en est encore au stade des interprétations, voire des spéculations.

Ce qui était incongru dans la démarche de l'ex-Présidente, c'était d'instaurer une commission sur une affaire dans laquelle elle était elle-même impliquée. Mais même sur ce point, il n'y avait aucun garde-fou, ni dans la loi, ni dans la Constitution pour l'en empêcher.

Par contre, que ce soit le Premier ministre qui annonce la mise sur pied d'une « commission d'enquête sur la commission d'enquête », cela fait tout de même tiquer. D'après le texte de loi de la *Commission of Inquiry Act*, seul le Président est habilité à mettre sur pied une commission d'enquête.

Cette décision du Premier ministre et du Gouvernement de venir de l'avant avec leur propre version de la commission d'enquête semble montrer un souci de rétablir la bonne vieille pratique qui veut que les Présidents de la République ne soient que des *rubber stamps* des décisions gouvernementales.

Sur ce point, l'annonce premier-ministérielle d'une commission d'enquête apparaît comme une tentative de reprendre la main dans le bras de fer intra-exécutif (entre Présidente et Premier ministre) qui a eu lieu ces dernières semaines.

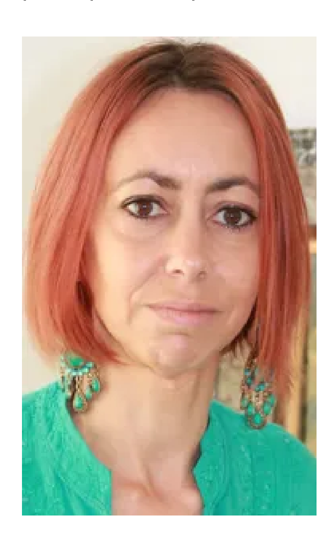
Ceci dit, Pravind Jugnauth a rectifié le tir entretemps en annonçant qu'il réfèrerait aussi l'affaire Sobrinho à l'ICAC.

*** Mais autant les révélations concernant l'utilisation par « inadvertance » de la Platinum Card par l'ancienne Présidente avaient soulevé une vague d'indignation dans les rangs de l'opposition et dans la société civile, autant l'est, parait-il, la décision de référer l'affaire Sobrinho à l'ICAC. Ce serait faire preuve de naïveté politique que de**

- **Obituary**
- **Op-Ed**
- **Opinion**
- **Other Voices**
- **Poem**
- **Political Caricatures**
- **Politics**
- **Politics & Society**
- **Public Governance**
- **Public Health**
- **Public Infrastructure & Transport**
- **Readers Speak**
- **Recollections**
- **Reports & Publications**
- **Road Safety**
- **Science & Tech**
- **Science & Technology**
- **Slavery**
- **Social Media**
- **Society**
- **Spirituality**
- **Sports**
- **Sports & Good Governance**
- **Sugar Cane Industry**
- **Technology**
- **Terrorism**
- **The Conversation**
- **The Good News**
- **The Pandemic**
- **Titbits**
- **Trade Unionism**
- **Travel & Leisure**
- **Unite nationale**
- **Well-being**
- **Wellness**
- **World Affairs**

croire que le Gouvernement allait faire preuve de sagesse politique, n'est-ce pas ?

Le problème, c'est qu'en l'absence d'institutions chapeautant les trois pouvoirs de l'Etat – exécutif, législatif et judiciaire – aucune institution n'est crédible à 100% en termes d'indépendance. Dans une telle situation, de quelle sagesse politique faire preuve ?



« Comme les politiciens mauriciens adorent maintenir le flou artistique parce que cela leur permet de continuer leurs sempiternels petits jeux de « je t'aime, je te hais ; on se marie, on divorce et on va peut-être se remarier » ; le résultat, c'est qu'en laissant la Présidente démissionner, on a favorisé le statu quo… »

Prenez l'ICAC et les doutes de l'opinion quant à la capacité de l'ICAC d'enquêter sur l'affaire Sobrinho. Même si la section 20(1) de la POCA affirme que l'ICAC doit agir de façon indépendante, ce n'est qu'un vœu pieux puisque la section 19 stipule que le directeur-général est nommé par le Premier ministre et le montant des honoraires et allocations aux membres du conseil d'administration est décidé par le Premier ministre, ce qui dans la pratique garantit une absence d'indépendance du conseil d'administration.

Donc, encore un texte de loi et une institution empêtrés dans une contradiction interne. Dans ces conditions, est-ce que l'ICAC aura la liberté d'enquêter, par exemple, sur les responsabilités du PMO dans l'octroi de passe-droits à Sobrinho pour l'accès au VIP Lounge de l'aéroport ?

On a relevé tout à l'heure le même problème de contradictions internes au texte législatif au niveau de la Constitution, concernant notamment les pouvoirs du Président de la République d'agir avec ou sans l'aval du Cabinet. L'affaire Alvaro Sobrinho-Ameenah Gurib-Fakim est finalement révélatrice des contradictions internes et des failles du système institutionnel et constitutionnel.

Finalement, cette affaire Alvaro Sobrinho-Ameenah Gurib-Fakim démontre les failles des institutions existantes mises en place pour lutter contre la corruption et pour protéger la démocratie et la Constitution.

On constate que Maurice est doté d'un système constitutionnel largement inabouti. Et cela donne aussi l'impression que l'appareil anti-corruption a été fait de façon à protéger la corruption au lieu de lutter contre elle, tout en maintenant des apparences de propreté.

Et le fait que rien n'ait été entrepris au fond pour changer tout cela, démontre une absence ou une carence de volonté politique véritable.

*** Toute cette affaire et son dénouement soulèvent aussi des questions concernant les usages stratégiques et politiciens de la Constitution.**

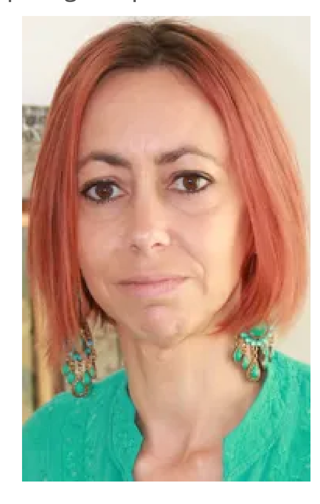
Qu'en pensez-vous ?

Pendant les derniers épisodes qui ont abouti à la démission de la Présidente, on a vu un certain nombre de politiciens (qui sont aussi pour la plupart juristes) avec leur copie de la Constitution à la main pour commenter les différents événements.

En quelques semaines, beaucoup de monde s'est trouvé une vocation de constitutionnalistes. C'est encourageant. Cela devrait sensibiliser davantage les détenteurs d'une charge étatique sur leurs responsabilités constitutionnelles et en faire des *leaders by example*. A condition qu'ils se décident aussi à passer au crible de la Constitution d'autres textes de loi et d'éthique, leurs propres agissements et pas seulement ceux des autres.

Par contre, on a pu effectivement noter par la même occasion que les interprétations de la Constitution sont souvent faites en fonction d'impératifs stratégiques, personnels et politiciens. Chaque protagoniste s'est positionné dans cette crise présidentielle en fonction de ses propres gains potentiels.

« Un « coup d'Etat », c'est une tentative de prendre le pouvoir en renversant, voire en éliminant ceux qui sont dans les positions de pouvoir convoitées, et ce, par des moyens violents. Un coup d'état « constitutionnel » serait l'usage ou le dévoiement de la Constitution à ces fins… »



– Les partis au Gouvernement ont approché l'affaire en fonction des risques de perte de capital politique pour eux, en essayant de minimiser les risques d'être éclaboussés.

– Les partis d'opposition se sont positionnés en fonction du gain politique potentiel, en s'en donnant à cœur joie pour rajouter leurs interprétations et, si possible pour certains, en profiter pour déstabiliser le Gouvernement.

Le cas le plus flagrant de cette attitude qui consiste à prendre ses aises vis-à-vis la Constitution reste celui de l'ex-Présidente elle-même.

Lorsqu'a surgi en mars de l'an dernier le débat concernant la possible anti-constitutionnalité de son implication dans le Planet Earth Institute d'Alvaro Sobrinho, elle a esquivé en affirmant que son implication était purement bénévole.

Or la section 28(3) de la Constitution stipule bien que le Président de la République « *ne doit exercer aucune profession ou autre occupation ni s'engager dans aucun commerce ou business* ». Partant de là, une implication même bénévole au sein du PEI pourrait donc bien être anticonstitutionnelle.

D'ailleurs, il y a eu cette perception que la question de la rémunération aurait été contournée par l'octroi de la carte Platinum. Cela démontre qu'une certaine liberté aurait été prise dans l'interprétation stratégique de la Constitution au lieu de chercher à s'y conformer de façon stricte.

En retour, on a vu divers protagonistes ou observateurs avoir recours à l'article 64 de la Constitution pour attaquer Ameenah Gurib-Fakim et tenter de prouver une anti-constitutionnalité de sa commission d'enquête. La vérité c'est que le flou juridique le plus total plane sur l'application de cette section de la Constitution à la prérogative présidentielle de mettre en place une commission d'enquête.

Donc, pour éclaircir les différents flous constitutionnels, il aurait fallu refuser la démission d'Ameenah Gurib-Fakim et instituer un tribunal sous l'article 30 de la Constitution pour examiner les circonstances justifiant une éviction de la Présidente.

Mais comme les politiciens mauriciens adorent maintenir le flou artistique parce que cela leur permet de continuer leurs sempiternels petits jeux de « je t'aime, je te hais ; on se marie, on divorce et on va peut-être se remarier » ; le résultat, c'est qu'en laissant la Présidente démissionner, on a favorisé le *statu quo*.

Ce faisant, on a perdu toute chance d'avoir un éclairage véritable sur ces questions d'anti-constitutionnalité.

Ceci dit, même l'instauration d'un tribunal sous la section 30 ne garantissait aucunement une réponse à toutes ces questions. La Constitution reste lacunaire sur les mécanismes d'examen de l'anti-constitutionnalité. Ce rôle est dévolu en principe à la Cour Suprême mais celle-ci ne peut pas s'en auto-saisir. Au final, on voit le manque cruel d'une instance supérieure de type Conseil Constitutionnel pouvant statuer sur l'inconstitutionnalité.

Tous les voisins de Maurice ont une Cour Constitutionnelle qui peut se prononcer sur les cas d'anti-constitutionnalité, que ce soit les Seychelles, les Comores ou Madagascar. Pourquoi pas Maurice ? Pourquoi Maurice, qui pourtant se vante d'être un modèle de démocratie en Afrique, reste-t-elle à la traîne en matière constitutionnelle ?

*** Bien qu'on soutienne que les Mauriciens sont en train de devenir de plus en plus blasés, on a noté cependant une évolution des perceptions de nos compatriotes envers la corruption, et un changement de mentalité envers les élus. Ils se montrent plus critiques envers ceux qui s'abritent derrière "l'intérêt général" pour différentes raisons dont celles ayant trait à leur profit personnel. Évolution positive et salutaire, n'est-ce pas ?**

Je trouve déjà très positif cette nouvelle capacité des Mauriciens à s'indigner contre la corruption et les passe-droits. Il y a seulement cinq ans de cela, on fermait les yeux sur les affaires de corruption et les victimes avaient peur de dénoncer. Au contraire c'était les *whistle-blowers* qui étaient criminalisés. Heureusement ce temps-là est révolu.

Les Mauriciens ont fini par comprendre que la corruption détruit les fondements de la société et de la démocratie et qu'elle est contraire à l'égalité des chances.

L'opinion publique commence également à être révoltée par les passe-droits et les privilèges mirobolants octroyés à ceux qui gravitent dans les sphères du pouvoir, ainsi que par leur arrogance et leur mépris pour le petit peuple. Comme cet ancien Vice-Président de la République expliquant le plus naturellement du monde que sa pension de Rs 200000 se justifie par le fait qu'il représente l'Etat et que ce montant n'est d'ailleurs qu'une « peccadille ».

L'indignation vis-à-vis de ce genre de propos et d'attitudes montre que la décolonisation des esprits est en train de se faire. Les citoyens mauriciens commencent à se rendre compte que représentants et représentés sont tous citoyens égaux d'une même démocratie et que l'époque oligarchique des privilèges est révolue.

*** Mais ce qui est dommage, c'est que malgré l'indignation des Mauriciens vis-à-vis de certains comportements et/ou pratiques politiciennes, on ne parvient pas à changer la donne. La seule option, nous dit-on, c'est d'attendre la prochaine échéance électorale pour que la société civile puisse régler ses comptes avec qui de droit. Voyez-vous quelque autre option ?**

Si les perceptions ont changé, il est beaucoup plus difficile de faire changer le système et les comportements. La vieille rengaine du changement par les urnes est un argument purement politicien et relève d'une *self-fulfilling prophecy*. Derrière cet argument, plane en fait le vieux rêve du 60/0 qui ne s'est jamais reproduit. Et même quand ce 60/0 s'est réalisé en 1982 et en 1995, il n'a pas été mis à profit pour un toilettage de la Constitution héritée des Britanniques.

Il ne faut pas se leurrer, en vertu du *First-Past-The-Post*, sans un front large des partis alternatifs, ou une alliance entre partis traditionnels et alternatifs, la société civile ne règlera de compte avec personne puisque tous les politiciens assis au Parlement ont fricoté ensemble à un moment ou un autre dans le système établi.

Puisque l'option de conférences constitutionnelles pour rédiger une nouvelle Constitution sur la base d'un front citoyen large semble utopique à ce stade, les espoirs qui restent sont placés dans le projet de réforme électorale.

Il faut noter à ce sujet que le *Constitution (Declaration of Community) Temporary Provisions Act 2014* semble être passé à la trappe et son principe tombé dans un profond oubli. Ce « mini-amendement » constitutionnel qui permettait aux candidats de ne pas déclarer leur appartenance ethnique aux élections générales de 2014 semblait un premier petit pas intéressant – mais certes incomplet –vers une « décommunalisation » de la politique. Mais, à un an de l'échéance électorale, plus personne ne semble intéressé à renouveler l'expérience, encore moins à le pérenniser. Et puis il est vrai que c'était une mesure incomplète qui ne réglait pas l'épineux problème du *Best Loser System* et de sa formule de remplacement.

Dans l'état actuel des choses, on attend donc le projet de loi sur le financement des partis politiques. En espérant que ce ne soit pas encore une

demi-mesure faite pour faire croire au changement tout en changeant le moins possible.

** Published in print edition on 30 March 2018*

Related Posts



"DON'T JUST REPEAT THE PAST; REINVENT THE FUTURE

No Comments | Sep 16, 2019



"ON VIT PRÉSENTEMENT LE CALME QUI PRÉCÈDE LA TEMPÊTE POLITIQUE »

No Comments | Sep 17, 2018



« S'IL Y AVAIT UNE LUTTE EN FAVEUR DE L'INDÉPENDANCE, IL Y AVAIT AUSSI UNE LUTTE ACHARNÉE CONTRE L'INDÉPENDANCE...

No Comments | Mar 8, 2013



"WE SHOULD NOT PLAY CASINO POLITICS WITH THE FUTURE OF THE PEOPLE"

No Comments | Nov 21, 2014

Add a Comment

MAURITIUS TIMES

www.mauritiustimes.com

63th Year – No. 3427 – An Independent Weekly

* True independence and freedom can only exist in doing what's right. -- Brigham Young

Friday 18 to Thursday 24 August 2017 - Rs 15.00

Combating drug trafficking

A Matter of Urgency

A series of upsetting disclosures about the network of drug dealing has been made before the Commission of Inquiry on Drugs. It has come out so far that, to keep their trade going unhindered, drug peddlers have developed an extensive network of ramifications that allegedly involve certain officers in various public departments that the dealers would have corrupted with money.

The Commission's work is ongoing. More detailed revelations about people and personalities from different walks of life associated with drug dealers are expected to come out. These are believed to be more explosive than all that has come out in public so far, according to Me Antoine Domingue, a respected barrister and former Chairman of the Bar Council, in an interview to *Weekend* newspaper last week.

M.K.

● Cont. on page 7



Interview : Catherine Boudet, Sociologue

" Une rencontre en catimini alors que la presse est aux aguets, c'est tout de même un drôle de catimini, non ?

… C'est un véritable fantasme collectif, ces alliances pré-électorales "

● 'Toute cette agitation politico-médiatique autour des déclarations sulfureuses de Peroomal Veeren ressemble à une grande séance de théâtre qu'on est en train de servir à l'opinion publique'

Open letter to Hon Minister of Health & Quality of Life, Dr Anwar Husnoo

'Reorientation of Public Health Sector Needed'

Dr R. Neerunjun Gopee

Honourable Minister,

Several years ago, as I was on sick leave and therefore couldn't go through the 'normal procedures', I wrote an open letter in this paper to the then Minister of Health & Quality of Life regarding the issue of mismatched blood transfusions. I was threatened with dire consequences, including termination of service. I do not know what risk, if any, I am exposing myself to now in addressing you, as a former colleague who currently has such enormous public responsibilities. However, I am willing to take it because I feel that the situation in the health sector about the oversupply of doctors and the shift system requires an alternative approach which may certainly be not unfamiliar to you, but which may be overlooked because of the multifarious problems that you have to handle.

● Cont. on page 9



Education Reform

Nine Year Schooling & PSAC: Will they bear fruit?

End-of-year secondary school intake process, procedures and potential challenges will constitute the first real test of the NYS pudding

S. Callikan

The third and final term of primary school pupils has begun and we have to wish children, parents and educators a smooth passageway and transition to the first step of secondary education constituted by Grade 7, the name-substituted Form 1. Countless numbers of parents will be on edge as the children progress through the final learning and revisions, the modular assessment schedules of Primary School Achievement Certificate (PSAC), and the results proclamation which will have a bearing on their future growth and adolescent development years.

Several features of the Nine-Year Schooling reform will come into play at this end-of-year juncture and we have no doubt that all education establishments, the Mauritius Institute of Education (MIE) and the Mauritius Examination Syndicate (MES) will be eagerly poised at the bedsides to ensure this first exercise does indeed bear the expected fruits embodied in the Reform proposals.

Let us recap what key changes those reforms are meant to bring at this stage:

a) As we gather, former CPE examinations are modularised to some extent - for non-core subjects - so that pupils do not face a full-blown examination in all subjects at one sitting. All students will receive an Achievement Certificate (PSAC) and their graded result slip by subject (English, French, Mathematics, Science, History & Geography and an additional language; Communication Skills being the non-core subject).



● Cont. on page 6

India-Mauritius

An Evolving "Special Relationship"

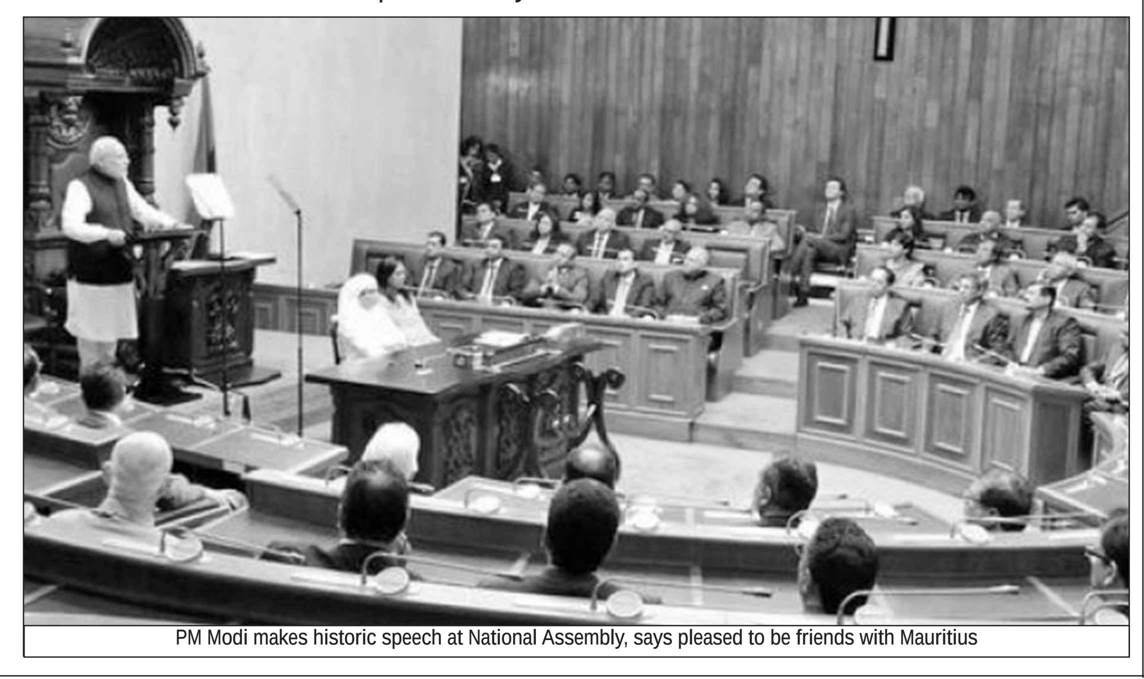
Economic as well as geo-political issues have taken a substantially more important weight in the equation. While cultural, historical and linguistic considerations remain important they are now less critical factors

Rajiv Servansingh

As India celebrates its 70th Independence anniversary and Mauritius prepares to mark its 50th one, it is only fitting that the relations between the two countries should be evolving into a more solid and mature affair.

Starting from the time of the accession of Mauritius to the status of an independent nation in 1968 to the present day, the contours of the "special relationship" between the two **sovereign** states have been defined by the changing socio-economic and political developments in the two countries as well as in the global politico-diplomatic arena.

● Cont. on page 7



PM Modi makes historic speech at National Assembly, says pleased to be friends with Mauritius

'A country prosperous, secure and strong'

The bottom line where any country is concerned is that it is only as strong as its institutions are. Overall, it would seem that we have a long way to go before we can call ourselves secure and strong

TP Saran

In his Independence Day speech to his country from the Red Fort in New Delhi on August 15, Prime Minister Narendra Modi expressed the wish that India be 'A country prosperous, secure and strong' by 2022, when it will have completed 75 years post Independence.

We too could wish the same for our country, but about the timeline - that is the question. Will it be 2022, can it be earlier, what with the IMF being confident about the capacity of Mauritius to reinvent itself time and again?

Compared to the other Sub-Saharan countries, there is no doubt that our economic indicators show that we have indeed become more prosperous, especially after the sugar boom of the 1970s, the second industrialisation phase of the 1980s, and the expansion of services and the IT sector in the past couple of decades. According to the World Data Atlas, the GDP per capita of Mauritius increased from 3,540 US dollars in 1997 to 9,424 US dollars in 2016, growing at an average annual rate of 5.62%.

● Cont. on page 7

Transforming Mauritius for the better

Few knew the course Mauritius' economic development would take after Independence. We did not have a past track record on which to build the future

Anil Gujadhur

Few knew the course Mauritius' economic development would take after the vote of August 1967 in favour of independence. Unlike other nations of the world which had centuries of history, newly independent former British colonies didn't have a past track record on which to build the future.

Most of the latter countries had been at the service of Her Majesty, contributing to the growth and prosperity of Britain. Mauritius itself had been taken for its strategic importance to British economic interests, with a view to ward off the security threats posed to ships plying between London and the sprawling British Empire part of which bordered the vast Indian Ocean.

So, we had to go through an extensive learning process, building with whatever scarce resources we could lay our hands on, a new country, a new economy and a future that didn't look too certain. It must be recalled that the 1960s were not an era of all-round prosperity or of open international markets.

● Cont. on page 8





'A Maurice, ce n'est pas la rue qui décide de l'avenir du gouvernement'

Trafic de drogue : En 1988, lors de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, les parties expriment leurs craintes face à la prolifération de ce fléau. C'est une menace grave pour le bien-être des individus et cela entraîne aussi des effets néfastes sur les fondements économiques, culturels et politiques de la société. Tous les dix ans, les Nations Unies adoptent de nouveaux traités internationaux sur la criminalisation et les sanctions. Les Etats-membres, eux, conçoivent des systèmes de contrôle pour lutter contre les problèmes de drogue localement. Mais les stratégies efficaces de lutte sont coûteuses tandis que les réseaux de trafiquants continuent d'alimenter ce commerce extrêmement profitable. La corruption des gouvernements, des forces policières et des institutions s'étend aux quatre coins de la planète. La guerre contre ce crime organisé est difficile. Catherine Boudet nous en parle.

Mauritius Times : Si ce n'est pas une affaire de crime, c'est souvent une bourbe ou une menace ministérielle ou même une dénonciation ou un aveu devant la commission d'enquête sur le trafic de drogue qui nous choque semaine après semaine depuis un bon bout de temps. Il y a une autre île Maurice - une nouvelle, celle-là -- qui se cache, paraît-il, derrière les images de nos cartes postales. Qu'en pensez-vous ?

Catherine Boudet : C'est vrai que l'actualité politique de cette année 2017 est particulièrement chargée en scandales politiques, sous formes de *leaks*, de dénonciations ou de révélations. Et c'est vrai que dernièrement, avec les travaux de la commission contre la drogue, ces révélations prennent une nouvelle tournure, plus choquante. Mais en fait, ce sont des secrets de polichinelle qui sont révélés au grand jour.

Cette boue qui est en train de ressortir à la surface, c'est le symptôme de tous les mécanismes clandestins d'un système néo-patrimonial, basé sur la confiscation du pouvoir par des clans qui alternent au pouvoir, et qui seraient financés avec de l'argent pas toujours propre. C'est un système qui aurait fonctionné jusqu'à présent sur le principe du secret, comme tous les systèmes de corruption.

La corruption est un échange, clandestin et illégal, dans lequel les protagonistes sont liés par des bénéfices mutuels mais aussi par l'obligation de maintenir le secret pour assurer leur protection mutuelle. Logiquement, le fait de mettre au grand jour ces mécanismes clandestins et criminels, cela ne fait pas plaisir et cela écorne l'image (qui était de toute façon trompeuse) de carte postale, mais c'est très salutaire pour la démocratie.

Mais il y a aussi un autre phénomène qui est en train de se produire, malsain celui-là, c'est l'orchestration par les clans politiques des révélations ou des dénonciations calculées. Ces scandales révélés à dose comptée par les politiques eux-mêmes par le biais des *leaks*. Comme il y a, en réalité, très peu de véritable investigation journalistique, et que les journalistes se contentent souvent de prendre l'information qu'on leur donne au lieu d'aller la chercher, les politiciens profitent de cette complaisance de la presse.

La plupart des révélations de scandales politiques dans la presse proviennent des *leaks*. Et ces *leaks* orchestrés sont soit des menaces de rompre le pacte du secret, soit des ruptures calculées et savamment dosées du pacte du secret. Ce sont des manières de faire pression sur un partenaire/adversaire pour le faire tenir à sa place ou au contraire pour lui prendre sa place. Un petit exemple, la fameuse révélation par *leaks* à la presse du prêt en euros pour emprunter de l'or, l'an dernier.

*** Un gouvernement ne peut pas être tenu pour responsable pour tous les crimes - meurtres, cambriolages, les multiples actes d'agression -- sur la place publique ou au sein des familles, mais lorsqu'on se fait égorger dans un complexe haut de gamme et hautement sécurisé, comme l'a été la ressortissante étrangère à Pereybère, cette semaine-ci, on se pose de plus en plus des questions sur sa sécurité personnelle partout ailleurs, non ?**

C'est clair qu'on ne peut pas tenir le Gouvernement pour responsable de tous les crimes et agressions. Chacun est responsable individuellement de sa sécurité personnelle. Et la sécurité personnelle, cela ne passe pas seulement par le fait de vivre dans des endroits dits sécurisés, cela passe aussi et avant tout par un certain nombre de précautions à prendre en termes de mode de vie et de comportement.

Toutefois, il est un fait que le taux de criminalité dans un pays est directement lié aux activités criminelles et clandestines telles que le trafic de drogue. La grande criminalité liée à la drogue alimente la " petite " délinquance, pas seulement parce qu'elle crée des besoins financiers et des comportements prédateurs, mais aussi parce qu'elle dissémine dans la société des schémas criminels tels que les règlements de compte, les meurtres commandités, les vendettas…

Et, à ce niveau, les gouvernements successifs ont leur part de responsabilité, pour avoir laissé proliférer le fléau de la drogue et ses logiques cannibales à l'intérieur des institutions de l'Etat et dans la société.

*** Découverte de Lannate dans la cellule d'un prisonnier, complicité alléguée entre certains gardes-chiourmes et des trafiquants de drogue, " unsolicited visits " de quelques hommes de loi auprès des trafiquants condamnés par la justice… La Commission d'enquête sur le trafic de drogue nous apprend bien de choses qui, paraît-il, ont échappé à la vigilance des diverses institutions mises en place pour combattre de tels délits. Surprenant, n'est-ce pas ?**

Surprenant quand cela sort maintenant au grand jour, avec des témoignages à l'appui. Ceci dit, ce n'était qu'un secret de polichinelle. Les complicités avec les trafiquants de drogue ou avec la corruption à l'intérieur même des institutions, que ce soit au niveau des prisons, des douanes, etc., c'étaient des choses dont on entendait déjà parler. Mais lorsque c'est déposé devant une Commission d'enquête officielle et publique, cela prend d'autres proportions.

Ce qui provoque un électrochoc dans l'opinion publique, c'est que soudain, toute la réalité crue des dessous du fonctionnement du système, tout ce qu'on essayait de garder *" en bas tapis "* est mis sur la table. Ces agissements n'ont pas tant *" échappé à la vigilance "*, c'est plutôt qu'ils ont fait l'objet d'une grande tolérance, malgré l'existence des lois. C'est le propre des systèmes mafieux et corrompus que de fonctionner suivant des logiques clandestines qui se servent des rouages du pouvoir pour proliférer. On en vient à se demander si Maurice ne serait pas devenue une narco-démocratie, financée par le trafic de la drogue.

> *Le camp gouvernemental, et même le Prime Minister's Office, se sont sentis obligés de répondre à ces allégations par voie de presse de Veeren... Ça, c'était soit une grossière erreur de communication politique... De plus, un communiqué officiel du PMO pour répondre aux allégations d'un caïd de la drogue incarcéré, cela ne peut que faire de ce dernier un acteur du jeu politique à part entière, un super héros... "*
>
> *" Non seulement des élections anticipées ne sont pas une solution à la " crise " actuelle, mais en plus je pense que cela ne ferait qu'empirer les choses si c'était pour mettre en place encore une alliance contre-nature entre le parti au pouvoir et un allié déguisé dans l'opposition, comme il semblerait que ce soit à nouveau d'actualité de nos jours avec cette soi-disant rencontre en catimini lors de la fête de l'indépendance de l'Inde...*

Alors même si ce grand déballage a pu être qualifié par d'aucuns de *" strip tease "*, c'est néanmoins une prise de conscience salutaire.

*** Il y a eu la semaine dernière le grand coup du détenu Peroomal Veeren devant la Commission d'enquête sur la drogue, et la réaction du Premier ministre qui s'est défendu d'être mêlé au trafic de drogue et il a, par la suite, dénoncé une " complicité institutionnelle " dans le contexte du trafic de drogue. Des policiers, des douaniers, des officiers d'autres institutions - mais aussi certains dans la presse y sont mêlés, a-t-il affirmé. Il porte là des accusations très graves, il faut qu'il parle davantage, n'est-ce pas ?**

Il y a une Commission d'enquête sur la drogue, il faut la laisser faire son travail et rédiger son rapport. C'est très malsain que la scène médiatique double le travail de la Commission, notamment en se faisant la plateforme de défense de certaines personnes incriminées devant la Commission d'enquête.

Quant à Peroomal Veeren, avec ses déclarations explosives incriminant le Premier ministre et affirmant qu'il a financé le parti de ce dernier aux dernières législatives, c'est clair que soit il en a trop dit, soit il n'en a pas assez dit . Encore une fois, c'était le travail de la Commission d'enquête.

Toute personne qui dépose devant la Commission est, selon l'article 12 de la *Commission of Inquiry Act*, passible de poursuites s'il fait de fausses déclarations. Certes, l'argument avancé par les détracteurs de Veeren, c'est qu'un caïd qui purge déjà une peine de 34 années n'en est plus à une condamnation près. Mais cet argument ne suffit pas. Il existe des petites techniques pour savoir si la personne qu'on interroge ment ou dit la vérité. Alors quel était l'intérêt de laisser Veeren faire son *show* ?

*** Si les partis de l'opposition n'ont pas fait grand cas des allégations du détenu Peroomal Veeren, le MMM ayant choisi de s'abstenir de tout commentaire en attendant que le rapport de la Commission soit rendu public, par contre il y a les commentaires intéressants d'Alan Ganoo et de Rama Valayden à ce propos, le premier réclamant une législation du financement politique et le second exprimant ses appréhensions quant aux risques de " reputational damage " que peuvent causer de telles allégations. Qu'en pensez-vous ?**

C'est clair que s'il existait une loi sur le financement transparent des partis politiques, il n'y aurait pas lieu de se servir de la presse comme tribune pour répondre aux allégations d'un caïd.

Quant aux risques de *" reputational damage "* liés aux déballages tout azimut d'un caïd qui n'a rien à perdre, il faut bien comprendre que les stratégies utilisées par Peroomal Veeren s'inscrivent dans un contexte bien précis. Et ce contexte, c'est donc celui de la mise à jour des logiques clandestines qui jusque-là régissaient le fonctionnement du système politico-mafieux, fondé sur les appartenances claniques et financé par la drogue.

Pour lutter contre la corruption, il faut mettre à jour les logiques qui sont à l'œuvre de façon clandestine. Mais, en même temps, dans ce processus, on voit que ceux qui n'ont rien à perdre se retrouvent en position de force pour rompre le pacte du silence de façon calculée et faire pression sur les clans adverses, y compris par des techniques de *mudslinging* et de diffamation.

*** En ce qui concerne les liens tissés entre la mafia de drogue et le milieu politique, Me Antoine Domingue a déclaré récemment à *Week-End* qu'il existe " des informations précises sur des montants, des lieux, des noms des récipiendaires et des protagonistes de financement politique qui sont devant la Commission et qui devraient sortir bientôt… C'est autrement plus sérieux que les déclarations de Veeren ". S'il s'avère que tel est effectivement le cas, c'est qu'on aura touché le fond… ?**

Toute cette agitation politico-médiatique autour de la Commission de la drogue et, en particulier, autour des déclarations sulfureuses de Peroomal Veeren, cela ressemble à une grande séance de théâtre qu'on est en train de servir à l'opinion publique. Encore une fois, c'était attendu que Veeren allait faire des révélations fracassantes et embarrassantes.

Suite à cela, il y a eu évidemment une levée de boucliers pour dire que ses allégations ne seraient que des *" sornettes "* ou des *" jokes "*. D'une part, comme vous le soulignez, il y a ceux qui sont venus dire que ces allégations ne sont pas sérieuses mais que de vraies allégations sérieuses et précises *" vont sortir bientôt "*. Ainsi donc, il y aurait les allégations sérieuses et celles qui ne le sont pas ! Et qui décide de cela ? Des interviewés dans la presse ? Mais le problème n'est pas seulement dans la véracité des allégations, il est surtout dans la capacité à poser des questions pertinentes permettant de démêler le vrai du faux.

D'autre part, il y a ceux qui sont montés au créneau pour défendre le Premier ministre mis en cause par les déclarations du caïd. Le camp gouvernemental, et même le *Prime Minister's Office*, se sont sentis obligés de répondre à ces allégations par voie de presse, y compris par le biais d'un communiqué officiel. Ça, c'était soit une grossière erreur de communication politique, soit au contraire une pièce supplémentaire du jeu de théâtre. Déjà, l'Exécutif n'aurait pas dû être impliqué dans une affaire qui implique la personne de Pravind Jugnauth à titre individuel. De plus, un communiqué officiel du PMO pour répondre aux allégations d'un caïd de la drogue incarcéré, cela ne peut que faire de ce dernier un acteur du jeu politique à part entière, un super héros.

Du coup, il était donc devenu nécessaire que Pravind Jugnauth dépose devant la Commission d'enquête contre la drogue. Mais est-ce que cela ne devait pas être à la Commission de prendre l'initiative de le convoquer ? La Commission a cette prérogative. Pourquoi dans les cas de Veeren Peroomal et de Pravind Jugnauth, ne l'a-t-elle pas exercée ?

*** L'opposition reste divisée, donc moins redoutable et efficace. En d'autres temps, elle aurait fait une bouffée du Gouvernement après la succession d'affaires impliquant les proches du pouvoir durant ces deux dernières années. On ne sait pas à ce stade comment les choses vont évoluer au niveau de la Commission d'enquête et si cela va faire encore plus mal pour le Gouvernement. Mais il faut aussi garder en tête que même l'affaire des 'Amsterdam Boys' en 1985 n'avait pas chassé le gouvernement MSM d'alors du pouvoir… Qu'en pensez-vous ?**

L'opposition parlementaire, le temps d'une manifestation, le vendredi 11 août dernier, a réussi à trouver un terrain commun, en l'occurrence pour dénoncer la hausse des prix des carburants. C'est intéressant de constater à ce sujet que des partis politiques se sont approprié un outil de mobilisation qui d'ordinaire est le fait de la société civile. Ceci dit, ils n'ont pas vraiment réussi à mobiliser mieux que la société civile, mais c'est aussi parce que cette revendication sociale était surtout un prétexte pour une revendication très *self-serving*, à savoir la tenue d'élections générales anticipées.

Outre la hausse des prix des carburants, il y a certes de nombreux autres sujets de mécontentement dans le pays, notamment les différents scandales politico-financiers qui se succèdent sans discontinuer. Mais on sait bien qu'à Maurice, ce n'est pas la rue qui décide de l'avenir du gouvernement. Et, au niveau des sièges au Parlement, il semble que l'opposition ait déjà fait le plein de mécontents, après le passage du PMSD dans l'opposition et la démission de Roshi Badhain.

Quant à parler d'évolution de la situation, moi, je ne veux pas rentrer dans le jeu pervers des pronostics, car j'estime que la politique est un processus qui a son importance et on ne peut pas la réduire à un sport national. Je me contente donc de faire des constats. Je suis d'avis qu'il faut respecter les procédures démocratiques, et déjà il faut attendre effectivement la publication des travaux de la Commission sur la drogue. Si des personnes ou des partis sont incriminés par les conclusions cette dernière, alors il serait de bon ton que ces personnes ou partis, de leur plein gré, démissionnent de leur siège.

*** Pensez-vous que la seule solution à la crise actuelle passe nécessairement par des élections anticipées ?**

Les élections anticipées, c'est de tout temps le refrain préféré de l'Opposition, comme si des élections allaient changer la face du monde, alors que cela équivaut à remettre à chaque fois les mêmes crabes dans le même bouillon.

Comment la population peut-elle se montrer aussi naïve en reprenant ce refrain qui est un argument très *self-serving*, utilisé par les partis qui ne veulent qu'une chose, (re)prendre le pouvoir ?

> *La plupart des révélations de scandales politiques dans la presse proviennent des leaks. Et ces leaks orchestrés sont soit des menaces de rompre le pacte du secret, soit des ruptures calculées et savamment dosées du pacte du secret. Ce sont des manières de faire pression sur un partenaire/adversaire pour le faire tenir à sa place ou au contraire pour lui prendre sa place. Un petit exemple, la fameuse révélation par leaks à la presse du prêt en euros pour emprunter de l'or... "*
>
> *" Toute personne qui dépose devant la Commission est, selon l'article 12 de la Commission of Inquiry Act, passible de poursuites s'il fait de fausses déclarations. Certes, l'argument avancé par les détracteurs de Veeren, c'est qu'un caïd qui purge déjà une peine de 34 années n'en est plus à une condamnation près. Mais cet argument ne suffit pas. Il existe des petites techniques pour savoir si la personne qu'on interroge ment ou dit la vérité. Alors quel était l'intérêt de laisser Veeren faire son show ?*

Bien sûr il y a l'espoir que des élections générales apportent du sang neuf en politique. Mais cela, c'est utopique tant qu'on ne réforme pas ce fameux *First-Past-The-Post* qui oblige les partis à faire des alliances pour obtenir une majorité au Parlement. Prenez l'exemple de Roshi Badhain, c'était bien du sang neuf dans la politique mauricienne, regardez le résultat trois ans plus tard, il a repris les mêmes méthodes que ses prédécesseurs. Pourquoi ? Parce que le jeu politique se joue dans le cadre du système politique avec ses règles formelles et informelles. C'est de la naïveté que de prétendre le contraire.

Donc, non seulement des élections anticipées ne sont pas une solution à la " crise " actuelle, mais en plus je pense que cela ne ferait qu'empirer les choses si c'était pour mettre en place encore une alliance contre-nature entre le parti au pouvoir et un allié déguisé dans l'opposition, comme il semblerait que ce soit à nouveau d'actualité de nos jours avec cette soi-disant rencontre en catimini lors de la fête de l'indépendance de l'Inde…

*** On disait, quelques semaines de cela, qu'à un certain moment, Paul Bérenger lui-même semblait frustré du fait que Pravind Jugnauth n'arrivait pas à se débarrasser de tous ceux dont les noms sont cités devant la Commission d'enquête sur la drogue et qu'un 'Remake MMM-MSM' devenait compliqué dans ces circonstances. Mais voilà que Pravind Jugnauth aurait rencontré le député Aadil Meea dans un couloir d'une cuisine à l'hôtel Le Méridien, mardi dernier, et que les spéculations sur un éventuel rapprochement MMM-MSM sont relancées. Votre réaction ?**

Tout de même, une rencontre en catimini en marge d'une réception officielle alors que la presse est aux aguets, c'est tout de même un drôle de catimini, non ?

C'est un véritable fantasme collectif, ces alliances pré-électorales. C'est à se demander si elles ne sont pas faites dans la tête des gens avant même d'être négociées par les principaux concernés. Ceci dit, c'est le système électoral de *First-Past-The-Post* qui veut cela. Suivant ce système électoral, c'est mathématique, ce sont les stratèges les plus habiles, qui auront réussi l'alliance la plus fonctionnelle, qui remporteront le scrutin. A partir de là, c'est une évidence que les alliances pré-électorales sont incontournables dans la politique mauricienne, et un gros facteur d'instabilité politique.

Ce ne sont ni les scandales, ni la rue qui peuvent renverser un gouvernement, on le sait très bien. Toute cette agitation politico-médiatique autour de la Commission d'enquête sur la drogue montre que la colère de la population est bien instrumentée par les politiques. Ils contrôlent très bien le degré d'indignation dans le pays, parce que c'est cette indignation qui leur donnera, le moment venu, la pseudo-légitimité pour former une nouvelle alliance et convoquer de nouvelles élections.

Ainsi de tout côté on voit donc que ce sont des logiques pyromanes qui sont à l'œuvre sur la scène politico-médiatique mauricienne. Pour ceux qui les manient, quel capital politique escomptent-ils en tirer?

MAURITIUS TIMES

www.mauritiustimes.com

Weekly

"Opportunities come infrequently. When it rains gold, put out the bucket, not the thimble" -- Warren Buffet

Friday 24 to Thursday 30 March 2017 - Rs 15.00

rica
us

st meeting of the
ion of the African

adopted a plan of
al and economic
hould pursue over
This is important
prehensive vision
a Guide of To-do

M.K.

Cont. on page 7

Interview : Catherine Boudet, Sociologue

'L'achat de votes et le bribe ont atteint des sommets records lors des dernières élections…

… pour financer toute cette distribution de faveurs, il faut bien que les politiciens s'appuient sur des sources de revenus'



- **'C'est encore un autre fantasme politique mauricien, l'arrivée d'un messie providentiel ou leader qui apporterait non seulement la bonne parole mais toutes les solutions'**

'C'est encore un autre fantasme politique mauricien, l'arrivée d'un messie providentiel...'

Dans la République de Maurice, l'ampleur de la corruption d'un gouvernement à l'autre démontre qu'il existe des hommes et des femmes disponibles et prêts pour ce type d'échange social. De plus en plus, les valeurs s'effritent laissant place à un discours ironique : Utiliser la politique comme un levier pour accéder à la mobilité sociale à travers l'enrichissement personnel. Nombreux sont les citoyens engagés qui se posent des questions. L'Etat peut-il faire reculer le patrimonialisme, le clientélisme ou le népotisme ? La corruption va-t-elle assimiler totalement la sphère politique et la sphère marchande et les intérêts privés vont-ils étouffer l'intérêt public ?

Mauritius Times: 'State House Connection : Documents compromettants'; 'Dewdanee, Biscuits… Le MSM prépare la riposte'; 'Abus de médicaments: L'Adsu enquête sur un nouveau trafic'… voilà quelques titres de presse parus ces derniers jours. Pas très réjouissant, n'est-ce pas ? Pouvez-vous nous parler de l'image de notre société que cela reflète ?

Catherine Boudet : L'image… C'est une obsession. Cette notion d'"image" du pays. C'est un argument qui revient à chaque fois que des scandales sont mis à jour. L'idée derrière cela, c'est qu'il est important de faire bonne impression aux investisseurs étrangers. En réalité, c'est un argument utilisé pour museler la contestation et empêcher la révélation des scandales, en culpabilisant ceux qui veulent les révéler ou qui veulent tout simplement questionner le pouvoir.

En fait, cette notion d'"image" repose sur une logique schizophrénique parce qu'au lieu de se soucier d'assainir la vie politique et publique, elle encourage la perpétuation d'un système clientéliste et corrompu qui peut survivre tant qu'il n'apparaît pas au grand jour.

C'est une logique qui pouvait bien fonctionner avant l'ère de l'Internet et des réseaux sociaux, quand il était encore possible de camoufler "en bas tapis" les turpitudes politiques locales et de vendre une image paradisiaque du pays, même si elle était en décalage avec la réalité. C'est de moins en moins possible maintenant avec la circulation de l'information à grande vitesse et à grande échelle.

Tous ces scandales actuels, que ce soit l'affaire Alvaro Sobrinho le milliardaire angolais aux investissements de provenance douteuse et sa connexion avec la State House, celle du "biscuitgate" ou allégations de commercialisation par un proche du pouvoir pour les touristes et certaines administrations, la dernière saisie record de drogue en date avec la découverte d'un réseau et ses connexions politiques alléguées, ce ne sont que des épisodes de plus dans le feuilleton du néopatrimonialisme local, avec son cortège de favoritisme, de corruption et de banditisme.

Mais on atteint des sommets inégalés, lorsque la Présidence de la République est éclaboussée. C'est l'institution la plus sacrée du pays, symbolisant le sommet de l'Etat et la préservation de l'équité républicaine au-dessus de la politique.

*** Avec tous les titres de presse et les commentaires dans les médias mais surtout sur les réseaux sociaux qui viralisent et amplifient ces faits, on se limite quand même aux symptômes et très peu aux racines du mal. Que faire ? A-t-on des réponses à cette question ?**

Il est vrai que l'actualité en ligne et les réseaux sociaux, en favorisant la propagation de l'information, neutralisent dans une certaine mesure l'omerta (la loi du silence) qui prévalait il y a encore une dizaine d'années sur les affaires.

Il n'empêche que le diktat de la technologie informative et informatique favorise l'expression des réactions épidermiques au détriment de la réflexion de fond. Cette paresse intellectuelle qui caractérise la pensée moderne est encore amplifiée à Maurice par l'absence d'enseignement de méthodes d'analyse à l'école et à l'université, et par les carences en matière de culture politique.

Du coup, on peut observer sur Facebook, par exemple, que les Mauriciens ont tendance à réagir plus à certaines actualités qu'à d'autres. Ils sont très réactifs aux affaires de mœurs ou d'ethnicité, mais beaucoup moins aux questions d'intérêt général, comme la destruction de l'environnement, à moins qu'elles ne les touchent personnellement comme pour l'accès à l'eau potable.

De plus, ils se contentent de réagir mais très peu prennent la peine de réfléchir en profondeur. Quant à agir, encore moins ! Ou alors, épisodiquement.

Donc, effectivement, on se limite à une dénonciation sans passage à l'action politique. Quant aux racines du mal, elles sont tellement profondément intégrées dans l'inconscient national que pour le moment, elles ont du mal à émerger de la conscience collective.

Pour répondre à votre question " que faire ? ", à mon avis il faut continuer à faire de la pédagogie à propos de la corruption, du népotisme et du néopatrimonialisme.

Cela aidera les Mauriciens à prendre conscience à quel point ces phénomènes détruisent les fondements d'une société démocratique, et surtout comment ils opèrent.

Malheureusement les sociologues et les politologues n'assument pas leur responsabilité à ce niveau.

*** Vous parlez donc d'un néopatrimonialisme à la mauricienne ? Pourtant c'est un phénomène qui concerne davantage l'Afrique, ne le pensez-vous pas ? Comment définiriez-vous ce néopatrimonialisme à la mauricienne ?**

La définition du néopatrimonialisme, c'est lorsqu'une clique centrée autour de la personne d'un leader s'approprie les rouages du pouvoir politique, distribuant privilèges et prébendes et confisquant les ressources économiques et politiques à son profit.

Le néopatrimonialisme se caractérise aussi par l'entretien d'un réseau de clientèle qui va confisquer la modernisation économique au bénéfice de ces *happy few*. On voit déjà que cette définition s'applique tout à fait à la situation mauricienne, quel que soit le gouvernement en place. Une clique a juste chassé l'autre mais les méthodes sont les mêmes.

*** Pour en revenir aux allégations par rapport à la 'State House Connection' : pensez-vous que Ameenah Gurib-Fakim s'est disqualifiée pour être Présidente de la République pour avoir mêlé l'Etat mauricien avec une personne aussi controversée qu'Alvaro Sobrinho, sachant que rien d'illégal n'a été établi contre cet investisseur angolais jusqu'ici ? Même si nous savons qu'une enquête policière est en cours concernant des allégations de fausses informations dans le cas d'une requête pour l'obtention d'une licence dans le secteur de *l'Investment Banking*…**

Concernant la provenance douteuse des fonds d'Alvaro Sobrinho, certes il n'y a aucune condamnation dans le dossier de l'investisseur angolais.

Ceci dit, il pourrait quand même y avoir des reasonable suspicions qu'il s'agissait d'un contact risqué si on prend connaissance ne serait-ce que de l'affaire des *toxic loans* de la *Banco Espírito Santo Angola* (BESA) révélée par le journal angolais Maka Angola en mai 2014.

Ces toxic loans auraient été contractés pour un montant de 6.5 milliards d'USD par la BESA - dont près de 200 millions d'USD au bénéfice d'Alvaro Sobrinho lui-même - pendant qu'Alvaro Sobrinho était chairman du comité exécutif de la banque.

Ce sont des éléments trop précis pour qu'on adhère à l'argument selon lequel ils auraient été inventés par une presse charognarde et débordante d'imagination.

Quoiqu'il en soit, nous n'en sommes plus au stade des *reasonable* suspicions mais du *damage control*. La machine est lancée pour une investigation sur la légalité des opérations d'Alvaro Sobrinho à Maurice.

Une enquête policière est enfin en cours et l'avis du Parquet a été sollicité. Et c'est ce qu'il fallait pour tenter de tirer les choses au clair parce que les tentatives gouvernementales de minimiser cette affaire visent certes à préserver l'image du pays, mais elles peuvent faire plus de mal que de bien pour la crédibilité de Maurice tant elles sont cousues de fil blanc.

On se rappelle l'épisode caricatural du numéro 2 du gouvernement tentant de défendre l'investisseur angolais avec l'argument qu'Alvaro Sobrinho lui a donné sa parole que l'argent investi à Maurice est propre.

Quant à la position controversée de la Présidente de la République dans cette affaire, la section 28(4) de la Constitution est limpide :

"Where a person is elected to the office of President, he shall not, whilst in office, (a) hold any other office of emolument, whether under the Constitution or otherwise; (b) exercise any profession or calling or engage in any trade or business."

En d'autres termes, même si l'exercice n'était pas rémunéré, il était, à mon avis, anticonstitutionnel de s'engager, même bénévolement, dans les activités de *Planet Earth Institute Ltd* d'autant que l'organisme était enregistré comme compagnie limitée en Angleterre, ainsi que l'ont révélé plusieurs hebdomadaires récemment.

Donc, à ce niveau-là, l'argument des "bonnes intentions" qui auraient animé la Présidente ne suffit pas. Il s'agit quand même du respect du texte législatif fondateur de l'Etat-nation, la Constitution. Certes, les juristes peuvent adopter une approche juridique qui consiste à chercher des *loopholes* dans le texte constitutionnel ou ses possibles interprétations. Cependant, en termes de moralité de la vie publique et d'éthique politique, les dégâts sont déjà faits.

> ***" Quant au nouveau parti de Roshi Bhadain, on peut se demander comment il va faire du neuf en utilisant les mêmes logiques de dénonciation sélective et d'intimidation qu'il a puisées du système politique dans lequel il est installé. Du côté de Lalit et du mouvement large de Jack Bizlall, il y a de réelles convictions idéologiques qui peuvent servir à la réforme du système mais malheureusement leur intellectualisme peine à s'accorder avec la superficialité de l'électorat mauricien… "***
>
> ***" La classe politique en place, opposition comme majorité, est déjà populiste à fond, d'un populisme teinté de clientélisme. Une formation politique qui émergerait de l'espace extra-parlementaire pour renverser ce système, en l'état actuel des choses, c'est de la science-fiction…"***

C'est non seulement un mauvais signal d'avoir négligé le contenu de la Constitution avant de s'engager avec le *Planet Earth Institute*. Mais c'est un signal encore plus mauvais que de chercher des échappatoires dans l'interprétation du texte constitutionnel ou dans les motivations de la personne. C'est clair qu'éthiquement et moralement, la Présidente de la République est dans une impasse.

Ceci dit, la presse mauricienne a aussi sa part de responsabilité car elle n'a pas fait son travail d'investigation à l'époque du lancement de Planet Earth Institute en novembre 2015 à la State House.

A l'époque, personne n'avait trouvé que le lancement d'un organisme privé sous l'égide de l'Etat républicain était bizarre. La presse s'est contentée d'écrire des articles de propagande à la gloire du Planet Earth Institute et du partenariat Sobrinho-Gurib Fakim au lieu de faire un background checking sur l'associé de la Présidente et sa fondation dite philanthropique.

*** La facilité avec laquelle des personnes controversables parviennent à se faire un chemin dans le cercle privilégié des puissants du jour est quand même déconcertante, ce qui donne souvent lieu à des situations embarrassantes ou qui mènent vers des affaires criminelles - comme celle concernant la saisie record d'héroïne au début de mars. Peut-on vraiment se protéger contre de tels risques lorsqu'on occupe des fonctions publiques au sommet de l'Etat ?**

C'est le fonctionnement même du système néopatrimonial mauricien qui expose, voire prédispose, les politiciens à des situations qui deviennent embarrassantes quand elles sont révélées au grand jour.



Tout d'abord, nous avons le système des coalitions pré-électorales qui limite la démocratie en créant des cartels d'élites.

L'alternance au pouvoir de quelques familles politiques, suivant un mode oligarchique, contribue à la monopolisation des fonctions et des ressources étatiques.

Ceci est aggravé par le système électoral de *first-past-the-post* qui empêche l'accès au pouvoir de partis extérieurs au sérail.

Deuxièmement, la toute-puissance dans le système politique du Premier ministre confère à ce dernier la stature d'un Prince autour duquel s'organisent les allégeances de la clique au pouvoir.

D'abord, il a un pouvoir énorme de nominations, puisque c'est lui qui désigne le Président et le vice-Président de la République ou encore le Speaker de l'Assemblée nationale, avant que son choix ne soit validé par un vote du Parlement. C'est typiquement une logique de *power sharing* dans laquelle le peuple n'a aucun pouvoir de décision.

Ensuite, s'organise autour de lui une classe de dignitaires parlementaires bénéficiant d'un ensemble très convoité de privilèges : salaires et pensions, voyages et per *diems*, vie de prestige, etc.

Tout cela contribue à l'endoctrinement des politiciens de tout bord dans le système, ce qui explique une certaine mollesse dans la contestation parlementaire. Un bon exemple en a été la contestation a *posteriori* de la succession de père en fils au poste de Premier ministre en janvier dernier, par une manifestation symbolique de l'Opposition sans aucune force de contrainte.

Troisièmement, les pratiques de clientélisme et de corruption sont devenues pratiquement incontournables parmi la caste politique pour l'entretien des réservoirs de votes.

Pour conserver l'allégeance et l'acquiescence du peuple malgré le fait qu'elle prend des décisions au nez et à la barbe et souvent contre les intérêts de ce dernier, rien de tel que la distribution de faveurs sous formes d'emplois, de nourriture, de prêts bancaires à taux préférentiels et même d'argent. Car dans la culture politique *grassroots* mauricienne, le vote est davantage une monnaie d'échange qu'un exercice citoyen. D'ailleurs l'achat de votes et le bribe ont atteint des sommets records lors des dernières élections générales de décembre 2014.

Pour financer toute cette distribution de faveurs, il faut bien que les politiciens s'appuient sur des sources de revenus. C'est là qu'entrent en jeu à la faveur d'un manque total de transparence sur le financement des partis, les collusions avec les réseaux en tous genres et surtout ceux de la drogue. Ainsi, les logiques de corruption et même de banditisme viennent huiler le fonctionnement du système néopatrimonial.

En l'absence d'un cadre légal efficace pour rendre transparentes les activités financières des partis politiques et avec une législation anti-corruption qui laisse passer plus de poissons dans ses filets qu'elle n'en prend, c'est un triangle noir qui se forme et s'entretient : les politiciens, leurs clients et leurs financeurs du secteur privé formel et informel.

Il est extrêmement difficile pour les personnes qui endossent des charges politiques de se prémunir contre ce système. Ceux qui arrivent à le faire sont les exceptions qui confirment la règle. Mais ils ou elles ont souvent un prix fort à payer pour cela.

*** Les autres affaires qui ont dominé l'actualité ces dernières semaines nous rappellent des promesses non tenues par rapport à la bonne gouvernance, mais c'est également vrai que tous les gouvernements, peu importe leur couleur politique, se voient entachés par les mêmes allégations d'abus, de fraude ou de corruption, de copinage, de clientélisme et de favoritisme. A tel point que le citoyen devient de plus en plus cynique, Cela se manifeste par les taux d'abstention d'une élection à l'autre. Diriez-vous qu'au final " zotte tout pareil " ?**

A la lueur du fonctionnement néopatrimonial, forcément "zotte tout pareil" pour reprendre la formule de José Moirt. Parce que c'est un problème systémique et non individuel.

La "bonne gouvernance" s'est avérée être surtout un outil de gestion de l'image. Mais personne dans le sérail politique ne veut prendre la responsabilité de réformer réellement le système sur les points qui posent réellement problème, c'est-à-dire

- l'élargissement du suffrage universel pour désigner les hauts responsables de l'Etat,
- une réforme électorale permettant un renouvellement de la classe politique,
- un élargissement de la législation anti-corruption,
- la transparence du financement des partis.

> ***" Tous ces scandales actuels, que ce soit l'affaire Alvaro Sobrinho le milliardaire angolais aux investissements de provenance douteuse et sa connexion avec la State House, celle du "biscuitgate" ou allégations de commercialisation par un proche du pouvoir pour les touristes et certaines administrations, la dernière saisie record de drogue en date avec la découverte d'un réseau et ses connexions politiques alléguées, ce ne sont que des épisodes de plus dans le feuilleton du néopatrimonialisme local… "***
>
> ***" Ça c'est encore un autre fantasme politique mauricien, l'arrivée d'un messie providentiel ou leader qui apporterait non seulement la bonne parole mais toutes les solutions. C'est un mythe irréaliste qui permet à tout le monde de continuer de s'accommoder tant bien que mal des aléas du système en vigueur. Ce messianisme politique a peu de chances de se réaliser…"***

La classe politique se protège. Quant aux activistes, leur contestation n'a pratiquement aucune force de levier sur ces questions. Alors forcément, les réactions populaires relèvent du cynisme impuissant.

*** On peut facilement comprendre que le cynisme des citoyens est tout à fait justifié du fait des positionnements ambivalents des hommes politiques par rapport aux questions d'intérêt public. Ces derniers, dans l'opposition, disent avec facilité tout le contraire de ce qu'ils soutiennent lorsqu'ils se trouvent au pouvoir ou l'inverse que ce soit par rapport au métro léger ou la carte d'identité biométrique… Comment réagissez-vous à cela ?**

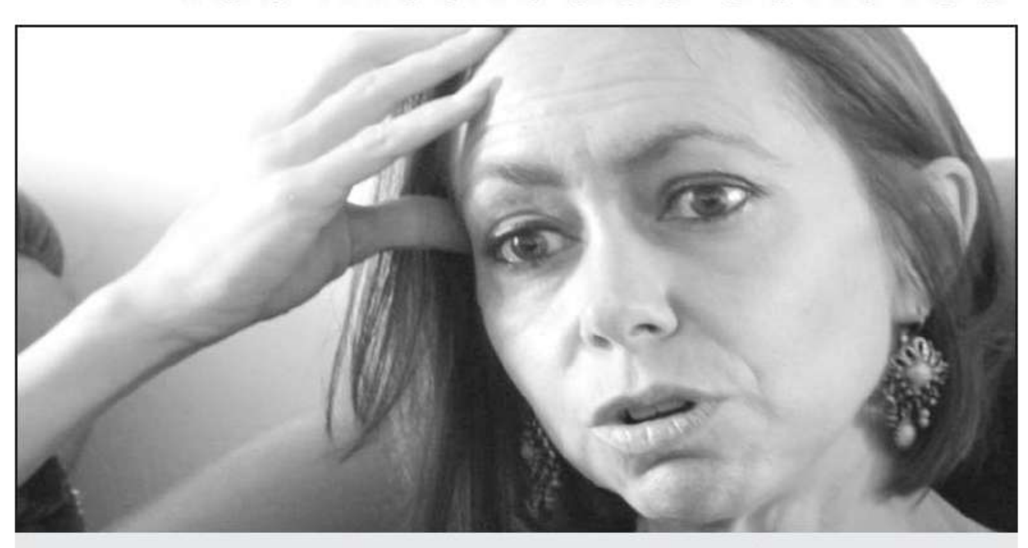
C'est effectivement très symptomatique ce revirement de position des politiciens selon qu'ils soient dans l'opposition parlementaire ou au pouvoir, sur des sujets d'intérêt général comme la carte d'identité biométrique ou le métro léger. Cela s'explique principalement par le fait que les sujets d'intérêt général ne sont que des arguments électoraux et clientélistes de surface pour les politiciens. Ils n'ont, eux, aucun intérêt à défendre les intérêts de la population puisqu'elle est asservie par les pratiques de clientélisme et de favoritisme.

De plus, les politiciens se servent de ces dossiers comme des cartes dans leur jeu pour contester leurs adversaires au pouvoir. Mais une fois que le jeu des chaises musicales est effectué et qu'ils se retrouvent à la place de leur adversaire d'hier, leur positionnement change fatalement.

Ils se retrouvent désormais en charge des dossiers en question à leur tour, avec tous les impératifs cachés que cela suppose ainsi que la raison d'Etat qui prévaut. Ils peuvent ainsi se retrouver à leur tour pieds et poings liés par des engagements pris par leurs prédécesseurs envers le secteur privé ou envers d'autres Etats sur ces dossiers. Ce qui explique leur changement de position mais, bien sûr, ils ne peuvent pas l'avouer.

* Suite en page 4

" Une clique a juste chassé l'autre mais les méthodes sont les mêmes "



" Le néopatrimonialisme se caractérise aussi par l'entretien d'un réseau de clientèle qui va confisquer la modernisation économique au bénéfice de ces happy few. On voit déjà que cette définition s'applique tout à fait à la situation mauricienne, quel que soit le gouvernement en place. Une clique a juste chassé l'autre mais les méthodes sont les mêmes"

" La presse mauricienne a aussi sa part de responsabilité car elle n'a pas fait son travail d'investigation à l'époque du lancement de Planet Earth Institute en novembre 2015 à la State House. A l'époque, personne n'avait trouvé que le lancement d'un organisme privé sous l'égide de l'Etat républicain était bizarre. La presse s'est contentée d'écrire des articles de propagande à la gloire du Planet Earth Institute et du partenariat Sobrinho-Gurib Fakim au lieu de faire un background checking … "

" En l'absence d'un cadre légal efficace pour rendre transparentes les activités financières des partis politiques et avec une législation anti-corruption qui laisse passer plus de poissons dans ses filets qu'elle n'en prend, c'est un triangle noir qui se forme et s'entretient : les politiciens, leurs clients et leurs financeurs du secteur privé formel et informel… "

* Suite de la page 2

*** Si on vous disait que la solution à cet état des choses qui prend des allures d'une crise sérieuse ne peut être que politique, que répondriez-vous ? Sinon, que proposeriez-vous en termes de solution/s?**

En fait, le système néopatrimonial mauricien n'est pas en crise. Il se perpétue allègrement, à la différence près que ses dessous sont de plus en plus révélés au grand jour et choquent de plus en plus la population.

Mais comme la population n'a aucune force de contestation et se contente d'être choquée, il n'y a aucune chance de réforme du système à l'horizon. Du coup, les politiciens se contentent de mettre en place des stratégies de gestion de l'image, avec des arguments communicationnels désormais classiques : ceux qui dénoncent les scandales sont des rétrogrades ou des anti-patriotes, la presse raconte des mensonges, il n'y a pas de quoi en faire tout une histoire…

Et ça passe, puisque dans la presse une actualité chasse l'autre, un scandale chasse l'autre, sans aucune réelle mobilisation de la population et sans aucun pouvoir de levier de la part des contestataires.

La solution : que la société civile trouve des leviers pour rendre accountable le sérail politique. Mais, dans l'état actuel d'impuissance où elle se trouve, c'est irréalisable !

*** La contestation de l'Establishment à travers le monde est en marche. Pensez-vous que devant le sentiment de frustration et de cynisme grandissant des citoyens par rapport à la présente classe politique, une formation populiste puisse émerger dans le pays?**

La classe politique en place, opposition comme majorité, est déjà populiste à fond, d'un populisme teinté de clientélisme. Une formation politique qui émergerait de l'espace extra-parlementaire pour renverser ce système, en l'état actuel des choses, c'est de la science-fiction.

Rezistans ek Alternativ ont pris la bonne option du levier juridique, mais ils ne sont pas très crédibles politiquement parce qu'ils sont faibles en termes d'idéologie alternative, ou plus exactement, la communication leur tient lieu d'idéologie. Du coup, leurs actions sont plus folkloriques que galvanisatrices.

Quant au nouveau parti de Roshi Bhadain, on peut se demander comment il va faire du neuf en utilisant les mêmes logiques de dénonciation sélective et d'intimidation qu'il a puisées du système politique dans lequel il est installé.

Du côté de Lalit et du mouvement large de Jack Bizlall, il y a de réelles convictions idéologiques qui peuvent servir à la réforme du système mais malheureusement leur intellectualisme peine à s'accorder avec la superficialité de l'électorat mauricien.

*** Croyez-vous quand même que le pays soit prêt pour l'émergence d'un leader national pouvant transcender les intérêts sectoriels et communaux et qui puisse répondre aux aspirations des Mauriciens en faveur d'une société plus juste, inclusive et démocratique?**

Ça c'est encore un autre fantasme politique mauricien, l'arrivée d'un messie providentiel ou leader qui apporterait non seulement la bonne parole mais toutes les solutions. C'est un mythe irréaliste qui permet à tout le monde de continuer de s'accommoder tant bien que mal des aléas du système en vigueur.

Ce messianisme politique a peu de chances de se réaliser parce qu'en réalité, les aspirations des Mauriciens pour une société plus juste, inclusive et démocratique restent au stade du fantasme, voire de l'utopie.

La défense des droits civiques s'avère être une activité du week-end, un passe-temps ou un jeu de rôles qui ne trouve plus de volontaires dès qu'il s'agit de travailler sur des dossiers en profondeur et dans la durée.

Concrètement, ce qui convient aux citoyens mauriciens dans leur ensemble, c'est de pouvoir critiquer leurs élus tout en continuant en pratique de tirer des bénéfices du système comme ils peuvent et là où ils peuvent. Et les politiciens le savent très bien…



Interview : Catherine Boudet, Sociologue — 'Maurice est une société qui ne respecte pas les plus faibles'

Mauritius Times | July 24, 2016 | Interviews | No Comments

* 'Nous n'avons encore jamais eu un vrai projet de réforme électorale qui se base sur autre chose que les desiderata des élites'

* 'L'ascenseur social le plus rapide dans ce pays, ce n'est pas le travail honnête, mais la corruption et le favoritisme'

Catherine Boudet, sociologue, passe en revue le fond des problèmes qui minent la société mauricienne. On tourne en rond depuis l'époque coloniale. L'élite ne veut jamais lâcher prise. Personne ne se méprend sur la corruption dans toutes ses formes mais personne ne veut changer le système en place. A qui la faute ? Aux politiques ? A la population ?

Mauritius Times : On se plaît à dire qu'il fait bon vivre à Maurice, une île qui ne connaît pas la violence sur une grande échelle – ni la guerre ni les émeutes, sinon c'est très rare qu'une émeute vienne déranger la paix publique, ni même les actes de terrorisme, du moins jusqu'ici. Cependant les titres de la presse ces derniers temps reflètent certains aspects d'une société qui semble en train de perdre ses valeurs et qui se fragilise… Que devient notre société, selon vous ? Est-ce dans le cours normal des choses ?

Search Mauritius Times

Search the site 

Subscribe by Email



Recent Posts

- Mauritius Times ePaper Friday 27 January 2023
- Torrential Rains and Climate Change
- "La descente va continuer, les dysfonctionnements vont perdurer…
- India and the BBC's Intellectual Trash
- A New World (Dis)order
- Liability for Covid vaccine injuries in the face of windfall profits
- The St Brandon Affair
- Poem
- Should we move our loved one with dementia into a nursing home?
- Minister Mentor: The Lesson from Singapore
- Social welfare services are being cut across the world, but

Dr Catherine Boudet : D'après le classement 2015 du Global Peace Index, Maurice figure en effet parmi les dix pays les plus pacifiques au monde. Certes, nous avons la chance d'être épargnés par la violence à grande échelle et de n'avoir connu ni guerre, ni génocide. Quant à l'attaque contre l'ambassade de France le 30 mai dernier, cela ressemblait plutôt à de la délinquance déguisée en terrorisme.

Toutefois, Maurice n'est pas exempte de violence et c'est une violence d'un type particulier, je dois dire. C'est une société qui exerce la violence contre elle-même comme un exutoire.

Il y a historiquement un potentiel émeutier à Maurice, mais les émeutes sont généralement des révoltes contre l'ordre politique. Alors que là, avec les accidents mortels, les crimes, les violences domestiques et conjugales à répétition, les titres de l'actualité nous donnent le spectacle d'une société en pleine implosion. Le tissu social se fragilise en effet, et même il craque de toutes parts. Et je pense qu'il faut arrêter avec le discours pseudo-explicatif sur les valeurs qui sont soi-disant en train de se perdre.

Ce discours sur la prétendue perte des valeurs, c'est un eye-wash qui permet aux politiciens et à tous ceux que ça arrange de continuer à se voiler la face. Les valeurs ne sont pas en train de se perdre, elles sont partout. On n'arrête pas de nous parler de valeurs, il y a des lieux religieux partout dans ce pays, et on nous intoxique avec les discours moralisateurs sur les valeurs. Soyons plus réalistes : le problème est ailleurs et il est bien plus profond.

En fait toute cette violence sociale que la société mauricienne s'inflige à elle-même est l'aboutissement logique d'un système politique qui est depuis longtemps corrompu et perverti dans ses fondements mêmes.

*** La violence dans la famille, les viols, les crimes — certains commandités, paraît-il –, et dont les cas sont rapportés par la presse presque quotidiennement: est-ce les caractéristiques d'une société qui ne respecte plus les faibles ?**

C'est un fait que Maurice est une société qui non seulement ne respecte pas les plus faibles, mais pire, qui a du mépris pour les plus faibles. A l'époque, coloniale on exploitait et on maltraitait les esclaves et les coolies et de nos jours, on maltraite les pauvres, les femmes, les enfants, les handicapés, les personnes âgées… En résumé, on maltraite ceux qui sont plus faibles que soi, tous ceux sur qui on peut défouler ses frustrations ou tous ceux qui se mettent en travers de ses ambitions personnelles.

- **providing them is about more than just money**
- **New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone**

Archives

Select Month

Categories

- About Mauritius Times
- Advertisement
- Agora / Opinion
- Agriculture
- Analyse
- Books and Literature
- Budget
- Business & Economy
- Business Essentials
- Caricatures
- Carnet Hebdo
- Civil Service
- Climate & Environment
- Climate Change
- Comment
- Constitution
- Corruption & Good Governance
- Couple
- COVID-19
- Culture
- Culture
- Culture/Religion
- Cybercriminalité
- Democracy
- Development
- Diaspora
- Diplomacy
- Down Memory Lane
- Drugs & Public Policy
- Economy
- Economy & Politics
- Editorials

Il y a dans cette société une violence totalement banalisée dans les rapports quotidiens. Nous vivons dans une société de maltraitance quotidienne à tous les niveaux où ce sont les prédateurs qui sont respectés, et non pas les victimes. Et quand vous parlez des crimes commandités, cela démontre en plus que des logiques mafieuses sont en œuvre.

Cette situation est à mettre en rapport avec le fait que nous sommes dans un modèle politique où malgré la politique de social fabianism des années postindépendance, il n'y a jamais eu de réelle démocratie sociale. Même les politiques d'aide sociale sont tributaires de considérations clientélistes voire communalistes. C'est la course au partage du « gâteau » et malheur à ceux qui sont mal placés dans la course pour ramasser les miettes !

L'actualité politique depuis quelques années a tristement montré que l'ascenseur social le plus rapide dans ce pays, ce n'est pas le travail honnête, mais la corruption et le favoritisme. D'ailleurs, les fondements mêmes du modèle politique mauricien reposent sur la corruption et le favoritisme, qui agissent en fait pour huiler le fonctionnement de tout le système, c'est ce que je viens de démontrer dans une étude récente dans le cadre d'un programme de recherche sous l'égide de l'Union Européenne et de la SADC et qui devrait être publiée prochainement.

La société dans son ensemble et surtout les petites gens payent les pots cassés, car il ne faut pas oublier que la corruption est une forme de violence. Et comme cette violence-là est sournoise et invisible, mais qu'elle est malheureusement socialement admise, au final la société retourne la frustration contre elle-même, par des actes de délinquance, au lieu de se défendre contre ses véritables prédateurs, les profiteurs du système. Et en attendant, les élites politiques essaient d'éviter de voir cette vérité en face, en professant des valeurs qu'elles-mêmes ne pratiquent pas.

*** La grossesse précoce est un autre phénomène qui prend de l'ampleur de jour en jour dans notre société. Selon la MFPA, 208 cas de grossesses précoces, concernant des filles mères entre 13-17 ans ont été recensés en 2015. Durant les six premiers mois de cette année, 107 cas, soit 17 grossesses par mois ont été recensée en régions urbaines et rurales. Votre opinion ?**

Ce phénomène de filles-mères est relativement nouveau ici en effet mais il prend une ampleur soudaine. Cela vaudrait le coup que les sociologues se penchent dessus pour comprendre les profils de ces jeunes filles-mères, leurs

parcours et pourquoi elles se retrouvent dans ces situations, si c’est volontaire de leur part ou si c’est subi ? Pour l’instant, nous manquons de données d’analyse.

C’est un phénomène qui existe depuis longtemps à La Réunion, mais la société réunionnaise étant matrifocale, ces grossesses sont souvent voulues et vécues comme des actes d’affirmation de sa féminité. Et puis aussi comme des actes d’indépendance puisque cela permet de bénéficier du système français d’allocations familiales.

Je ne suis pas sûre que la signification sociale du phénomène de filles-mères soit la même à Maurice, qui est au contraire une société fortement patriarcale. Je pense plutôt que ces gosses sont victimes d’actes de prédation. A mon avis, c’est encore une illustration de ce que nous disions tout à l’heure, dans cette société où on ne protège pas les faibles. Parmi ces statistiques que vous citez, il y a même des cas d’incestes.

*** Il paraît aussi que la drogue synthétique prend de l’ampleur dans les institutions scolaires : 17 cas de drogues ont été rapportés dans neuf institutions secondaires depuis le début de cette année, selon le Acting Senior Chief Executive du ministère de l’Education. Ce sont les jeunes qui sont visés. Les parents sont désemparés, la police veille au grain selon ses moyens, certains politiciens font l’autruche là-dessus, mais on se demande si une autre commission d’enquête sera d’une quelconque utilité. Qu’en pensez-vous ?**

Les commissions d’enquête sont une méthode de travail dans ce pays depuis la période coloniale. Sous la colonisation britannique, il y avait des Commissions d’enquête royales sur les grands problèmes sociaux majeurs, par exemple sur le traitement des engagés indiens, sur les conditions économiques dans la colonie ou encore sur le déficit public. Cela a le mérite de permettre de collecter un certain nombre d’informations et de témoignages pour comprendre les racines d’un problème social et proposer des solutions. Et puis la commission d’enquête, en faisant appel à différents acteurs de la société, a aussi le mérite d’offrir la possibilité d’une prise de conscience et d’une résilience collective. Cela peut donc être une très bonne méthode d’approche pour un problème social aussi grave et multi-facettes que la drogue.

Mais en ce qui concerne la drogue synthétique, la racine du problème n’est pas tant la vulnérabilité de la société, que la redoutable efficacité des réseaux. Les réseaux d’importation de drogue sont puissants et protégés. Et ils connaissent bien

- Other Voices
- Poem
- Political Caricatures
- Politics
- Politics & Society
- Public Governance
- Public Health
- Public Infrastructure & Transport
- Readers Speak
- Recollections
- Reports & Publications
- Road Safety
- Science & Tech
- Science & Technology
- Slavery
- Social Media
- Society
- Spirituality
- Sports
- Sports & Good Governance
- Sugar Cane Industry
- Technology
- Terrorism
- The Conversation
- The Good News
- The Pandemic
- Titbits
- Trade Unionism
- Travel & Leisure
- Unite nationale
- Well-being
- Wellness
- World Affairs

les rouages du système qui les héberge si volontiers depuis longtemps. Et dans ce cas de figure, ce n'est pas une commission d'enquête qui y changera quelque chose, on est bien d'accord.

*** Par ailleurs, alors que la société mauricienne se voit confrontée à des problèmes réels, certains politiciens se perdent dans des débats sur la réforme électorale et dans certains autres faux débats. Au-delà du fait qu'elles seront difficiles à réaliser, une réforme électorale et l'introduction de la proportionnelle dans notre système électoral sont-elles, selon vous, urgentes ?**

Oui, la réforme électorale est une vraie urgence et une vraie priorité pour débloquer le système. Il y a trop longtemps qu'une vraie réforme électorale aurait dû être entreprise. Malheureusement il n'y a eu aucune étude sérieuse pour estimer quel système électoral serait le plus approprié pour la société mauricienne d'aujourd'hui.

Tous les projets de réforme électorale, que ce soit le rapport Sachs, le rapport Carcassonne, le projet Sithanen, etc., étaient biaisés en faveur de la préservation du pouvoir des élites en place. La formule qui l'emporte est cette fameuse « dose de proportionnelle » de Rama Sithanen. Certes elle présente le mérite de fournir une alternative souple au Best Loser System. Mais elle va s'imposer non pas parce que ce serait la plus adaptée à l'île Maurice d'aujourd'hui, mais parce qu'elle a fait l'objet d'un bon marketing depuis longtemps.

Dans tout ce débat sur la réforme électorale il y a eu une certaine malhonnêteté intellectuelle de la part des élites politiques. Depuis longtemps, on a fait un battage médiatique autour de la proportionnelle sur party list (liste bloquée). Mais on n'a pas vraiment pris la peine d'informer la population mauricienne sur les différents modes de scrutin existants. Par exemple, pourquoi fait-on semblant d'ignorer qu'il existe une deuxième formule de proportionnelle, la représentation proportionnelle sur vote préférentiel ? Elle aurait pourtant eu le mérite de ne pas renforcer le système de partis comme le ferait la proportionnelle sur party list… Dans ce dossier sur la réforme électorale, les dés sont donc pipés d'avance et la réforme n'est pas du tout envisagée pour repenser les façons de faire de la politique.

*** S'il faut effectivement repenser notre façon de faire de la politique, autant œuvrer aussi en faveur de la démocratisation de nos partis politiques et revoir le financement de ces partis, non ?**

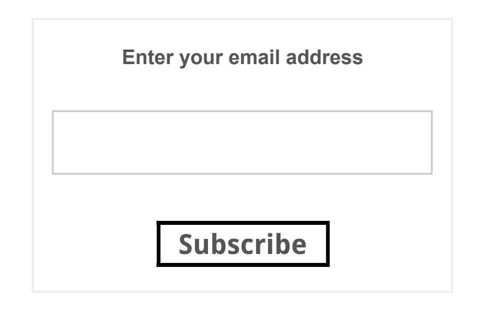
Oui, voilà une autre priorité qui attendait depuis trop longtemps, parce que l'absence de transparence dans le financement des partis est une des racines de la corruption dans ce pays.

Il est très satisfaisant et très encourageant de constater que le comité interministériel présidé par Xavier Luc Duval a choisi de retenir la proposition faite par les participants du Parlement Populaire dans sa pétition circulée en septembre 2015, à savoir l'enregistrement obligatoire des partis politiques en tant que partis, donc sur un registre différent que les NGOs.

Pour le moment on est encore dans un fonctionnement digne de l'ère coloniale. C'était à l'époque de l'oligarchie, avant l'avènement du suffrage universel, que les partis ne s'enregistraient qu'au moment des élections. Ce n'est pas digne d'une démocratie, il est donc grand temps de changer ça.

Par contre je trouve inquiétant que le comité interministériel envisage le remboursement des frais de campagne uniquement pour les partis qui ont fait les meilleurs scores. Une telle mesure serait antidémocratique et irait encore dans le sens d'un renforcement des partis majoritaires.

*** Faut-il cependant reconnaitre que la démarche gouvernementale visant à corriger les « imperfections » du système électoral en vigueur à Rodrigues, cela selon le souhait des principaux partis dans l' île, est de bon augure car aucun parti ayant obtenu une majorité confortable ne peut être pénalisé en raison du système actuel de représentation proportionnelle ? La même logique devrait aussi s'appliquer l'exercice électoral à Maurice, n'est-ce pas ?**



Il me semble que nous ne sortions jamais dans des logiques « correctives ». Il y a même une certaine obsession pour le « correctif » dans ce pays. Pour l'instant, nous n'avons encore jamais eu un vrai projet de réforme électorale qui se base sur autre chose que les desiderata des élites et qui prenne la mesure réelle des enjeux sociaux d'une vraie réforme électorale, à savoir la mise en place d'une représentation plus adéquate et plus moderne. Mais on a l'impression qu'ici des notions de base en science politique, comme la «représentation » et ses différentes conceptions, ne sont pas dans le vocabulaire des politiciens.

*** Ce qui va aussi retenir notre attention dans les jours à venir, c'est la présentation du budget. La relance de l'économie, la lutte contre le chômage et celle contre les inégalités pour combattre la pauvreté des groupes**

vulnérables, l’appauvrissement de la classe moyenne : voilà certains des défis qui attendent Pravind Jugnauth. Vous vous attendez à quoi, vous ?

J’espère surtout qu’il n’y aura pas dans le Budget 2016 de mauvaises surprises comme celles qu’on a eues dans le Budget 2015 avec les smart cities.

*** Vous vous attendez aussi à ce que le modèle économique basé sur le développement foncier, les ‘Smart Cities’ soit revu et corrigé ?**

Le projet de Smart Cities n’était pas basé sur un modèle de développement foncier mais en réalité sur de la spéculation foncière. On a essayé de nous faire croire que c’était un modèle de développement économique moderne et révolutionnaire basé sur une nouvelle vision du foncier, tout ça pour le bien du pays, mais c’était de la publicité mensongère.

La preuve, c’est que pendant un an et demi on nous a fait croire que les smart cities devront être autonomes en eau et en énergie, alors que c’est parfaitement faux. En réalité les Investment Promotion (Smart City Scheme) Regulations 2015 qui ont été passées l’an dernier pour autoriser légalement les projets de smart cities n’obligent aucunement les smart cities à être autonomes ni en eau, ni en électricité. Et ça, la population ne le sait pas. Et c’est très grave. Ce qui m’étonne d’ailleurs, pourquoi est-ce qu’au Parlement Populaire, nous faisons face au boycott de la presse quand nous communiquons sur ces problèmes.

Le résultat, c’est que nous aurons bientôt des villes champignons où 75% de la population seront non-mauriciennes, et qui vont allègrement s’approvisionner sur le réseau CEB et le réseau CWA alors que la population souffre déjà des coupures d’eau et que nous faisons face à des menaces de black-out en électricité. Les projets de smart cities qui ont déposé des EIA sont déjà en train de faire des demandes officielles auprès de la CWA et du CEB.

Au Parlement Populaire cela fait un an et demi que nous nous battons pour dénoncer ces dangers des smart cities, malheureusement comme je viens de le dire, la plupart du temps nous faisons face au boycott de la presse. Pourquoi ? Alors qu’il s’agit vraiment d’un problème d’intérêt général.

*** Trouver un juste équilibre entre les objectifs politiques du gouvernement Lepep et ses obligations économiques dans le contexte actuel ne sera pas chose facile, mais il y va de la crédibilité de l’actuel gouvernement qui souffre d’un déficit de popularité en**

raison d'un certain nombre de décisions. Qu'en pensez-vous ?

Je pense surtout, qu'à la base, le gouvernement a un devoir d'honnêteté envers la population. Quand on voit la propagande faite autour des smart cities alors que nous avons les preuves maintenant qu'il s'agissait d'une publicité mensongère, quand on voit que le projet de smart cities a été passé dans le dos de la population et de la société civile, quand on voit que la législation supposée cadrer le projet en réalité le dérégule totalement, c'est très vilain. Les conséquences à terme seront très graves pour le pays. J'espère que ce genre d'erreur et de tromperie ne se reproduira pas dans le Budget 2016.

** Published in print edition on 22 July 2016*

Related Posts



"JE N'AI JAMAIS EU UNE AMBITION PREMIER MINISTÉRIELLE"

No Comments | Oct 15, 2021



"RAMGOOLAM N'EST PAS L'OTAGE DU MSM…



INTERVIEW CADER SAYED HOSSEN – « NAVIN RAMGOOLAM EST ET RESTE LE LEADER DU PARTI TRAVAILLISTE »

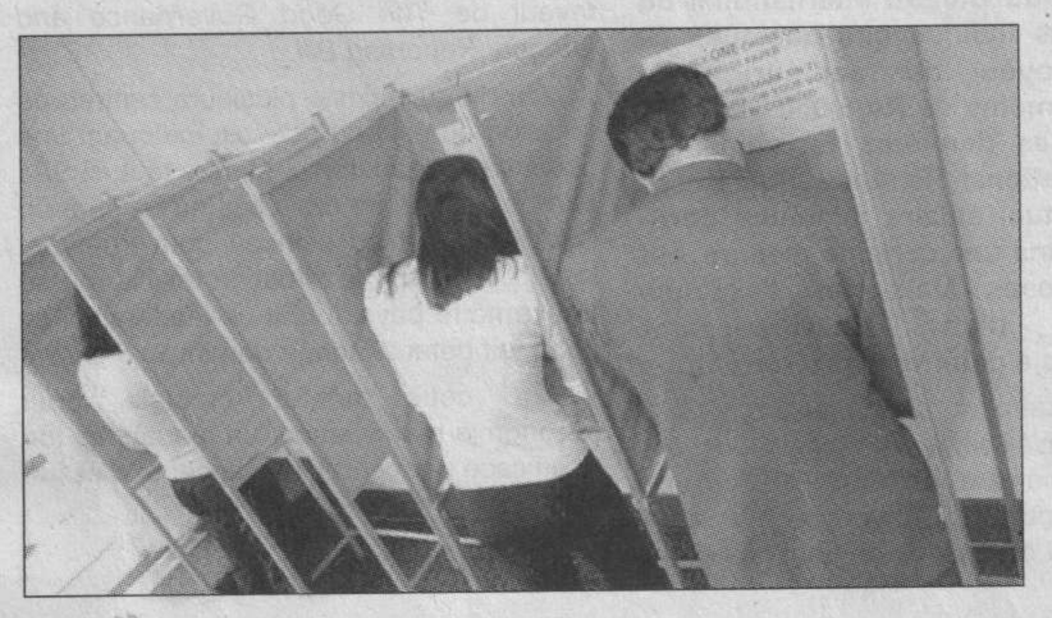
No Comments | Jul 17, 2016

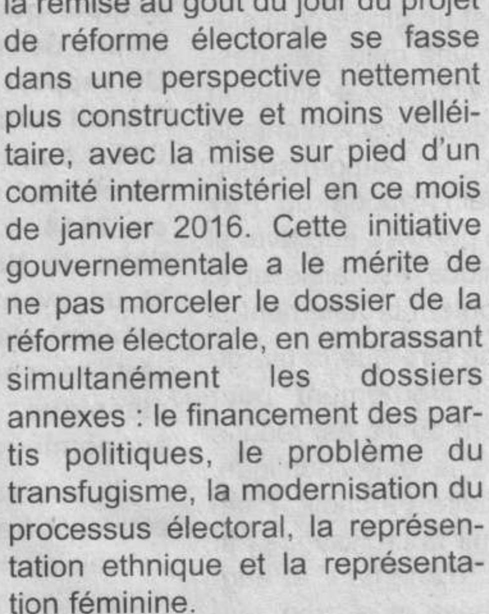
Vested interests vs. Intérêt Général

Réforme électorale 2016, l'année du Courage politique

Catherine Boudet

L'année 2016 s'ouvre avec la bonne résolution gouvernementale de procéder à la réforme électorale, cette Arlésienne dont tout le monde parle et que personne n'a jamais vue de près depuis la Commission Sachs de 2001. La dernière fois que le mirage de la réforme électoral a miroité, avec le *White Paper* de 2014, le projet avait achoppé sur les « macadams » du mode de désignation du Président et de l'extension de ses pouvoirs.





Il est vrai qu'une telle tournure vouait d'emblée le projet à l'échec, pris en otage comme il l'était par deux leaders politiques en mal de pouvoir.

Heureusement, il semble que la remise au goût du jour du projet de réforme électorale se fasse dans une perspective nettement plus constructive et moins velléitaire, avec la mise sur pied d'un comité interministériel en ce mois de janvier 2016. Cette initiative gouvernementale a le mérite de ne pas morceler le dossier de la réforme électorale, en embrassant simultanément les dossiers annexes : le financement des partis politiques, le problème du transfugisme, la modernisation du processus électoral, la représentation ethnique et la représentation féminine.

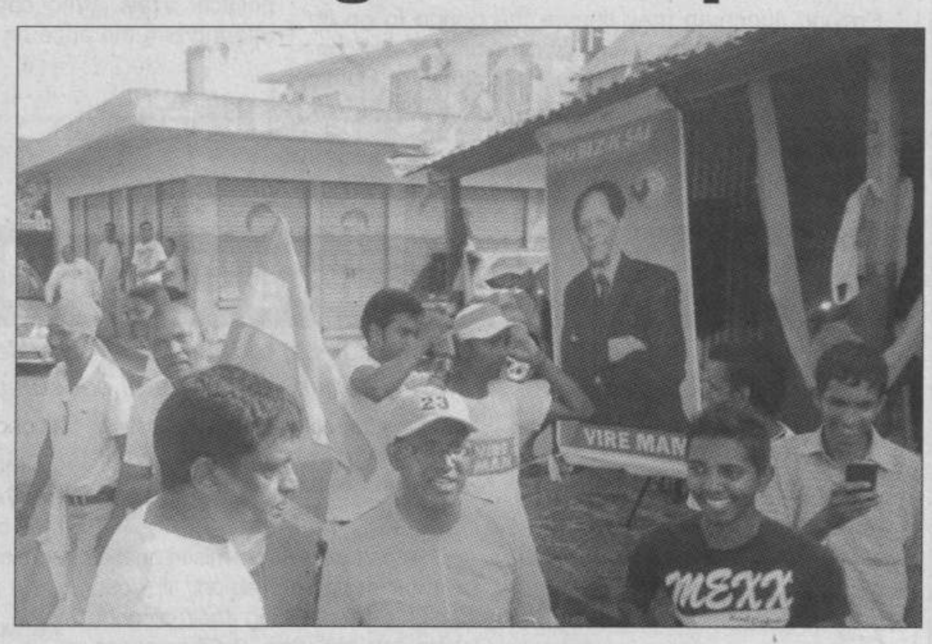
• Suite en page 9

Vested interests vs. Intérêt Général

Réforme électorale 2016, l'année du Courage Politique

• **Suite de la page 1**

Ils forment partie d'un tout dont l'enjeu est non pas un « approfondissement » de la démocratie, terme suffisamment flou pour bien noyer le poisson, mais bel et bien un « élargissement » de la démocratie.



Car le véritable enjeu de cette réforme électorale, c'est bel et bien un élargissement de la démocratie, c'est-à-dire un élargissement des bases de la compétition politique, pour permettre un accès au pouvoir plus équitable entre les candidats et une traduction plus fidèle des votes des électeurs en nombre de sièges au Parlement. En effet, le système électoral actuel comporte plusieurs lacunes en termes de représentation, notamment une prépondérance masculine qui ne reflète pas la composition de la société en termes de genre, et une répartition des sièges dans l'hémicycle qui favorise de façon disproportionnée l'alliance gagnante au détriment de la représentation des autres tendances politiques.

Dans tout système électoral, des réformes sont nécessaires de temps à autre afin de permettre un réajustement du système électif aux réalités sociales, qui évoluent toujours plus vite que les structures politiques. Dans cette optique, une réforme électorale peut se définir comme l'ensemble des « *changements apportés dans le système électoral pour améliorer la façon dont les demandes du public sont exprimées dans les résultats des élections* » (définition Wikipedia).

Toutefois, si l'on considère les projets de réforme électorale jusqu'à présent, la définition locale correspondrait davantage à une « *dose calculée de changement à apporter au système électoral pour le modifier sans froisser les* vested interests ». Récemment encore, Xavier-Luc Duval, en tant que président du comité interministériel, reconnaissait que ces *vested interests* rendaient difficile la tâche du comité en vue de trouver un accord, et qu'il apparaissait même plus facile de satisfaire les critères des *best practices* internationales que les *vested interests* en question.

> **« La mise en œuvre de la réforme électorale va demander au comité Duval un vrai courage politique. Car il faudra bien, à un moment donné, avoir le courage de procéder à une vraie réforme électorale, au lieu de projets de réformettes « *piecemeal* » avec dosages homéopathiques de « proportionnelle » à vocation corrective et autres Panadols législatifs... »**

Or, une réforme électorale qui se contente d'accommoder les *vested interests*, c'est-à-dire ceux des lobbies communalistes, socio-culturels et des élites politiques elles-mêmes, n'a que très peu de chances d'aboutir à un élargissement de la démocratie et de l'accès à la compétition politique, et pour cause, puisque la logique des lobbies politiques, communalistes et socio-culturels est de conserver coûte que coûte le pouvoir. Une logique de protection des pré-carrés établis qui se traduit par certaines propositions douteuses, comme cette fameuse « dose de proportionnelle » sur *party list*, qui renforcerait la mainmise des leaders des partis sur la désignation des candidats, au détriment de la liberté de choix des électeurs.

Et pourtant, le népotisme et la corruption généralisés qui gangrènent le pays, et dont les scandales politico-judiciaires de l'année 2015 ont été l'expression flagrante, sont bien le signe de l'impasse politique dans laquelle se retrouve le pays actuellement en raison du non-renouvellement de ses élites.

Alors, intérêt général contre *vested interests*, la mise en œuvre de la réforme électorale va demander au comité Duval un vrai courage politique. Car il faudra bien, à un moment donné, avoir le courage de procéder à une vraie réforme électorale, au lieu de projets de réformettes « *piecemeal* » avec dosages homéopathiques de « proportionnelle » à vocation corrective et autres Panadols législatifs.

« *Dans la composition d'un monde commun, le courage est cet ingrédient déterminant qui permet une prise en main de la situation, une intelligence tournée vers l'avenir* », explique la philosophe française Cynthia Fleury, auteur de *La Fin du courage : la reconquête d'une vertu démocratique* (2010), rappelant aussi que, si le prix du courage est souvent douloureux, « *le prix du manque de courage est bien plus dangereux* ».

Souhaitons donc bon courage au comité interministériel de Xavier Luc Duval sur la réforme électorale. Pour cette année 2016, il n'y a pas de choix si l'on veut faire évoluer la démocratie mauricienne.

Catherine Boudet
est détentrice d'un doctorat en Science Politique. Elle est également Organisatrice du Parlement Populaire



« Tous ceux qui auraient quelque chose à se reprocher pourront trouver les moyens de se protéger de la loi Bhadain »

Mauritius Times | November 30, 2015 | Interviews | No Comments

Interview : Catherine Boudet – Politologue —



'Toutes les personnes morales de type associations, entreprises, trusts et autres partis politiques seraient d'emblée exclues du champ d'action de la loi'

‘Il devient urgent d’établir des paramètres contre les interférences politiques… dans le travail de la police’

Législations, projets de loi et amendements : Le Parlement Populaire a fait une analyse critique de ce qui a été proposé par le ministre Bhadain et continue sur cette lancée. En quoi est-ce que cela représente une nouveauté pour la société civile ou encore une avancée de la démocratie participative ? Catherine Boudet, journaliste et politologue, répond à nos questions.

Mauritius Times : La réouverture de l’enquête Gorah Issac a relégué au second plan le ‘Good Governance and Integrity Reporting Bill’, mais certaines dispositions de ce projet de loi et l’amendement constitutionnel qui va remettre en question le principe de la présomption d’innocence soulèvent toujours beaucoup de questions et même des inquiétudes dans différents milieux. A ce stade, on ne connaît pas non plus les amendements qui seront proposés. Or, on nous affirme que « si vous n’avez rien à vous reprocher, vous n’avez pas à avoir peur de cette loi ». A votre avis, cette loi est-elle dangereuse et pourquoi est-il important de se renseigner à son sujet ?

Catherine Boudet : A mon avis, et c’est aussi l’avis des participants du Parlement Populaire qui ont travaillé sur ce projet de loi pour produire le document de position du Parlement Populaire sur le Good Governance and Integrity Reporting Bill, ce projet de loi est effectivement dangereux, pour plusieurs raisons.

Vous mentionnez l’entorse au principe de la présomption d’innocence. Ce texte de loi pose également problème concernant la méthode d’accusation. Il encourage la délation mais sans obliger le délateur à fournir les preuves de ce qu’il avance. Le texte de loi dit juste qu’il lui suffit d’avoir un « reasonable ground to suspect that a person has acquired unexplained wealth ». Avec cela, la notion juridique de recherche de preuve pour soutenir une accusation serait remplacée par celle de « suspicion raisonnable ». C’est grave car c’est contraire à la logique juridique d’un Etat de droit.

Je dirai que les citoyens ont la responsabilité de se renseigner sur toutes les législations, et pas seulement celle-ci. Les avocats et les juristes n’ont pas le monopole de la connaissance et de la compréhension du droit. C’est d’ailleurs pour cela que j’ai créé le Parlement Populaire, pour prouver que les citoyens peuvent eux aussi analyser et comprendre les textes de loi, et c’est ce que les participants du Parlement Populaire ont fait en décortiquant ce projet de loi.

- Minister Mentor: The Lesson from Singapore
- Social welfare services are being cut across the world, but providing them is about more than just money
- New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone

Archives

Select Month 

Categories

- About Mauritius Times
- Advertisement
- Agora / Opinion
- Agriculture
- Analyse
- Books and Literature
- Budget
- Business & Economy
- Business Essentials
- Caricatures
- Carnet Hebdo
- Civil Service
- Climate & Environment
- Climate Change
- Comment
- Constitution
- Corruption & Good Governance
- Couple
- COVID-19
- Culture
- Culture
- Culture/Religion
- Cybercriminalité
- Democracy
- Development
- Diaspora
- Diplomacy
- Down Memory Lane
- Drugs & Public Policy

Les conclusions de la séance de travail se trouvent dans le document de position du Parlement Populaire sur le Good Governance and Integrity Reporting Bill, présenté officiellement le 09 novembre dernier.

*** Voulez-vous dire qu'en l'état actuel des choses, on devra tous se protéger d'une loi telle que le Good Governance and Integrity Reporting Bill ?**

L'argument qui circule et que vous citiez tout à l'heure, selon lequel « si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez pas à avoir peur de cette loi », c'est un écran de fumée pour déplacer le problème. Il faut lutter contre l'enrichissement inexpliqué et criminel, oui, mais autant le faire en bonne et due forme.

En réalité, avec le projet de loi tel qu'il est conçu, tous ceux qui auraient quelque chose à se reprocher pourront trouver les moyens de se protéger de la loi. Comment ?

Comme l'a souligné Reeaz Chuttoo, cette loi ne s'appliquera qu'aux « citizens of Mauritius », en d'autres termes aux personnes physiques uniquement, ce qui signifie que toutes les personnes morales de type associations, entreprises, trusts et autres partis politiques seraient d'emblée exclues du champ d'action de la loi. Tous ceux qui ont des biens acquis avec de l'argent illicite pourront donc se protéger de la loi, en d'autres termes, la contourner, en les plaçant sous le nom d'une organisation quelconque…

*** Vous conviendrez qu'il faut combattre l'enrichissement illicite et que l'intérêt public doit primer dans ce combat contre la fraude et la corruption, non ?**

La lutte contre l'enrichissement illicite est une composante nécessaire de toute législation anti-corruption. Ce qui n'est pas logique dans cette histoire, c'est qu'au lieu de combler les lacunes de l'arsenal législatif existant consacré à la lutte contre la corruption, on vient avec un nouveau texte de loi qui présente les mêmes lacunes.

Pour le moment, l'arsenal législatif mauricien pour lutter contre la corruption et l'enrichissement frauduleux est incomplet dans son champ d'action. La Prevention of Corruption Act (POCA) qui est le principal outil pour lutter contre la corruption, ne permet de poursuivre que les titulaires de charges publiques pour des actes des corruption mais pas le secteur privé, ni les conseillers internationaux dans les ministères, ni les candidats aux élections, ni les partis politiques. Et aucun amendement n'est prévu pour y remédier.

Par contre, on vient avec un nouveau projet de loi supposé lui aussi lutter contre la corruption et l'enrichissement frauduleux, mais qui bizarrement exclut du champ de la poursuite les principaux détenteurs de richesses inexpliquées. J'ai cité les partis politiques.

Jusqu'à l'heure, aucun projet de loi n'a vu le jour pour demander l'enregistrement obligatoire des partis politiques sur une base permanente, ni pour demander qu'ils dévoilent leurs sources de financement, alors que le financement occulte des partis politiques est pourtant la racine de la corruption dans ce pays.

J'en profite pour préciser que justement, le Parlement Populaire fait circuler une pétition pour demander qu'on remédie à ces énormes lacunes parce que précisément, il en va de l'intérêt général.

L'autre faille importante de l'arsenal législatif de lutte contre la corruption, c'est que les institutions chargées de la poursuite sont toutes sous placées l'égide de l'Exécutif. La nomination des responsables de l'ICAC, l'organe chargé du travail d'enquête pour les charges qui tombent sous la POCA, incombe à l'Exécutif. On vient avec de nouveaux outils législatifs, et c'est le même problème qui se pose.

Les deux instances qui devront être créées sous le Good Governance and Integrity Reporting Bill pour engager les poursuites contre les fraudeurs, soit l'Integrity Reporting Services Agency et l'Integrity Reporting Board, seront toutes deux placées sous l'égide de l'Exécutif pour leurs nominations. Introduire un amendement pour que la Présidence de la République et le Leader de l'Opposition aient un droit de regard sur les nominations ne change rien au fond du problème ; ce n'est pas suffisant pour garantir une indépendance vis-à-vis du politique. D'ailleurs la Présidence forme partie de l'Exécutif.

Et puis, il y a l'Asset Recovery Act qui vient d'être amendé, et là encore, les pouvoirs de poursuivre sont transférés aux mains d'un organisme (la Financial Intelligence Unit) qui est lui-même sous tutelle d'un ministère, celui de la Bonne Gouvernance et des Services Financiers, c'est-à-dire à nouveau de l'Exécutif.

On n'est clairement pas dans le respect de l'intérêt général lorsque la tendance est au renforcement du pouvoir de contrôle de l'Exécutif sur les institutions en charge de la lutte contre la corruption, au lieu d'assurer leur indépendance.

*** Protester contre toute initiative gouvernementale de combattre la fraude et la corruption, l'enrichissement illicite, etc., pourra difficilement trouver un soutien populaire dans les circonstances actuelles, surtout dans le sillage de ce qu'on a été amené à voir et à entendre durant ces derniers mois. Vous en êtes conscients, n'est-ce pas ?**

Il ne s'agit pas de s'inscrire systématiquement dans une attitude de protestation contre les initiatives gouvernementales, ce qui serait irresponsable et immature. Mais, à l'inverse, il ne faudrait pas non plus diaboliser ceux qui exercent une critique constructive.

La population a besoin de messages forts mais aussi cohérents sur le combat contre la corruption, la fraude et l'enrichissement frauduleux. Si le gouvernement est sincère dans son combat contre la corruption, il prendra en compte les critiques et propositions constructives faites en faveur de l'intérêt général, notamment les critiques faites sur la constitutionnalité de cette loi, celles qui concernent la nécessité de veiller à la séparation des pouvoirs en évitant de placer les agences en charge de la lutte contre la corruption sous l'égide du seul pouvoir exécutif ; ou encore la nécessité de cibler aussi l'enrichissement frauduleux des partis politiques et de toutes les autres personnes morales.

*** Le Parlement Populaire dont vous êtes l'organisatrice s'est penché sur le 'Good Governance and Integrity Reporting Bill'. Quelles propositions feriez-vous pour combattre plus efficacement toute accumulation inexpliquée de richesses par des trafiquants – ou des hommes politiques – sans pour autant ni remettre en question ni ternir l'image de Maurice comme un Etat de droit ?**

Qu'on en soit arrivé à penser que la lutte contre l'enrichissement frauduleux et la corruption peut ternir l'image de Maurice comme Etat de droit montre à quel point ce débat est rempli d'hypocrisie !

Si Maurice se dote d'une législation vraiment efficace pour lutter contre l'enrichissement frauduleux, vous croyez vraiment que l'image de Maurice comme Etat de droit serait ternie sur la scène internationale ? Elle serait sans doute ternie auprès des milieux financiers adeptes du financement occulte…

Lors de la séance de délibération consacrée au Good Governance and Integrity Reporting Bill, les participants au Parlement Populaire, très sensibles au manque d'indépendance des deux organismes qui devraient être chargés d'engager les poursuites contre les fraudeurs, l'Integrity Reporting Services Agency et l'Integrity Reporting Board, trouvent que les nominations des responsables de tels organismes devraient être aussi faites par des membres du judiciaire et même de la société civile. Ils trouvent que la société civile doit avoir son mot à dire dans les nominations à la tête d'organismes qui sont censés défendre l'intérêt général.

Sans cela, les politiciens continueront de se protéger eux-mêmes des effets des lois, c'est la crainte des participants du Parlement Populaire.

*** L'avenir nous dira si le leader de l'opposition a eu raison d'affirmer que cette « loi vise à s'attaquer à Ramgoolam et à épargner le Sun Trust », ou pourrait être appliquée de manière sélective pour traquer les adversaires politiques. Qu'en pensez-vous ?**

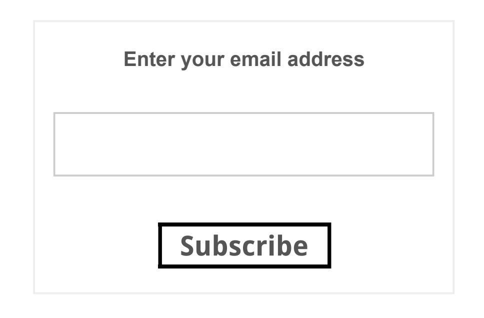
Tout ce débat autour de l'utilisation, bonne ou mauvaise d'une loi, montre le degré d'hypocrisie atteint dans ce pays autour de la question du droit. Dans un Etat de droit, on ne devrait même pas avoir ce genre de doute sur la finalité des lois. Une loi n'est supposée ni s'appliquer ni même se rédiger de façon sélective.

Pourtant, c'est bien ce qui se passe au niveau de la rédaction de ce Good Governance and Integrity Reporting Bill. On évite de pallier aux lacunes de la POCA, on néglige de venir avec une loi pour le financement transparent des partis politiques mais on vient avec un nouveau texte de loi sur l'enrichissement inexpliqué qui protège potentiellement ceux qui sont au pouvoir ainsi que les partis politiques.

Cette malléabilité du droit aux mains des politiciens-juristes, c'est bien la preuve que la séparation des pouvoirs n'est que de façade dans ce pays.

Il faut souligner que la lutte contre l'enrichissement inexpliqué ou frauduleux n'est pas un élément nouveau dans le panorama juridique mauricien. La Prevention of Corruption Act (POCA) de 2002 contient déjà un chapitre dédié à la lutte contre l'« Unexplained Wealth ». En vertu du chapitre 84 de la POCA, l'ICAC peut « demander à tout titulaire d'une charge publique ou à toute personne suspectée d'avoir commis un acte de corruption de faire une déclaration sous serment de ses actifs et passifs et de ceux de ses proches et associés ».

Le mérite de ce chapitre 84 de la POCA sur la « Possession of unexplained wealth », c'est qu'il connecte directement la notion de richesse inexpliquée à la poursuite des actes frauduleux qui mènent à sa possession. Ce que ne fait pas la loi Bhadain, qui se focalise sur la chasse aux biens dont le propriétaire ne pourrait pas expliquer la provenance ou qui seraient disproportionnés par rapport aux revenus de ce dernier. C'est très différent comme approche. En se focalisant de la sorte sur la poursuite des biens considérés comme inexpliqués ou disproportionnés, on s'attaque aux résultats du problème plutôt qu'à ses racines.



Or, une législation pour lutter contre l'enrichissement frauduleux n'est pertinente que si elle donne l'assurance qu'elle vient saper la profitabilité des pratiques de corruption. Vouloir comme dans le projet de loi actuellement en débat, ne s'attaquer qu'au résultat apparent de ces pratiques, cela soulève nécessairement des suspicions quant aux motivations d'un tel projet.

*** On assiste depuis le début de l'année à toute une série d'enquêtes policières menant à des perquisitions et des arrestations « high profile », cela dans le cadre de ce que les dirigeants actuels qualifient d' « opération nettoyage » du pays. Cela également reçoit toujours un soutien populaire,**

paraît-il. Le business toutefois roule au ralenti, et certains analystes économiques affirment que tout cela n'est pas pour rendre confortable le monde des affaires et les investisseurs. Diriez-vous que c'est quand même un exercice salutaire et nécessaire?

D'abord, pourquoi cette distinction entre des arrestations « high profile » et les autres ? Cela signifie qu'on accepte qu'il y aurait deux catégories de citoyens, les « high profile » et les « low profile » ?

Si l'on continue dans cette logique, les « high profile », ce sont ceux qui peuvent essayer de se servir de leur médiatisation pour faire fléchir l'opinion publique en leur faveur, pour qu'elle porte un jugement avant même que le processus judiciaire n'ait suivi son chemin et que la cour n'ait statué. C'est jouer à saute-mouton par-dessus la tête du judiciaire.

Maintenant concernant les arrestations abusives, il y a une longue tradition dans ce pays d'abord d'arrêter, et de chercher la preuve et les charges par la suite. La liste des exemples est longue.

Mais c'est très anti-démocratique de la part de politiciens-juristes que de monter au créneau dans la presse pour défendre leur « camarade » contre la police sur la base d'un lien de camaraderie ou de faire le procès des méthodes d'un fonctionnaire de police en conférence de presse. Il y a des réformes à apporter quant à la durée de la charge provisoire et quant à la charge de la preuve. Mais cela doit se faire dans une optique d'intérêt général, pas dans une logique d'exception pour défendre au cas par cas tel ou tel « high profile friend ».

*** On s'attend tous à ce que justice soit faite promptement, d'une manière impartiale et considérée comme telle quels que soient les suspects dans les affaires de crime, de blanchiment d'argent ou de « unexplained wealth », ou tout autre. Mais certaines actions policières sont parfois perçues d'un mauvais œil par les légistes et les hommes politiques – la dernière en date, c'est l'arrestation de Shakeel Mohamed dans le cadre de la réouverture de l'enquête Gorah Issac. Craignez-vous que la police puisse se permettre d'être instrumentalisée politiquement ?**

Les rapports entre les politiciens-légistes et la police ne sont pas un long fleuve tranquille. En tant que journaliste, j'ai eu plusieurs témoignages de policiers attestant qu'ils faisaient face à des menaces de sanction, de type mutation, s'ils n'obéissaient pas à telle ou telle pression d'un homme politique. Et puis, j'ai eu l'occasion de les vivre en direct dans mon propre case, ces fameuses ingérences politiques dans les affaires policières, c'était assez hallucinant d'ailleurs.

La police a toujours eu à gérer les ingérences d'hommes politiques, c'est un secret de polichinelle. Mais, tout d'un coup, on dirait qu'on découvre l'Amérique. Il y a une fâcheuse tendance dans ce pays à s'accommoder des dysfonctionnements d'un système tant qu'on en bénéficie, et à les dénoncer quand on n'en bénéficie plus.

Maintenant il se rajoute une donnée supplémentaire : ce sont les tentatives d'instrumentalisation voire de décrédibilisation du travail de la police par médias interposés pour défendre telle ou telle personne. En provenance des deux bords d'ailleurs, que ce soit l'opposition mais aussi de la majorité elle-même.

On ne peut pas continuer dans cette surenchère, il devient urgent d'établir des paramètres contre les interférences politiques en tous genres dans le travail de la police.

*** Après l'affaire BAI/Bramer Bank, l'arrestation de l'ancien Premier ministre, la controverse autour du 'Good Governance and Integrity Reporting Bill', les conflits avec le Bar Council, l'arrestation de Shakeel Mohamed… Rama Valayden se demande si le Premier ministre est au courant de tout ce qui se passe et pose la question : 'Qui tire les ficelles ?' Quel qu'il soit, voyez-vous une « method in this madness » ?**

La plupart des hommes politiques sont de formation juridique. Ils sont donc supposés être les mieux équipés pour proposer des solutions juridiques à ces problèmes que rencontre la démocratie mauricienne en termes d'entorses au principe de séparation des pouvoirs, d'ingérence politique dans les affaires policières, de constitutionnalité des projets de loi, de renforcement de la lutte contre la corruption, etc. Mais au lieu de cela, on assiste à des duels médiatiques infinis entre politiciens-juristes, c'est le capharnaüm généralisé et les problèmes posés restent entiers, voire encore plus obscurcis.

*** Rama Valayden disait aussi lors d'un débat à la radio en début de semaine que la police est la « seule instance qui n'a pas connu de réforme depuis que les Anglais sont partis », d'où sa proposition en faveur d'une commission présidentielle. Qu'en pensez-vous ?**

C'est une bonne idée, une commission présidentielle pour examiner les réformes à apporter à la structure de la force policière. Et puis, il devient très urgent de revoir la Police Criminal Evidence Act et notamment la charge de la preuve, pour arrêter avec cette méthode coloniale où on peut procéder à des arrestations sur la base de simples allégations.

Je pense qu'il y a un large consensus sur ce point parmi les juristes. Au passage, cela devrait également concerner le Good Governance

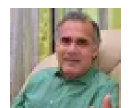
and Integrity Reporting Bill.

Et, pour en revenir au problème de la corruption, au niveau du Parlement Populaire, les participants demandent qu'une commission de recommandations soit mise en place pour examiner les mesures à introduire pour encourager le financement transparent des partis politiques.

La nouveauté, c'est qu'ils revendiquent que la société civile soit partie prenante de ce genre de commission, pour qu'on ne laisse pas toujours tout le travail et la responsabilité aux hommes politiques.

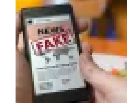
** Published in print edition on 27 November 2015*

Related Posts



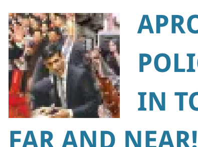
"YOU DON'T FIRE-FIGHT IN EDUCATION. COVID-19 COULD HAVE BEEN A REAL OPPORTUNITY TO BRING ABOUT A TOTAL PARADIGM SHIFT"

No Comments | Sep 10, 2021



"ICTA IS PURELY AND SIMPLY SOWING THE GERMS OF PRE-CENSORSHIP IN THE REALM OF SOCIAL MEDIA"

No Comments | Apr 23, 2021



APROPOS THE MORALITY POLICE TO THE NEW PM IN TOWN: ECHOES FROM FAR AND NEAR!



"WE DO NOT HAVE TO PRIVATISE THE CWA

No Comments | Dec 8, 2020



« Tout ce cinéma autour des affaires de corruption alléguée est une insulte à la démocratie…

Mauritius Times | August 7, 2015 | Interviews | No Comments

Interview : Catherine Boudet – Politologue

…il ne peut pas en être autrement, dans un système constitutionnel qui encourage la confusion et donc la confiscation des pouvoirs »

« La corruption résulte à la base même du système politique mauricien lui-même »

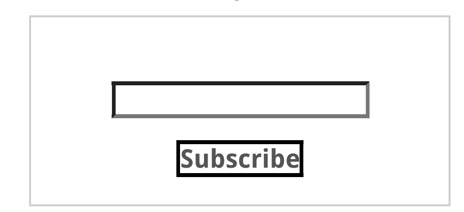
« Les élites politiques fonctionnent sur un mode oligarchique – une alternance des clans au pouvoir »

Le Parlement Populaire a été récemment introduit à Maurice. Membre très active de cette structure, et cheville ouvrière de nombreux chantiers, Catherine Boudet explique l'importance de la délibération démocratique pour l'épanouissement du citoyen mauricien. Dans ce sillage, elle aborde les faiblesses de notre démocratie et considère les éléments qui fragilisent notre système politique, et par ricochet, la République de Maurice.

Search Mauritius Times

Search the site 

Subscribe by Email



Recent Posts

- Mauritius Times ePaper Friday 27 January 2023
- Torrential Rains and Climate Change
- "La descente va continuer, les dysfonctionnements vont perdurer…
- India and the BBC's Intellectual Trash
- A New World (Dis)order
- Liability for Covid vaccine injuries in the face of windfall profits
- The St Brandon Affair
- Poem
- Should we move our loved one with dementia into a nursing home?

Mauritius Times : Le Parlement Populaire s'est engagé dans des débats-discussions, depuis plusieurs mois déjà, sur un certain nombre de sujets affectant notre société. D'ailleurs, la prochaine séance s'articulera autour d'un débat sur le problème de la corruption à Maurice. Il y a déjà d'autres forums ou plates-formes de discussions qui s'expriment également sur de tels sujets. Qu'anticipez-vous en termes de résultats concrets de toutes ces discussions ?

Catherine Boudet : Avant tout, il convient de préciser que ce ne sont pas des « discussions ». Le Parlement Populaire, comme son nom l'indique, fonctionne suivant la méthodologie de la démocratie délibérative.

Les plates-formes de la société civile font du whistle-blowing, pour défendre des causes, sur le mode de la contestation. Cela se fait déjà très bien, mais ce n'est pas suffisant. Il n'y avait donc pas nécessité de dupliquer ces méthodes. La démocratie délibérative, telle qu'elle est apportée par le Parlement Populaire, est inédite à Maurice.

Une première différence avec les plates-formes de la société civile : pour prendre part à leurs débats, il faut déjà appartenir à ces groupements. Au Parlement Populaire, il n'y a pas de filtrage en termes d'appartenance. L'unité de base de la vie politique, c'est bien le citoyen, indépendamment de son identité ou de ses appartenances. Tout le monde est libre de contribuer.

Deuxièmement, la délibération démocratique n'est pas un simple débat : elle est une démarche selon laquelle les citoyens expriment leur avis sur un sujet d'intérêt national, pour ensuite élaborer conjointement leurs propositions. Prenons, par exemple, notre rapport de préconisations sur l'insécurité alimentaire. Et, surtout, au Parlement Populaire, nous recherchons les leviers permettant de mettre en œuvre ces solutions face aux résistances du système.

Donc, pour obtenir les résultats concrets, il s'agit de mettre en œuvre le principe démocratique, c'est-à-dire l'implication des citoyens dans la gouvernance, avec la pédagogie pour y parvenir. Les participants apprennent concrètement à analyser les textes de loi ou les White Papers. Ils apprennent aussi à élaborer leurs propositions de façon concrète, crédible et compréhensible. Et ils découvrent qu'il ne suffit pas de formuler des critiques et des propositions. Il faut aussi dans le même temps se figurer les moyens de les mettre en œuvre.

C'est une façon de restaurer une dimension oubliée de la citoyenneté : l'idée que le simple citoyen peut, et doit, avoir une compétence pour prendre part aux affaires de l'Etat-nation, au lieu de se contenter de critiquer les autorités. Les premiers résultats sont déjà encourageants en ce sens.

*** On pourrait se poser la question de savoir quel intérêt porte le Mauricien à ces débats intellectuels et la réponse nous informera probablement de ce qui fait le Mauricien, de ses préoccupations, de son 'mindset', de son attitude vis-à-vis des problèmes de société, de la politique 'mainstream' et des intellos de la Troisième Voie. Qu'en pensez-vous ?**

- **Minister Mentor: The Lesson from Singapore**
- **Social welfare services are being cut across the world, but providing them is about more than just money**
- **New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone**

Archives

Select Month

Categories

- **About Mauritius Times**
- **Advertisement**
- **Agora / Opinion**
- **Agriculture**
- **Analyse**
- **Books and Literature**
- **Budget**
- **Business & Economy**
- **Business Essentials**
- **Caricatures**
- **Carnet Hebdo**
- **Civil Service**
- **Climate & Environment**
- **Climate Change**
- **Comment**
- **Constitution**
- **Corruption & Good Governance**
- **Couple**
- **COVID-19**
- **Culture**
- **Culture**
- **Culture/Religion**
- **Cybercriminalité**
- **Democracy**
- **Development**
- **Diaspora**
- **Diplomacy**
- **Down Memory Lane**
- **Drugs & Public Policy**

Il n'est pas question d'avoir des débats « intellectuels » au Parlement Populaire. Généralement, les « intellos » se contentent de penser et ne se préoccupent pas de la mise en œuvre. Ici, il ne s'agit pas de kozkoze, on travaille sur des sujets d'intérêt général impliquant l'avenir du pays.

Ensuite, c'est un fait que même dans les démocraties les plus établies, les citoyens qui s'engagent réellement en faveur de l'intérêt général ne sont qu'une faible minorité. La grande majorité reste passive et préfère se cantonner à critiquer dans les médias ou sur les réseaux sociaux.

Mais on ne va pas non plus faire sortir les gens de chez eux à la baïonnette. Le Parlement Populaire n'est pas là pour faire comme certains politiciens qui cherchent à faire masse, si nécessaire par la séduction à grand renfort de distribution de briani ou de tablettes. Il est là pour faire vivre des idées et des principes et pour fournir une plate-forme organisée aux bonnes volontés qui veulent œuvrer concrètement pour le bien de leur pays. C'est en premier lieu par la diffusion de ces principes et d'une nouvelle culture politique dans la société que le Parlement Populaire sera efficace.

*** Abordons le problème de la corruption à Maurice. Selon le dernier rapport du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) sur l'état de la gouvernance à Maurice, la corruption est identifiée par les Mauriciens comme étant « l'un des trois principaux problèmes rencontrés dans le pays » (avec la drogue et le chômage). Mais leurs attitudes envers ce problème sont ambiguës: « les gens sont prompts à condamner la corruption en général, mais le sont moins quand elle leur permet de bénéficier directement d'un certain type d'avantages ». Qu'est-ce qui expliquerait cela ?**

Les conclusions du MAEP que vous citez montrent clairement que le Mauricien n'a pas eu la culture de l'intérêt général et du bien commun. A force de diviser la République en parts de gâteau, dont certains se sont servis copieusement d'ailleurs, on a un peu oublié qu'une nation a un destin commun et que tout le monde est co-dépendant.

Avec le communalisme et le *noubanisme*, on a mis dans la tête des Mauriciens qu'il fallait se dépêcher de ramasser le plus de miettes du gâteau national, avant que les autres communautés ne les attrapent. Ça a créé des comportements égoïstes, prêts à tout, *short-sighted*, et la corruption n'est que l'aboutissement logique de cette combinaison.

Or, les problèmes créés par l'accaparement et la mauvaise gestion des affaires du pays qui en résulte, (comme la dégradation de l'environnement, ça retombe sur le nez de tout le monde. On en a eu un bon exemple avec le problème de pénurie d'eau en 2012-2013.

*** Ce n'est pas pour justifier l'attitude du Mauricien vis-à-vis du problème de la corruption, mais il est probablement pragmatique et blasé. Ce qui l'intéresse, c'est sa situation matérielle, et il se dit que plus ça change, plus c'est la même chose. Notre tradition d'alternance politique se résume à passer du pareil au même à chaque fois, avec l'instrumentalisation des institutions de l'Etat à des fins politiques, et les**

- Economy
- Economy & Politics
- Editorials
- Education
- Elections
- Elsewhere In The World…
- Entertainment
- ENVIRONMENT
- Environment & Energy
- Environment & Health
- Ethics & Religion
- Features
- Finance
- Financial Services
- Financial Services & Good Governance
- Food and Agriculture
- Forum
- Geopolitics
- Good Governance
- Governance
- Governance & Public Utilities
- Health
- History
- In Memoriam
- Independence
- Interviews
- Judiciary /Justice
- Justice
- Justice & Governance
- Language
- Latest News
- Law & Order
- Leadership
- Lifestyle
- Management
- Matters of the Moment
- Mauritian population
- Mauritius at 50
- Media
- Musings
- Newsflash

abus et les dérives… Mais se dit-il qu'il aura le dernier mot en fin de compte au moment du vote ?

Il ne faut pas oublier que la corruption fait son lit sur la peur de la pauvreté et de la précarité. La corruption est l'ascenseur social le plus rapide et le plus efficace. Or, les élites politiques fonctionnent sur un mode oligarchique – une alternance des clans au pouvoir. Comme pour cela, elles ont besoin d'entretenir leurs banques de votes, elles préfèrent s'appuyer sur le clientélisme, la distribution de prébendes et d'avantages, plutôt que de mettre en place des politiques publiques efficaces en matière d'aide sociale. Leur clientèle disparaîtrait ! Même le *Welfare State* dans ce pays a été un outil clientéliste.

En fin de compte, le Mauricien qui a pu récupérer des miettes ou carrément des bouts du « gâteau », même s'il a (temporairement) le dernier mot avec son vote, il tient son bulletin de vote avec des mains sales, mais il se dit juste qu'elles ne sont pas plus sales que celles de son voisin…

*** Et vous, personnellement, quelle opinion faites-vous de toutes ces questions se rapportant aux délits allégués de corruption ou de conflit d'intérêts, des méthodes policières et à l'instrumentalisation alléguée des institutions de l'Etat ?**

Le constat que je fais en tant que politologue est que la corruption résulte à la base même du système politique mauricien lui-même. Et, plus précisément, il résulte des lacunes en matière de séparation des pouvoirs, y compris dans la Constitution. Prenez l'affaire du conflit d'intérêt allégué autour de la personne du DPP. S'il y avait des instances supérieures chapeautant les trois pouvoirs de l'Etat, de type Conseil Constitutionnel ou Haute Cour de Justice, ce genre de crise aurait pu être évitée.

*** Partagez-vous l'avis de ceux, en particulier des membres de l'opposition, des hommes du barreau et des éditorialistes, par rapport au climat de terreur qui sévirait dans le pays ? 'Batté rendé' fait mal, paraît-il ?**

Le débat est considérablement obscurci par le fait qu'on interprète systématiquement tout en termes de « bras de fer ». C'est bien pratique pour éviter d'envisager les vrais problèmes, qui sont de nature institutionnelle et même, constitutionnelle, n'en déplaise à ceux que ce propos dérange.

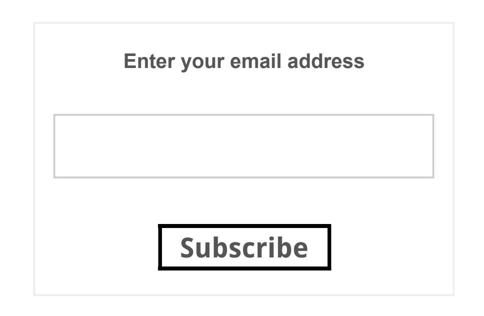
En effet, nous sommes dans un système qui repose sur la confusion des pouvoirs et qui crée ainsi du *power sharing*, le contraire de l'indépendance des fonctions. Rien que dans la Constitution, le Premier ministre nomme le Président (le Parlement ne fait qu'entériner). Ce dernier, à son tour, désigne le Premier ministre… L'exécutif qui se nomme lui-même, ce n'est pas vraiment ce qui garantit l'impartialité.

Autre exemple d'entrave potentielle à l'impartialité des pouvoirs : les deux têtes de l'exécutif nomment le chef juge. On ne peut pas dire non plus, selon moi, que l'indépendance du judiciaire soit garantie par la Constitution. Quant à la fonction du DPP, personne ne semble trouver problématique les pouvoirs exorbitants de la charge qui, de par la Constitution même, est soustraite à tout

- Obituary
- Op-Ed
- Opinion
- Other Voices
- Poem
- Political Caricatures
- Politics
- Politics & Society
- Public Governance
- Public Health
- Public Infrastructure & Transport
- Readers Speak
- Recollections
- Reports & Publications
- Road Safety
- Science & Tech
- Science & Technology
- Slavery
- Social Media
- Society
- Spirituality
- Sports
- Sports & Good Governance
- Sugar Cane Industry
- Technology
- Terrorism
- The Conversation
- The Good News
- The Pandemic
- Titbits
- Trade Unionism
- Travel & Leisure
- Unite nationale
- Well-being
- Wellness
- World Affairs

contrôle *(« the Director of Public Prosecutions shall not be subject to the direction or control of any other person or authority »).*

Pourtant, depuis Montesquieu, on sait parfaitement que tout détenteur du pouvoir peut être tenté d'en abuser et, par conséquent, la notion de séparation des pouvoirs implique que « par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». En d'autres termes, c'est le système qui doit établir les garde-fous en ce sens.



Certes, il y a eu la POCA en 2002 et la création subséquente de l'ICAC. Mais, sans même parler des nominations à la tête de l'ICAC par l'exécutif qui limitent considérablement son indépendance, si l'ICAC est redevable devant un comité parlementaire, qu'est-ce qui garantit l'indépendance et l'impartialité du comité parlementaire en question ? Et d'ailleurs pourquoi avoir supprimé le comité de revue opérationnelle qui était chargé du suivi des travaux de l'ICAC et qui agissait donc comme contrepoids extérieur ?

Selon la Constitution, la procédure de mise en examen d'un DPP doit passer par un tribunal ad hoc, comme le rappelle le courrier de *l'International Association of Prosecutors* (IPA). Mais va alors se poser le problème de l'indépendance dudit tribunal, puisqu'en encore une fois il est nommé par le Président de la République et il doit rendre des comptes à ce dernier. Sachant que celui-ci est lui-même nommé par le Premier ministre…

En résumé : alors même que les conditions d'une impartialité des fonctions de l'Etat ne sont pas garanties, les mécanismes prévus par la Constitution pour examiner la redevabilité des titulaires des hautes fonctions de l'Etat, et qui sont tellement sommaires qu'on dirait qu'une telle éventualité a été considérée par le pouvoir constituant comme hautement improbable. Et maintenant que le cas de figure se présente, cela prend des tournures rocambolesques. Le système implose sous le poids de ses contradictions.

*** Cette politique de 'batté rendé', si telle serait effectivement le cas, est aussi un couteau à double tranchant, car autant elle est la cause de beaucoup de contrariétés pour ses 'victimes' autant elle peut servir à les faire rebondir. Voyez-vous cela se produire ?**

Ce serait bien qu'on rebondisse sur une vraie solution institutionnelle. Puisque vous parlez de politique de batté rendé, on peut constater que le pacte oligarchique a été rompu. « Machiavéliquement » parlant, il était difficile au nouveau régime de faire autrement s'il voulait asseoir sa domination, étant donné le niveau de confiscation du pouvoir opéré par l'ancien régime à tous les niveaux, politique, économique, et à un degré jamais atteint auparavant.

Vous faites allusion également au possible dommage politique ou, inversement, au potentiel capital politique que d'aucuns cherchent à retirer du traitement médiatique de ces affaires de conflit d'intérêts et d'abus de pouvoir allégués, que ce soit l'affaire Pravind ou l'affaire Navin et ses ramifications.

Tout ce cinéma autour des affaires de corruption alléguée est une insulte à la démocratie. Mais il ne peut pas en être autrement, dans un système constitutionnel qui encourage la confusion et donc la confiscation des pouvoirs, et qui n'a prévu des mécanismes institutionnels que très imprécis

pour gérer les situations nécessairement catastrophiques résultant de ces contradictions inhérentes…

*** Il semblerait que le 'mood' dans le pays ne serait à réconforter ni les investisseurs ni les dirigeants politiques. Jean Claude de l'Estrac nous disait la semaine dernière que certains « signes » indiquent que le gouvernement en a pris conscience et qu'il se propose de sortir du syndrome de 'nettoyage' pour passer à la phase de « construction ». Il n'est jamais trop tard pour bien recommencer, sauf imprévus, non ?**

Il est certain que le mood de ces chers investisseurs est toujours le baromètre du malaise politique dans un pays. Mais ce que Jean-Claude de L'Estrac entend par « phase de construction », ce n'est pas très clair pour moi. Je ne vois pas trop comment on peut construire du nouveau sur des fondations fissurées. Il faudrait aussi savoir ce qu'il peut y avoir dans ce mot « recommencer »… Cela ne pourra se faire sans des institutions placées au-dessus, et j'insiste bien sur ce terme, au-dessus des trois pouvoirs et habilitées, d'une part, à exercer un contrôle de constitutionnalité sur les procédures en cours, de type Conseil Constitutionnel ; et, d'autre part, habilitées à juger en toute indépendance les responsables de la République pour des crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, de type Haute Cour de Justice.

Related Posts



Les Symptomes d'un Neopatrimonialisme à la mauricienne

Catherine Boudet | March 11, 2015 | Politics | No Comments

Des sommes vertigineuses dans des coffres-forts et de possibles ramifications à l'étranger. La découverte par la police chez un ex-Premier ministre de plus de Rs 220 millions en coupures diverses (l'équivalent, valeur du jour, d'au moins de 60 ans de salaire d'un Premier ministre) avec les inculpations pour blanchiment d'argent, puis les multiples rebondissements et dommage collatéraux qui en découlent, ont eu de quoi frapper les esprits.

La corruption, que l'on peut définir comme l'abus de positions de pouvoir à des fins d'intérêts privés, repose nécessairement, surtout quand elle fonctionne à grande échelle, sur le favoritisme et sur la clandestinité, puisqu'il s'agit d'échanges illégaux. Non seulement il y a échange de faveurs, mais en plus, les protagonistes de la transaction corrompue doivent se protéger mutuellement contre toute sanction légale puisque si l'un tombe, l'autre risque de tomber aussi.

Il y a ainsi une inversion, voire une perversion, qui s'est produite dans le fonctionnement des institutions. Les réseaux de clientélisme et de népotisme, s'étant installés en plein cœur de l'Etat, tels les tentacules d'une pieuvre géante, leurs bénéficiaires – eux – se sont retrouvés en position de force dans les rouages décisionnaires. Pour se couvrir, leur clientèle politique et eux-mêmes, il fallait faire tomber tous ceux qui pouvaient les dénoncer ou mettre en péril leurs affaires. C'est ainsi que l'on a vu se produire une longue série d'arrestations arbitraires, de transferts punitifs au cours des dernières

années… Cela a servi à créer et à entretenir un climat de peur généralisée pour bâillonner la population.

Le public mauricien a été long à réagir à cause de cette peur diffuse. Et aussi parce qu'il y a seulement deux ou trois ans de cela, la plupart de ceux qui dénonçaient des cas de corruption étaient encore des personnes qui avaient d'abord bénéficié de ces transactions illicites avant de rompre le pacte du silence par déception. C'est pour ça que le whistle blowing a pris du temps avant d'être crédible, parce que la perversion avait atteint de tels sommets, que si quelqu'un dénonçait un cas de corruption, la suspicion portait automatiquement sur lui au lieu de porter sur la personne dénoncée.

Cette situation est symptomatique du fait que l'on s'est éloigné de l'Etat de droit pour basculer dans un système néo-patrimonial, où une clique – centrée autour de la personne d'un Prince – s'est appropriée les rouages du pouvoir étatique, distribuant privilèges et prébendes, et confisquant les ressources économiques et politiques à son profit.

Outre une forte personnalisation du pouvoir et l'appropriation des ressources de l'Etat au profit du Chef et de son clan, le néo-patrimonialisme se caractérise aussi par l'entretien d'un vaste réseau de clientèle qui va confisquer la modernisation économique au bénéfice de ces happy few. Il en résulte une confusion entre les charges publiques et les intérêts personnels de leurs titulaires, entre les caisses de l'Etat et les caisses personnelles. Tout cela va saper les fondements même de l'Etat de droit, dont les structures sont progressivement vidées de leur contenu. Ce scénario classique s'est vérifié dans la situation mauricienne.

Cette dérive néo-patrimoniale de l'Etat mauricien ne date pas d'hier. Elle trouve ses racines dans les conditions de la décolonisation, à l'instar de nombreux pays d'Afrique. Le colonisateur britannique, en partant, a laissé sur place un système constitutionnel embryonnaire, qui visait prioritairement à préserver le maintien au pouvoir d'une élite politique, précisément celle qu'il avait installée. La notion d'« intérêt général » qui est au fondement même de l'Etat (concept importé d'Occident) n'a donc absolument pas été traduite dans les cultures politiques des pays coloniaux où cette importation de l'Etat a eu lieu.

Au contraire, l'obsession pour le « partage du gâteau national » a légitimé la course à l'obtention des ressources de l'Etat dès l'indépendance. Dans cette course, le clientélisme (échange de faveurs entre personnes) et la corruption (utilisation de positions de pouvoir pour un intérêt personnel) ont été considérés comme des raccourcis plus rapides et plus efficaces que le fait d'attendre un retour des politiques redistributives.

- **Minister Mentor: The Lesson from Singapore**
- **Social welfare services are being cut across the world, but providing them is about more than just money**
- **New passport rankings show that the world is opening up – but not for everyone**

Archives

Select Month



Categories

- **About Mauritius Times**
- **Advertisement**
- **Agora / Opinion**
- **Agriculture**
- **Analyse**
- **Books and Literature**
- **Budget**
- **Business & Economy**
- **Business Essentials**
- **Caricatures**
- **Carnet Hebdo**
- **Civil Service**
- **Climate & Environment**
- **Climate Change**
- **Comment**
- **Constitution**
- **Corruption & Good Governance**
- **Couple**
- **COVID-19**
- **Culture**
- **Culture**
- **Culture/Religion**
- **Cybercriminalité**
- **Democracy**
- **Development**
- **Diaspora**
- **Diplomacy**
- **Down Memory Lane**
- **Drugs & Public Policy**

Ces facteurs historiques viennent s'ajouter à un facteur politico-structurel, qui est, qu'en régime westminstérien, on ne peut pas parler de séparation stricte des pouvoirs, mais plutôt d'un régime dit de « collaboration des pouvoirs » ou de « séparation atténuée » (ainsi, l'Exécutif siège dans le Parlement). Le pouvoir démesuré de nominations dans la main de l'Exécutif est encore un ingrédient supplémentaire dans le cocktail du népotisme et de l'impunité qui ont prévalu dans le pays.

Le système électoral est un autre facteur décisif. En vertu du modèle « consociatif », les élites politiques ont pris l'habitude de contracter des alliances derrière le rideau tout en faisant croire aux électeurs qu'elles sont en compétition. Pour assurer le succès des négociations au sommet entre ces élites, la pratique du secret est une composante nécessaire. Elle favorise bien évidemment une culture de l'impunité. Il faut ajouter à cet édifice le recours aux « socio-culturels » pour entretenir des réservoirs de votes, et au secteur privé pour, officiellement financer les partis, et officieusement alimenter l'achat de ces votes.

C'est le classique triangle noir de la corruption, impliquant les partis politiques, le secteur privé et l'électorat. Dans le cas mauricien, il faut y rajouter le rôle des « socio-culturels ». Le clientélisme politique s'exerce ainsi, d'une part, entre les partis politiques et leurs bailleurs de fond du secteur privé ; d'autre part, à l'intérieur des partis, entre les politiciens et leurs agents ; et enfin, entre les partis politiques et l'électorat, avec comme courroies de transmission les agents et les « socio-culturels ».

Dans ce « triangle des Bermudes » du clientélisme politique, c'est la démocratie qui sombre corps et biens. L'électeur n'est plus citoyen, il est devenu client, son vote réduit à la valeur de marchandise. Et le moment des élections, c'est devenu un peu la période des soldes de la démocratie.

Pour mettre un terme à l'impunité, il ne suffira pas qu'un gouvernement du jour facilite le traitement judiciaire des cas de corruption alléguée d'un gouvernement sortant. Il sera nécessaire qu'un certain nombre d'institutions soient mises en place pour mieux contrôler l'exécutif, le législatif et le judiciaire et leurs rapports entre eux, c'est-à-dire des institutions de type :

(1) Conseil Constitutionnel (qui garantit la constitutionnalité des lois),

(2) Conseil d'Etat (qui a un rôle consultatif pour le gouvernement),

(3) ou encore Cour de Justice (qui juge les délits des hommes politiques dans l'exercice de leurs fonctions)…

Et, en priorité, il faudrait régler le problème de la confusion des pouvoirs. Or, il ne peut y avoir de solution à ce problème de confusion des pouvoirs, de corruption politique et d'impunité qui en découlent, sans un projet d'une véritable Deuxième République, assurant la séparation effective entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

** Published in print edition on 13 March 2015*

Related Posts



AIR MAURITIUS: A SENSE OF ACHIEVEMENT IN THE PIPELINE
No Comments | Jul 25, 2014



GAMBLING SCOURGE GAINING GROUND
No Comments | Aug 12, 2010



RE-INVENTING URBAN LIVING
No Comments | Jun 19, 2015



EDUCATION REFORM: GETTING IT RIGHT
No Comments | Aug 7, 2015

Add a Comment

- Obituary
- Op-Ed
- Opinion
- Other Voices
- Poem
- Political Caricatures
- Politics
- Politics & Society
- Public Governance
- Public Health
- Public Infrastructure & Transport
- Readers Speak
- Recollections
- Reports & Publications
- Road Safety
- Science & Tech
- Science & Technology
- Slavery
- Social Media
- Society
- Spirituality
- Sports
- Sports & Good Governance
- Sugar Cane Industry
- Technology
- Terrorism
- The Conversation
- The Good News
- The Pandemic
- Titbits
- Trade Unionism
- Travel & Leisure
- Unite nationale
- Well-being
- Wellness
- World Affairs



“Le leadership charismatique a encore de beaux jours devant lui »

Mauritius Times | June 27, 2014 | Interviews | No Comments

Interview Catherine Boudet

“Les prochaines élections générales seront un test case intéressant: quelles sont les tendances électorales des Mauriciens ? Continuent-ils de se penser en termes de communautés ? Ont-ils des attentes en termes de grands dossiers de société ? »

Catherine Boudet, titulaire d’un doctorat en sociologie, vient de publier, dans le Canadian Journal of African Studies, une série d’articles dont « Nationalisme, décolonisation et consociation à l’île Maurice : l’émergence d’un mauricianisme stratégique (1945-1967) ». Cette semaine, nous avons invité notre consœur journaliste à nous présenter sa recherche et à en définir les termes-clés. Elle nous livre aussi ses analyses sur les réformes en cours à Maurice, les positionnements stratégiques des politiciens et l’avenir de la classe politique dans une République en mutation.

Mauritius Times : Dans votre dernière contribution au ‘Canadian Journal of African Studies’, vous abordez la question de ‘Nationalisme, décolonisation et consociation à l’île Maurice : l’émergence d’un mauricianisme stratégique’. Que signifie le terme “mauricianisme stratégique” et quel en est le rapport avec la consociation à l’île Maurice?

Catherine Boudet : Cet article que vous citez avait pour objectif d’examiner la manière dont se sont construites, avant

Recent Posts

- Mauritius Times ePaper Friday 27 January 2023
- Torrential Rains and Climate Change
- “La descente va continuer, les dysfonctionnements vont perdurer…
- India and the BBC’s Intellectual Trash
- A New World (Dis)order
- Liability for Covid vaccine injuries in the face of windfall profits
- The St Brandon Affair
- Poem
- Should we move our loved one with dementia into a nursing home?
- Minister Mentor: The Lesson from Singapore
- Social welfare services are being cut across the world, but

l’indépendance, les représentations du Mauricianisme, entendu comme le meilleur modèle de participation politique à adopter pour la consolidation de la nation mauricienne.

La décolonisation a été une période d’intenses débats dans la presse autour de deux conceptions du Mauricianisme. D’un côté, le Parti Mauricien, pour lequel l’indépendance n’était envisageable qu’à condition que soit d’abord réalisée une nation mauricienne, unitaire (où tout le monde aurait la même culture, la même langue et la même religion). De l’autre, le Parti Travailliste et ses alliés, pour lesquels inversement, l’indépendance était le préalable nécessaire et indispensable à la réalisation de la nation, à condition que soient préservés et respectés les différences et particularismes ethniques.

J’ai parlé de « Mauricianisme stratégique » dans la mesure où il apparaît qu’entre 1947 et 1964, le Mauricianisme s’est élaboré essentiellement comme un discours politique visant à permettre des négociations entre ces opposants politiques. Il a pris ses contours dans cette fonction d’argumentaire dans les négociations relatives à la réforme électorale et constitutionnelle, encadrée par les Britanniques, et qui avaient pour but de mener le pays vers l’indépendance.

Le Mauricianisme s’est ainsi élaboré comme un discours « en creux », un « empty vessel » parce qu’il est le produit de synthèse de deux visions concurrentes d’adversaires politiques qui se sont opposés avant l’indépendance puis ceux-ci se sont retrouvés associés au sein d’un gouvernement de coalition après l’indépendance.

En tant que discours politique, le Mauricianisme est donc directement le produit de ces accords consociatifs. En effet, c’est la consociation (ou power sharing entre élites ethniques), voulue par les Britanniques pour gérer cette période de transition vers l’indépendance, qui constituait le cadre des négociations.

C’est un mythe que de prétendre qu’il y a eu un grand combat pour l’indépendance. En réalité, ces élites politiques débattaient sur les modalités de la réforme dans une situation d’interdépendance contrainte et leurs visions allaient donc s’ajuster mutuellement.

*** Les mécanismes consociatifs ont été largement utilisés dans les sociétés bipolaires et tripolaires, ce qui a favorisé la stabilité et aidé à consolider la paix dans certains pays comme, par exemple, en Bosnie après la guerre. N’est-il pas aussi vrai de dire que le pacte consociatif dans un pays multiethnique comme Maurice a contribué énormément à la stabilité du pays et à son développement ?**

La consociation est, en effet, un outil politique utilisé pour gérer des situations de conflit ethnique, où les divisions entre les groupes en

présence sont tellement graves et extrêmes qu’elles ont conduit ou qu’elles risquent de conduire à des bains de sang, comme cela a été le cas en Bosnie ou encore en Afrique du Sud. Dans ces situations où une démocratie compétitive pourrait aggraver les choses, la consociation, qui repose sur des solutions d’entente et de compromis au sommet de l’Etat entre des élites politiques censées représenter les groupes en présence, permet de rassurer les différentes communautés sur leur inclusion dans le processus politique.

A Maurice, le pacte consociatif a été mis en place à partir de 1945-1947, dans un contexte social explosif, avec des grèves générales dans le port et dans l’industrie sucrière, et des émeutes sur les plantations, parce que les travailleurs et les petits planteurs contestaient l’ordre colonial monopolisé par l’oligarchie. Il s’agissait donc de démocratiser le pays, de donner une représentation politique aux sans-voix des groupes ethniques dominés. Dans ce sens, oui, la consociation a favorisé la stabilité politique et économique du pays.

Encore faut-il voir de quelle stabilité on parle. Généralement, les consociations sont des outils transitoires pour gérer des situations d’urgence. Mais, à Maurice, on observe que la consociation s’est enkystée de telle sorte qu’elle ne favorise plus le renouvellement des élites politiques, renouvellement pourtant nécessaire à la vie démocratique et à la bonne gouvernance. La consociation, à force d’ethniciser les discours politiques, induit d’autres risques plus sournois de résurgence de conflits ethniques, comme les « bagarres raciales » de mai 1965 et d’octobre 1967, ainsi que les émeutes inter-ethniques de février 1999, où la société retourne la violence contre elle-même, en fait.

*** Lorsqu’on parle de pacte consociatif à Maurice, il s’agit au fait des alliances entre les leaders des partis traditionnels, comme celle réunissant Sir Seewoosagur Ramgoolam, Sir Abdool Razack Mohamed et Sir Gaëtan Duval au sein de la Coalition après l’Indépendance, ou celle réunissant Sir Anerood Jugnauth, les Travaillistes et Duval en 1983 et, par la suite, les dirigeants du MMM et du MSM en deux occasions. Des alliances entre chefs de différents ‘tribus’ qui ont largement contribué à la paix et la stabilité du pays ?**

Le règne des leaders tout-puissants qui continuent à se partager le pouvoir est largement le résultat de la combinaison du First-Past-The-Post et du Best Loser System, tout ça installé sur un système oligarchique hérité de l’époque coloniale.

D’une part, le Best Loser System a constitué le mécanisme par excellence d’installation de la consociation au sein du législatif, mais aussi parmi l’électorat. Il garantit à chaque communauté la présence d’au moins un représentant dans l’hémicycle, grâce à un calcul

correctif lorsque les votes ne lui ont pas permis d’être représenté au Parlement.

Mais il crée une illusion. Le BLS donne l’illusion aux citoyens que leurs intérêts seront défendus par les élus représentant leur communauté, alors qu’en réalité aucun mécanisme formel ne garantit cela dans l’Exécutif et que les mêmes élus vont ensuite négocier des accords behind the curtain.

Le power sharing consociatif consiste, en effet, en un ensemble de règles qui visent à donner l’assurance aux communautés ethniques que leurs intérêts seront préservés par la participation de tous leurs représentants dans les mécanismes gouvernementaux de prise de décision. Le BLS instaure une représentation des communautés au sein du Parlement, mais c’est un mécanisme essentiellement symbolique, qui garantit la représentation certes, mais ne garantit aucunement la protection des intérêts des communautés.

D’ailleurs, le BLS ne concerne que le Parlement. Au niveau de l’exécutif, ce sont des mécanismes informels et tacites de représentation des communautés qui s’appliquent, par exemple au niveau des désignations des ministres et des Vice-Premier ministres. En réalité ces mécanismes de nomination ne dépendent que du bon vouloir des leaders, qui se partagent ainsi les rôles. Ces derniers, en vertu du First-Past-The-Post, sont obligés de contracter des alliances électorales parce que leur élection dépend du vote de leur communauté.

Pendant ce temps, le BLS a considérablement contribué à ethniciser le jeu politique mauricien, en mettant en compétition les communautés les unes par rapport aux autres.

Alors, en fait de stabilité, il s’agit surtout d’une confiscation du vote des électeurs. Une fois qu’ils ont élu trois députés, les électeurs n’ont aucun droit de regard sur les autres nominations qui ont lieu dans l’Exécutif. En outre, ces mêmes électeurs ne peuvent compter que sur les questions de l’Opposition parlementaire pour rendre « accountable » leur Gouvernement… Quand cette Opposition n’est pas en train de négocier des futures alliances avec le parti au pouvoir !

*** Quelle lecture faites-vous de la référence aux 44% des élections de 1967 et l’objectif déclaré de Xavier Duval (par la voix de son secrétaire général) de récupérer cet électorat historique dans le sillage du dernier congrès du PMSD, dimanche dernier ?**

Le mélange des genres dans ce discours du PMSD lors de son dernier congrès est typiquement consociatif. Certes, il est question de rallier les jeunes. Dans le même temps, est réaffirmée comme vous le dites, la volonté de récupérer l’électorat historique des « 44% », c’est-à-

- Other Voices
- Poem
- Political Caricatures
- Politics
- Politics & Society
- Public Governance
- Public Health
- Public Infrastructure & Transport
- Readers Speak
- Recollections
- Reports & Publications
- Road Safety
- Science & Tech
- Science & Technology
- Slavery
- Social Media
- Society
- Spirituality
- Sports
- Sports & Good Governance
- Sugar Cane Industry
- Technology
- Terrorism
- The Conversation
- The Good News
- The Pandemic
- Titbits
- Trade Unionism
- Travel & Leisure
- Unite nationale
- Well-being
- Wellness
- World Affairs

dire l’électorat traditionnel du Parti Mauricien avant l’indépendance, composé principalement de la Population générale et aussi des minorités.

On reste dans une logique consociative traditionnelle, en réalité. Comme on l’a dit, dans le système existant, les élites politiques sont censées se faire les représentants de leurs communautés ethniques respectives. C’est d’ailleurs ce qui leur confère leur légitimité, à la fois auprès de leurs mandants et face aux autres élites. La communauté ethnique, en plus d’être un réservoir de votes, devient une ressource politique pour justifier que le leader pèse tel ou tel poids en tant que représentant de tel ou tel groupe.

Dans ce cadre, l’enjeu pour les leaders ce n’est donc pas d’aller chercher des votes au-delà de la frontière ethnique, mais bien de s’assurer qu’ils vont rallier un maximum de monde au sein de leur communauté. Ce faisant, ils sont en compétition sur ce segment avec les candidats des autres partis politiques de la même communauté qu’eux. Ceci explique le fait que les discours politiques et électoraux sont très pauvres en termes de programmes politiques et de projets de société. Mais, par contre, ils sont très riches d’arguments identitaires et démagogiques, dénigrant les personnes au lieu de débattre de leurs idées.

Même quand le discours du PSMD vise l’électorat jeune, c’est encore un discours catégoriel. Et ce n’est d’ailleurs pas spécifique au PSMD. Tous les partis traditionnels fonctionnent dans cette logique de catégorisation. Leur contenu programmatique va rester très basique et ils vont chercher en revanche à attirer des catégories de population : les jeunes, les femmes, par exemple… C’est exactement ce qui se passe avec le débat sur l’entrée de la catégorie « femmes » au Parlement.

*** Il est difficile d’affirmer à ce stade si cette démarche du PMSD va susciter une grande adhésion de la part de cet électorat historique ou si c’est tout bonnement une stratégie conjoncturelle visant à hausser les enchères afin de négocier un bien meilleur deal possible, soit avec les Travaillistes ou le MMM, ou même si Xavier Duval aura le cran de pousser cette logique jusqu’au bout. Mais la poursuite de cette voie paraît dangereuse, à l’opposé de l’esprit du pacte consociatif à Maurice. Qu’en pensez-vous ?**

Je dirais que c’est une stratégie qui utilise les armes conventionnelles à sa disposition. Vous avez raison de souligner que cette stratégie est duale, elle est à la fois politique et électoraliste, parce qu’elle vise à faire le plein d’un réservoir de votes et, dans la foulée, à démontrer sa capacité de mobilisation face à ses adversaires politiques… Des

adversaires qui dans le pacte consociatif peuvent devenir des partenaires demain.

On n’est donc pas à l’opposé du pacte consociatif, mais en plein dedans. Car pour pactiser, il faut démontrer à son adversaire (qui est aussi son partenaire potentiel) sa capacité de mobilisation et donc son poids politique, notamment pour négocier le nombre de tickets, ou de postes ministériels, par exemple.

*** Cette démarche du PMSD intervient à un moment où le leader du MMM a connu un échec dans sa démarche de réunir un grand front de l’opposition pour faire pression sur l’actuel gouvernement. On affirme que Paul Bérenger est aujourd’hui “isolé”, “décrédibilisé. Duval soutient qu’il doit se “ressaisir et rétablir la confiance”. Il semblerait que la Fédération créole mauricien (FCM) de Jocelyn Grégoire se positionne elle aussi pour pêcher dans les mêmes eaux. Farouche compétition en perspective pour le leadership des 44%?**

Encore une fois, la compétition politique dans le système consociatif s’exerce principalement sur des « segments ethniques » entre leaders politiques de la même communauté. Xavier Luc Duval est donc plus en concurrence avec un Grégoire ou un Bérenger qu’avec un Pravind Jugnauth.

En tout cas, les politiciens semblent bien programmés pour cela.Cependant, ils ne semblent pas se poser une question: « Est-ce que les électeurs continuent de se définir en termes de communautés ? Est-ce que leurs aspirations s’arrêtent là ? »

Les prochaines élections générales seront un test case intéressant à cet égard : quelles sont les tendances électorales des Mauriciens ? Continuent-ils de se penser en termes de communautés ? Ont-ils des attentes en termes de grands dossiers de société ? Ou bien restent-ils sensibles à l’achat de votes et aux promesses de récompense ?

*** Le Premier ministre a annoncé, cette semaine, le rappel du Parlement pour faire voter le “mini-amendement” de la Constitution pour permettre aux personnes qui ne souhaitent pas décliner leur appartenance ethnique de se porter candidats aux élections. La réforme du système électoral viendra après les élections, a-t-il dit. En ce qui concerne cette réforme elle-même, pensez-vous que c’est un pas dans la bonne direction pour le pays?**

Les structures du système politique évoluent toujours moins vite que les réalités sociales. Le rôle et l’utilité d’une réforme électorale, c’est donc d’effectuer des changements dans le système électoral afin d’améliorer les mécanismes de la représentation, en particulier la

façon dont les demandes du peuple envers l'Etat sont exprimées dans les résultats des élections.

En ce qui concerne la réforme électorale, du moins à partir de l'idée que l'on a pu s'en faire dans le White Paper, il n'est – à aucun moment – question de mieux traduire le vote des électeurs par une formule électorale plus appropriée aux exigences modernes de la représentation.

Au contraire, il s'agit plutôt de procéder par correctif du système existant afin d'introduire, certes, une alternative au Best Loser de plus en plus contesté, mais tout en préservant autant que possible l'écosystème politique existant, le pouvoir des élites en place. Le White Paper s'en cache à peine, d'ailleurs, lorsqu'il énonce que la nouvelle formule visant à remplacer le Best Loser System, soit la liste proportionnelle, correspond à un « consociational arrangement ».

Là où la désignation des sièges de best losers reposait sur un calcul, la désignation des députés sur les listes proportionnelles reposera entre les mains des leaders politiques… C'est un projet qui vise donc à renforcer la consociation. Il s'agit, par le biais de calculs très savants et élaborés, de pouvoir contrôler, si ce n'est de limiter au maximum l'impact des votes des électeurs sur l'écosystème parlementaire existant… Mais bon, attendons le CERA Bill pour voir…

Quant au mini-amendement à la Constitution pour ne plus obliger les candidats aux élections à déclarer leur communauté, c'est vraiment un petit pas en avant… Pour faire un grand bond en arrière aussitôt ! Parce ceux qui choisissent de ne pas déclarer de communauté se verront alors désigner une communauté de force, après les élections, et de surcroît, en fonction d'un calcul qui pour l'instant reste assez nébuleux…

*** Et qu'en est-il des élites politiques?**

Vous voulez dire ceux à qui profite le pacte consociatif ? Le marasme politique actuel et les koustiks auxquels on a assisté durant les dernières semaines avec le jeu d'alliance « on » et « off » frisant le ridicule, montrent que le système est à bout de souffle, qu'il arrive en fin de course, mais pourtant on dirait que beaucoup continuent de s'y accrocher. Les élites – qui sont imbibées de culture consociative – peuvent avoir du mal à s'en défaire. En même temps, le grand écart continue de se creuser entre les élites politiques et la population. Jusqu'où le système existant tiendra-t-il ?

Le problème avec le mini-amendement et le projet de réforme électorale, c'est que le marketing a été fait de telle façon, que même s'ils contiennent des choses inacceptables du point de vue de la démocratie représentative, ceux qui refuseraient de voter « pour » seraient taxés de rétrogrades et d'antidémocrates.

*** C'est aussi dommage que les questions concernant le financement des partis politiques, la durée des mandats des responsables politiques, les questions d'ordre éthique, etc. n'aient pas été abordées, n'est-ce pas?**

Autant de questions qui relèvent de la bonne gouvernance mais qui demanderaient un « mind shift » pour le modèle démocratique mauricien. Le fait même qu'elles soient soigneusement éludées démontre le refus des élites en place de mettre en place ce « mind shift ». Au lieu de ça, on nous enfume avec des formules pompeuses et creuses de type « approfondissement de la démocratie ». Il ne faudrait pas que le trou qu'on est en train d'approfondir pour la démocratie mauricienne soit celui de sa tombe…

Mais il y a des partis émergeant en dehors du Parlement qui commencent à réclamer de telles mesures. Il faut attendre pour savoir s'ils recueilleront l'adhésion et le soutien de l'électorat mauricien…

*** Puisque nous parlions auparavant de l'isolement d'un leader de parti et de l'affaiblissement de sa force politique, pensez-vous, comme l'affirment certains observateurs de notre société, que les partis traditionnels sont en panne d'idées, leurs leaders sont dépassés ? A long terme, quelle alternative existe-t-il à la politique menée par ces derniers?**

Encore une fois, le système craque de toutes parts et ce n'est pas un « approfondissement de la démocratie » qu'il faut, mais bien un « mind shift ». Quant aux leaders traditionnels, je pense que le leadership charismatique, c'est-à-dire basé sur les caractéristiques personnelles, a encore de beaux jours devant lui.

Il n'y a pas que la classe politique mais aussi l'électorat qui a été intoxiqué pendant plus de quarante ans par la culture consociative. La consociation ne s'est pas seulement enkystée dans le législatif et l'exécutif, mais elle s'est aussi diffusée dans la mentalité de la population par le biais des campagnes électorales et des discours politiques fortement ethnicisés et démagogiques.

Vu les carences en matière de culture politique, vu l'indigence intellectuelle dans laquelle le système éducatif maintient les Mauriciens, il est difficile de voir émerger une alternative politique. La société mauricienne est totalement intoxiquée par les logiques politiciennes de compétition, de culte du chef. Même les partis qui se veulent alternatifs ou émergeants, qui veulent incarner une troisième force, se font rattraper par ce type de « bias ».

L'Histoire a montré que les vraies révolutions politiques sont apportées – non pas par ceux qui tiennent le haut du système -, mais par les forces qui émergent du bas. On a pu croire dans l'avènement

d’un « Printemps mauricien », mais les formules de copy-paste, ça ne fonctionne pas durablement non plus.

Je ne crois pas dans les mobilisations massives pour ce pays et je pense que ceux qui y croient encore se font des illusions. Les seuls moyens de déplacer les Mauriciens en foule de nos jours, ce sont les processions religieuses ou les meetings avec bus à disposition et distribution de briani gratuitement. Il y a décidément nécessité d’inventer de nouveaux répertoires d’action politique pour le pays.

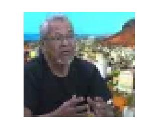
Il est peut-être illusoire d’espérer un vrai changement politique pour les prochaines élections générales. Mais il me semble qu’il existe certains germes de changement émanant de la société mauricienne elle-même, à condition de mettre à jour ses trésors cachés ou étouffés, et surtout de mettre en œuvre des répertoires d’action politique innovants et capables de prendre en considération les besoins et aspirations du « grassroot » mauricien.

** Published in print edition on 27 June 2014*

Related Posts



“THE POLITICAL CLASS IS SHORT OF BREATH



“IL EST ÉVIDENT QUE LE RAPPORT DOMAH EST